



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

Budget général
Mission ministérielle

Action extérieure de l'État



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens alloués à une politique publique et regroupés au sein d'une mission. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2025 en les détaillant par destination (programme et action) et par nature de dépense (titre et catégorie).

Elle inclut une présentation de la programmation stratégique des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes mises en œuvre.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2025 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2024, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était pertinent, les données de la loi de finances pour 2024 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2025.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination et par nature de dépense. Les prévisions des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2025 sont également précisées.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier des actions menées sur le programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Action extérieure de l'État	7
Présentation stratégique de la mission	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
PROGRAMME 105 : Action de la France en Europe et dans le monde	17
Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français	20
2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique	23
3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité	28
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	31
Justification au premier euro	34
Éléments transversaux au programme	34
Dépenses pluriannuelles	45
Justification par action	47
01 – Coordination de l'action diplomatique	47
02 – Action européenne	52
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	54
04 – Contributions internationales	54
05 – Coopération de sécurité et de défense	58
06 – Soutien	62
07 – Réseau diplomatique	68
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	74
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	74
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	75
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan	75
PROGRAMME 185 : Diplomatie culturelle et d'influence	77
Présentation stratégique du projet annuel de performances	78
Objectifs et indicateurs de performance	81
1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France	81
2 – Développer l'attractivité de la France	87
3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export	92
4 – Dynamiser les ressources externes	93
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	95
Justification au premier euro	97
Éléments transversaux au programme	97
Dépenses pluriannuelles	109
Justification par action	110
01 – Appui au réseau	110
02 – Coopération culturelle et promotion du français	112
03 – Objectifs de développement durable	117
04 – Enseignement supérieur et recherche	119
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	124
07 – Diplomatie économique et attractivité	124
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	126
Opérateurs	128
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	128

CAMPUS France	133
Institut Français	136
PROGRAMME 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires	141
Présentation stratégique du projet annuel de performances	142
Objectifs et indicateurs de performance	144
1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire	144
2 – Simplifier les démarches administratives	147
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	149
Justification au premier euro	152
Éléments transversaux au programme	152
Dépenses pluriannuelles	157
Justification par action	158
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	158
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française	167
03 – Instruction des demandes de visa	168
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	169

MISSION
Action extérieure de l'État

Présentation stratégique de la mission

PRESENTATION STRATEGIQUE

Afin de mettre en œuvre les priorités fixées par le président de la République lors de sa visite au Quai d'Orsay en mars 2023, le MEAE poursuivra en 2025 sa transformation selon quatre axes concourant à une diplomatie plus forte :

- nous adapter plus rapidement aux changements du monde pour bâtir de nouveaux partenariats et cercles de solidarité ainsi qu'un ordre international nouveau ;
- investir résolument le champ de l'influence ;
- prendre pleinement le tournant des enjeux globaux en affirmant la vocation interministérielle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à être chef de file de l'action extérieure de l'État et à coordonner à cette fin des compétences diversifiées ;
- rapprocher la diplomatie des Françaises et des Français en faisant davantage, mieux, plus simplement et de manière dématérialisée.

Le ministère s'appuiera ainsi sur des moyens préservés, pour la période 2025-2027, afin de mettre en œuvre les différents projets de l'Agenda de la transformation.

Dans un contexte d'accélération et de multiplication des crises, marqué par l'agression russe en Ukraine, la montée des tensions au Proche-Orient, et la guerre au Soudan mais aussi les crises énergétique, alimentaire ou environnementale, ces transformations et ces moyens maintenus consolideront la mise en œuvre des priorités du ministère, qui demeurent :

- la sécurité et la stabilité par la préservation de la paix, le règlement des crises à l'extérieur de nos frontières et la lutte contre le terrorisme ;
- la poursuite des intérêts économiques, technologiques et stratégiques d'une Europe plus intégrée et unie, indépendante et autonome, pôle de stabilité dans le monde, au service de ses citoyens ;
- notre rôle de puissance d'équilibre, établissant des partenariats de confiance au service d'un multilatéralisme efficace, pour gérer les grands enjeux et biens publics internationaux (sécurité internationale, santé, environnement, énergie...) et défendre la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit ;
- une diplomatie économique mobilisée pour l'attractivité, la réindustrialisation et la création d'emplois en France ;
- une diplomatie de rayonnement investissant tous les domaines de l'influence au service de nos intérêts géopolitiques, économiques et stratégique.

Trois programmes budgétaires concourent, à hauteur de 59 % des crédits du ministère, à l'accomplissement de ces objectifs au sein de la mission « Action extérieure de l'État » :

- Action de la France en Europe et dans le monde (105), 76 % des crédits de la mission.
- Français à l'étranger et affaires consulaires (151), 5 % des crédits de la mission.
- Diplomatie culturelle et d'influence (185), 19 % des crédits de la mission.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique (P105)

Indicateur 1.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix (P105)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	67	50	8	0	0	0
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,1	5	5,2	5,2	5,2	5,2

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » = Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 1.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : Comparaison des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres, à partir des données disponibles sur la base de données RH du Secrétariat des Nations unies. Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations unies à New York car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

La cible 2025 est tributaire de l'évolution de la situation internationale, très volatile pour certaines OMP comme la FINUL. La poursuite de la baisse des effectifs de la MONUSCO est incertaine à ce stade, car la poursuite du plan de transition élaboré en 2023 est ralentie du fait de la dégradation de la situation sécuritaire et du consensus au sein du Conseil de sécurité, en lien avec les autorités congolaises, de ne pas précipiter sa mise en œuvre. A moyen terme, il conviendra de considérer les éventuelles conséquences de la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de Sécurité qui acte, pour les opérations africaines de paix déterminées, une prise en compte financière à 75 % sur les contributions obligatoires des pays membres des Nations Unies.

Sous-indicateur 1.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

Pour la cinquième année consécutive, la France est le troisième pays le plus représenté en termes de cadres (5 % des effectifs) au sein du Secrétariat des Nations unies à New York. En particulier, la France compte un poste de secrétaire général adjoint (USG) au département des opérations de paix et 12 postes de direction (D1/D2). La France arrive loin derrière les États-Unis (14,7 % des effectifs) et après la Chine (6 %). Face à la poussée des pays émergents et sous-représentés, un maintien légèrement au-dessus de 5 % des effectifs est en soi une cible ambitieuse mais réalisable, ce qui suppose un investissement humain et financier adéquat.

OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire (P151)**Indicateur 2.1 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur (P151)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	18	18	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	17	16	18	18	18	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	11,5	7	5	4	4
4. Visas court séjour	jours	13	8	9	9	9	9

Précisions méthodologiques**Source des données :**

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1) et (2) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(3) : donnée communiquée par le service central d'état civil

(4) : donnée extraite des applications réseau mondial (RMV) et France Visas

Méthode de calcul :**Passeports et CNI (cartes nationales d'identité) :**

Les délais de délivrance des passeports et des CNI sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger est réalisée au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

S'agissant d'une moyenne ces délais peuvent varier à la hausse, notamment pendant l'été, en raison de la pression sur le dispositif de production de l'ANTS.

Pour mémoire, les passeports et CNI peuvent être remis, au choix de l'utilisateur, au guichet du poste diplomatique et consulaire, à l'occasion de tournées consulaires ou par un consul honoraire habilité à cet effet. Par ailleurs, les passeports peuvent, sous certaines conditions, être envoyés aux usagers par courrier sécurisé. L'envoi postal sécurisé des passeports est actuellement activé dans une trentaine de pays qui représentent environ 75 % des Français établis hors de France.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Ils devraient même légèrement baisser dans les années à venir du fait du déploiement d'un outil informatique plus performant. Les deux inconnues qui demeurent toutefois à ce stade sont l'évolution des demandes dématérialisées et l'adaptation des effectifs dévolus à leur traitement.

Visas (réseau)

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande auprès du poste diplomatique et consulaire ou auprès d'un prestataire de service (si externalisation) et la date d'édition de la vignette visa ou de la notification de refus.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2024 ET 2025

Programme / Action / Sous-action <small>LFI 2024 PLF 2025</small>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 791 478 363 2 695 075 107	-3,45 %	5 304 795 5 260 000	2 789 672 576 2 699 644 119	-3,23 %	5 304 795 5 260 000
01 – Coordination de l'action diplomatique	123 674 215 134 927 631	+9,10 %	144 795 150 000	123 674 215 134 927 631	+9,10 %	144 795 150 000
02 – Action européenne	211 444 199 171 992 565	-18,66 %		211 444 199 171 992 565	-18,66 %	
03 – Dépenses de personnels concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416 90 600 445	+6,85 %		84 794 416 90 600 445	+6,85 %	
04 – Contributions internationales	728 878 952 659 636 440	-9,50 %		728 878 952 659 636 440	-9,50 %	
05 – Coopération de sécurité et de défense	119 539 383 118 280 708	-1,05 %		119 539 383 118 280 708	-1,05 %	
06 – Soutien	291 152 702 292 788 817	+0,56 %	110 000 110 000	300 884 751 301 134 757	+0,08 %	110 000 110 000
07 – Réseau diplomatique	790 891 944 782 782 113	-1,03 %	5 050 000 5 000 000	779 354 108 779 005 185	-0,04 %	5 050 000 5 000 000
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	169 447 597 172 043 247	+1,53 %		169 447 597 172 043 247	+1,53 %	
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	207 374 042 207 614 421	+0,12 %		207 374 042 207 614 421	+0,12 %	
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 280 913 64 408 720	+0,20 %		64 280 913 64 408 720	+0,20 %	
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	721 177 779 675 935 494	-6,27 %	2 000 000 2 000 000	721 177 779 675 935 494	-6,27 %	2 000 000 2 000 000
01 – Appui au réseau	44 095 662 44 897 874	+1,82 %	2 000 000 2 000 000	44 095 662 44 897 874	+1,82 %	2 000 000 2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	86 340 928 75 569 580	-12,48 %		86 340 928 75 569 580	-12,48 %	
03 – Objectifs de développement durable	2 350 342 1 769 355	-24,72 %		2 350 342 1 769 355	-24,72 %	
04 – Enseignement supérieur et recherche	123 042 038 107 869 959	-12,33 %		123 042 038 107 869 959	-12,33 %	
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	454 928 726 440 828 726	-3,10 %		454 928 726 440 828 726	-3,10 %	
07 – Diplomatie économique et attractivité	10 420 083 5 000 000	-52,02 %		10 420 083 5 000 000	-52,02 %	
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	165 626 747 156 527 100	-5,49 %		165 226 747 156 930 800	-5,02 %	
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	42 546 747 39 247 100	-7,76 %		42 146 747 39 650 800	-5,92 %	
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française	120 500 000 113 500 000	-5,81 %		120 500 000 113 500 000	-5,81 %	
03 – Instruction des demandes de visa	2 580 000 3 780 000	+46,51 %		2 580 000 3 780 000	+46,51 %	

Programme / Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
Totaux	3 678 282 889 3 527 537 701	-4,10 %	7 304 795 7 260 000	3 676 077 102 3 532 510 413	-3,91 %	7 304 795 7 260 000

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Programme / Titre <small>LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027</small>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 791 478 363 2 695 075 107 2 682 101 613 2 693 508 355	-3,45 % -0,48 % +0,43 %	5 304 795 5 260 000	2 789 672 576 2 699 644 119 2 688 739 662 2 698 810 403	-3,23 % -0,40 % +0,37 %	5 304 795 5 260 000
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 315 124 734 1 343 764 707 1 359 884 946 1 373 555 687	+2,18 % +1,20 % +1,01 %		1 315 124 734 1 343 764 707 1 359 884 946 1 373 555 687	+2,18 % +1,20 % +1,01 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	383 835 155 391 684 977 383 251 994 382 595 761	+2,05 % -2,15 % -0,17 %	4 504 795 4 460 000	392 467 204 397 777 792 389 849 488 388 793 347	+1,35 % -1,99 % -0,27 %	4 504 795 4 460 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	124 153 080 104 950 873 102 691 278 102 515 442	-15,47 % -2,15 % -0,17 %	800 000 800 000	113 715 244 103 427 070 101 365 615 101 091 006	-9,05 % -1,99 % -0,27 %	800 000 800 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	968 365 394 854 674 550 836 273 395 834 841 465	-11,74 % -2,15 % -0,17 %		968 365 394 854 674 550 837 639 613 835 370 363	-11,74 % -1,99 % -0,27 %	
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	721 177 779 675 935 494 675 935 494 675 935 494	-6,27 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	721 177 779 675 935 494 675 935 494 675 935 494	-6,27 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	536 447 532 520 325 488 520 325 488 520 325 488	-3,01 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	536 447 532 520 325 488 520 325 488 520 325 488	-3,01 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	184 730 247 155 610 006 155 610 006 155 610 006	-15,76 %		184 730 247 155 610 006 155 610 006 155 610 006	-15,76 %	
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	165 626 747 156 527 100 158 439 100 159 742 800	-5,49 % +1,22 % +0,82 %		165 226 747 156 930 800 157 621 800 161 764 300	-5,02 % +0,44 % +2,63 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	23 106 747 22 607 100 24 519 100 25 822 800	-2,16 % +8,46 % +5,32 %		22 706 747 22 952 600 23 701 800 27 844 300	+1,08 % +3,26 % +17,48 %	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	142 520 000 133 920 000 133 920 000 133 920 000	-6,03 %		142 520 000 133 978 200 133 920 000 133 920 000	-5,99 % -0,04 %	
Totaux	3 678 282 889 3 527 537 701 3 516 476 207 3 529 186 649	-4,10 % -0,31 % +0,36 %	7 304 795 7 260 000 2 000 000 2 000 000	3 676 077 102 3 532 510 413 3 522 296 956 3 536 510 197	-3,91 % -0,29 % +0,40 %	7 304 795 7 260 000 2 000 000 2 000 000

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

Programme ou type de dépense AE CP	2024				2025
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 265 581 395 2 263 775 608	2 791 478 363 2 789 672 576		2 791 478 363 2 789 672 576	2 695 075 107 2 699 644 119
Dépenses de personnel (Titre 2)	789 227 766 789 227 766	1 315 124 734 1 315 124 734		1 315 124 734 1 315 124 734	1 343 764 707 1 343 764 707
Autres dépenses (Hors titre 2)	1 476 353 629 1 474 547 842	1 476 353 629 1 474 547 842		1 476 353 629 1 474 547 842	1 351 310 400 1 355 879 412
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	805 972 195 805 972 195	721 177 779 721 177 779		721 177 779 721 177 779	675 935 494 675 935 494
Dépenses de personnel (Titre 2)	84 794 416 84 794 416				
Autres dépenses (Hors titre 2)	721 177 779 721 177 779	721 177 779 721 177 779		721 177 779 721 177 779	675 935 494 675 935 494
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	437 281 702 436 881 702	165 626 747 165 226 747		165 626 747 165 226 747	156 527 100 156 930 800
Dépenses de personnel (Titre 2)	271 654 955 271 654 955				
Autres dépenses (Hors titre 2)	165 626 747 165 226 747	165 626 747 165 226 747		165 626 747 165 226 747	156 527 100 156 930 800

RECAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2024					PLF 2025				
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	8 214					13 892				
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	800		5 975	44	6 019			5 965	5 205	11 170
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	3 275									
Total	12 289		5 975	44	6 019	13 892		5 965	5 205	11 170

PROGRAMME 105

Action de la France en Europe et dans le monde

MINISTRE CONCERNE : JEAN-NOËL BARROT, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Frédéric MONDOLONI

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme 105 supporte désormais près de la moitié des crédits dévolus au MEAE pour la mise en œuvre de la politique étrangère de la France, suite au regroupement sur ce programme de l'intégralité des crédits de personnel. Trois objectifs complémentaires lui sont assignés et s'articulent avec le renforcement des moyens de notre outil diplomatique mis en œuvre dans le cadre de l'Agenda de la transformation :

1 - « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français » : y concourent les actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense ; la protection des communautés françaises assurée par le centre de crise et de soutien ; la sécurisation des implantations françaises, qui relève de la direction de la sécurité diplomatique.

2 - « Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » : le financement de plus de 80 organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments internationaux (820,1 M€) marque notre volonté d'agir comme acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et dans le traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). L'Europe constitue notre premier cercle d'influence et notre priorité principale.

3 - « Assurer un service diplomatique efficient et de qualité » : Le programme 105 porte les crédits de fonctionnement des directions conduisant notre diplomatie (directions politiques et direction de l'Union européenne), des services qui la soutiennent (pour un total de 48,4 M€ notamment presse et communication, protocole) et les fonctions support assurant la bonne articulation des ressources humaines et des moyens (administration générale, informatique, immobilier, sécurité, valise diplomatique). Il assure le fonctionnement du réseau diplomatique (121,3 M€) qui met en œuvre les décisions prises par nos plus hautes autorités. Ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux. Il continuera de s'étendre en 2025, avec l'ouverture de deux ambassades (aux Samoa et au Guyana) et d'un consulat général (à Melbourne).

En 2025, parmi les enjeux prioritaires mobilisant le ministère et son réseau figureront : le soutien à l'Ukraine dans un contexte de guerre aux multiples conséquences sur les équilibres européens et mondiaux (sécuritaire, humanitaire, militaire, économique, etc.), la lutte contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes, l'accompagnement à la résolution des crises, la lutte contre les menaces transversales affectant directement la vie des Français et notre souveraineté économique (cybersécurité, drogue, criminalité, flux migratoires, etc.) ainsi que la gouvernance internationale des sujets globaux (climat, environnement et biodiversité, santé, éducation, égalité ou encore numérique).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

INDICATEUR 1.3 : Lutte contre la désinformation et communication stratégique

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

INDICATEUR 2.4 : Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la fonction achat

INDICATEUR 3.4 : Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femme/homme

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Quatre indicateurs ont été ajoutés :

- *Lutte contre la désinformation et communication stratégique (3 sous-indicateurs)*
- *Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales (1 sous-indicateurs)*
- *Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales (1 sous-indicateur)*
- **Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femmes/hommes (dont le sous-indicateur est le score obtenu à l'index égalité professionnelle)**

Par ailleurs, deux sous-indicateurs au titre de l'objectif « *Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique* », ont été retirés :

- « *pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Évènement égalité femmes-hommes » a été proposée au secrétaire général de l'évènement* » au titre de l'indicateur « **Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix** » ;
- 2.3.2 « *pourcentage d'évènements internationaux pour lesquels l'obtention de la certification ISO20121 a été proposée au secrétaire général de l'évènement* » au titre de l'indicateur « **Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international** »

Enfin, l'unité du sous-indicateur « **Temps moyen d'attente d'un appelant** » (indicateur « *Veiller à la sécurité des Français à l'étranger* ») a été modifiée.

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR

1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	91	94	94	95	95	95
Coût unitaire des formations par élève	€	4200	4 750	4 750	5130	5150	5150
Part de femmes participant aux formations	%	7	8	7,8	8	8,1	8,1

Précisions méthodologiques

Source des données : DCSD (direction de la coopération de sécurité et de défense).

Mode de calcul : « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés

Mode de calcul : « Coût unitaire des formations par élève » = Budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR)

Mode de calcul : « Part des femmes participant aux formations » = Nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR)

JUSTIFICATION DES CIBLES

« Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »

En Afrique, des projets se sont concrétisés en 2024 : relocalisation des quatre écoles nationales à vocation régionale (ENVR) initialement implantées au Burkina Faso et au Niger vers le Togo, le Bénin et Djibouti, relocalisation de l'école d'administration des forces de défense à Libreville au sein du camp De Gaulle, montée en puissance de l'académie internationale de lutte contre la criminalité environnementale au Congo-Brazzaville, et extension du service civique d'action pour le développement à toute la Guinée.

L'accord de création du centre régional d'études maritimes au Sri Lanka a été signé le 4 septembre pour favoriser l'intégration entre les acteurs de la zone. Un 2^e coopérant, directeur des études du futur centre, sera déployé. Un projet interministériel d'Académie du Pacifique est en cours de réalisation pour aider les pays insulaires à faire face au dérèglement climatique. Cette Académie s'appuiera sur les coopérants aux Fidji et en Australie.

En zone ANMO, la DCSD poursuit une politique de consolidation de ses points d'appui et continue à soutenir les forces de sécurité au Liban. La coopération en Afrique du Nord a été maintenue malgré les tensions politiques. La coopération en matière d'armement avec les pays du Golfe permet d'envisager de futurs contrats.

En Europe continentale, deux postes de coopérants ont été créés afin d'appuyer l'Ukraine dans sa résilience face à l'agression russe et dans son projet d'adhésion à l'UE. La coopération de défense et de sécurité dans les Balkans a été accentuée. Un effort a été fait pour développer notre influence dans la région : diffusion de la francophonie, accompagnement de la transformation des forces arméniennes.

« Coût unitaire des formations par élève »

Les formations et stages représentent environ 2/3 du budget d'intervention de la DCSD. Celles organisées à l'étranger ont un coût inférieur à celles suivies en France. Cet indicateur vise à évaluer le coût unitaire de chaque bénéficiaire. La prévision 2025 est réalisée sur la base d'un contexte inflationniste (4,9 % d'inflation sur le catalogue de formations 2025) et d'une maîtrise relative des coûts de transport.

« Part de femmes participants aux formations »

Dans le cadre de la mise en œuvre du 3^e plan national d'action femmes paix et sécurité 2021-2025, la DCSD s'est dotée d'un indicateur mesurant la part de femmes bénéficiant d'un de ses financements pour suivre une formation ou un stage. Est attendue une hausse progressive de ce taux à partir d'un point plutôt bas du fait de la faible représentation des femmes au sein des structures de défense et de sécurité de nombreux États. La cible 2024 prévoit une légère baisse des effectifs féminins. La DCSD constate cependant une réaction positive des États partenaires à ses incitations à présenter la candidature de femmes. La tendance observée depuis 2022 devrait donc se poursuivre en 2025.

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	39 185 000	26 500 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	100	97	95	95	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	minutes	27	146	60	2,5	2,5	2,5

Précisions méthodologiques

Source des données : centre de crise et de soutien (CDCS).

Nota : les données 2022, 2023 et 2024 (PAP) sont exprimées dans l'unité retenue jusqu'au PAP 2024, soit la seconde.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' » = Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' par recueil des données analytiques grâce à l'outil Piano Analytics.

Sous-indicateur 1.2.2 « **Ratio** localisés-signalés = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours via l'application CRISENET ».

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant = Nombre de minutes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs » »

En 2023, le nombre de consultations des pages Conseils aux voyageurs (CV) a atteint 26,5 millions, en baisse, par rapport à la période du COVID, mais à un niveau supérieur à 2019 (9,4 millions). Le nombre de pages vues devrait se stabiliser autour de 25 M jusqu'en 2027. L'élaboration des CV est certifiée AFNOR ISO 9001, couvre 192 pays, et est très appréciée des usagers. Même si l'évolution des usages (réseaux sociaux), entraîne une diminution de la consultation des sites internet (institutionnels), le MEAE entend garantir la stabilité des consultations en proposant des évolutions/améliorations constantes : (i) amélioration de la navigation/des fonctionnalités, (ii) introduction d'une rubrique risque climatique (2025), (iii) multiplication des partenariats pour accroître la notoriété auprès des citoyens. Ces actions visent à garantir la qualité/visibilité des CV auprès du plus grand nombre de ressortissants français, résidant en France ou à l'étranger.

1.2.2 « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

C'est un objectif essentiel des cellules de crise ; il consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles. Pour 2024, la crise ouverte a concerné l'aide à la mise en sécurité des Français d'Haïti. Seuls les ressortissants volontaires à l'évacuation se manifestaient, aussi l'indicateur n'a pu être renseigné sur la crise. En 2023, la crise au Soudan a été un test pour l'indicateur. Les opérations du CDCS avec les Armées ont permis d'évacuer 214 Français/ayants droit. Tous les compatriotes s'étant signalés ont pu être localisés, pris en charge et/ou rapatriés (taux de 100 % de l'indicateur, rapporté à cette crise). La valeur retenue de 95 % représente la marge d'erreur toujours possible pour des crises dont la durée peut parfois s'allonger.

1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »

Lorsque le CDCS active une réponse téléphonique, le nombre de répondants est calibré en fonction du volume d'appels, avec pour objectif de réduire au plus court le temps d'attente. Ce temps varie en fonction des crises, des pics d'appel et du type d'échange. La moyenne annuelle peut être dégradée par un pic ou des contextes rendant les appels moins urgents /plus longs ; Cf. attaques du 7/10/2023 en Israël (7 278 appels, temps moyen d'attente (tma) de 3 minutes et 47 secondes) ; crise au Niger, 346 appels et un tma de 18 s ; mise en sécurité des Français de Port-au-Prince, 1567 appels, avec un tma de 1 minute et 43 secondes. La cible est portée en 2025 à 2,5 minutes de temps d'attente, compatible avec la nécessité de répondre rapidement et reste ambitieuse au regard du volume d'appels à absorber lorsqu'une crise touche une communauté française de grande taille. Le vivier des répondants est régulièrement formé à l'utilisation de la nouvelle version du logiciel de recensement / suivi des situations individuelles (2024).

INDICATEUR**1.3 – Lutte contre la désinformation et communication stratégique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	11,4	11,4	11,4
Nombre d'alertes par incident	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Précisions méthodologiques**Précisions méthodologiques**Source des données : Direction de la communication et de la presse (DCP)Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.3.1 « Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE » = Moyenne de progression des abonnés sur les comptes en français et en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, russe, arabe) Twitter, Facebook, LinkedIn et YouTube du MEAE.

Sous-indicateur 1.3.2 « Nombre d'alertes par incident » = Nombre de notes flash et d'alertes mail transmis au COLMI (Comité opérationnel de lutte contre les manipulations de l'information).

Sous-indicateur 1.3.3 « Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique » = Total des interventions médiatiques en ON des diplomaties du MEAE et des briefings en OFF avec des journalistes (comptage manuel).

JUSTIFICATION DES CIBLES**1.3.1 « Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE »**

L'objectif ciblé est respectivement de +2 % pour le compte Twitter du MEAE, +5 % par an pour le compte Facebook, +10 % pour le compte Instagram, +15 % pour le compte LinkedIn et +25 % pour le compte YouTube, soit une hausse de 11,4 % en moyenne par an. La cible 2025 est donc d'une hausse de 11,4 % par rapport à la réalisation observée en 2024. La cible 2026 correspond à une hausse de 11,4 % par rapport à la réalisation 2025, et la cible 2027 à un accroissement de 11,4 % par rapport à la réalisation 2026. Cela doit ainsi garantir un rythme soutenu dans la progression.

1.3.2 « Nombre d'alertes par incident »

Impossible en projection. Indicateurs à postériori.

1.3.3 « Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique »

Impossible en projection. Indicateurs à postériori.

OBJECTIF mission**2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique****AXE 1 : LES PRINCIPALES NEGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES**

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes du système des Nations unies (NU) comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions de désarmement, de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale

organisée, les questions humanitaires et de droits de l'Homme, l'environnement et le développement durable, ainsi que les questions budgétaires et de gouvernance. En 2025, seront organisés, notamment :

- Le sommet sur l'intelligence artificielle ;
- Le sommet « nutrition pour la croissance » ;
- La 3^e conférence des NU sur l'océan (à Nice) ;
- L'assemblée mondiale de la santé ;
- Le 2^e sommet pour le développement social.

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APORTEES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France est investie pour améliorer le fonctionnement, la transparence et l'efficacité des organisations internationales. Cette action s'appliquera en 2025 au :

- **Renforcement de l'architecture multilatérale de santé.** La France a activement contribué à l'adoption d'un règlement sanitaire international, a joué un rôle moteur dans la mise en place du premier « cycle d'investissement » de l'OMS, et a été désignée « co-champion » du mécanisme mis en place en 2025 pour améliorer la visibilité budgétaire de l'OMS et sécuriser les projets.
- **Réforme du système de développement des Nations unies et renforcement du financement du système des coordinateurs résidents :** la France contribue à la recherche d'une solution de financement durable du système, soutenable pour les contributeurs, qui pourrait être appliquée en 2025.

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

2025 sera marquée par l'entrée en fonction du nouveau collège des commissaires et les conséquences de l'élection présidentielle américaine. La recrudescence des crises et la remise en question d'un ordre international fondé sur le droit, justifient de renforcer nos alliances en Europe et les transformations engagées au niveau européen.

Dans ce contexte, la direction de l'Union européenne s'attachera à :

- **Maintenir le soutien indéfectible à l'Ukraine** dans toutes ses dimensions (militaire, humanitaire, financière, etc.) ;
- **S'assurer de la poursuite d'un agenda européen de souveraineté et d'autonomie stratégique**, en particulier en matière de défense, de sécurité, de réindustrialisation et d'investissements, en veillant à la cohérence de l'agenda législatif de la nouvelle Commission, ainsi qu'à la cohérence des travaux sur le prochain cadre financier pluriannuel et les politiques communes, et de l'agenda stratégique approuvé par le Conseil européen en juin 2024 ;
- **Poursuivre la consolidation des cercles de solidarité au niveau européen :** finalisation d'un traité bilatéral avec la Pologne, relance de notre relation avec le Royaume-Uni et renforcement de nos partenariats avec les États européens.

INDICATEUR mission

2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	67	50	8	0	0	0
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,1	5	5,2	5,2	5,2	5,2

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » = Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : Comparaison des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres, à partir des données disponibles sur la base de données RH du Secrétariat des Nations unies. Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations unies à New York car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »**

La cible 2025 est tributaire de l'évolution de la situation internationale, très volatile pour certaines OMP comme la FINUL. La poursuite de la baisse des effectifs de la MONUSCO est incertaine à ce stade, car la poursuite du plan de transition élaboré en 2023 est ralentie du fait de la dégradation de la situation sécuritaire et du consensus au sein du Conseil de sécurité, en lien avec les autorités congolaises, de ne pas précipiter sa mise en œuvre. A moyen terme, il conviendra de considérer les éventuelles conséquences de la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de sécurité qui acte, pour les opérations africaines de paix déterminées, une prise en compte financière à 75 % sur les contributions obligatoires des pays membres des Nations Unies.

Sous-indicateur 2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

Pour la cinquième année consécutive, la France est le troisième pays le plus représenté en termes de cadres (5 % des effectifs) au sein du Secrétariat des Nations unies à New York. En particulier, la France compte un poste de secrétaire général adjoint (USG) au département des opérations de paix et 12 postes de direction (D1/D2). La France arrive derrière les États-Unis (14,7 % des effectifs) et après la Chine (6 %).

INDICATEUR**2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	300	150	150	150	150	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	900	1000	1000	1000	1000	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	20	20	20	20	20	20

Précisions méthodologiques

Source des données : direction de l'Union européenne (DUE)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes » = Est comptabilisé comme un dossier toute fiche, réponse à une sollicitation des cabinets, instruction pour le COPS et les groupes du Conseil, flash, note d'entretien, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne.

Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux » = Est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'une visite bilatérale, ainsi que les dossiers d'agrément pour les ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, ou encore les dossiers préparés pour des échéances interministérielles.

Sous-indicateur 2.2.3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers » = Est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.2.1 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »

La poursuite du soutien indéfectible à l'Ukraine, notamment l'accompagnement de sa reconstruction, la préparation à l'élargissement de l'UE, les crises internationales, le lancement d'un nouveau cycle institutionnel avec la mise en œuvre du nouveau programme législatif de la Commission, ainsi que les nombreuses échéances liées à la réforme de l'Union européenne et à la mise en œuvre de ses priorités politiques (sécurité économique, autonomie stratégique, migrations, enjeux budgétaires et de gouvernance, etc.) entraîneront le maintien d'un niveau d'activité élevé.

Sous-indicateur 2.2.2 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

Dans le contexte de l'élargissement, de la réforme de l'UE et des transformations engagées au niveau européen en faveur d'un renforcement de la souveraineté et de l'autonomie stratégique européenne, les échanges bilatéraux se poursuivront à un rythme soutenu. Ces échanges viendront également soutenir le réengagement en cours de nos partenaires d'Europe centrale et orientale et le renforcement de nos liens avec nos voisins (Allemagne, Italie et Espagne dans le cadre des trois traités bilatéraux, et Royaume-Uni notamment).

Sous-indicateur 2.2.3 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

L'ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières, dont l'action est conduite en lien étroit avec la DUE, préside la délégation française dans 7 commissions intergouvernementales : France-Italie (CIG du Tunnel du Mont-Blanc ; CIG du Tunnel routier du Fréjus), France-Espagne (CIG du Tunnel routier du Somport, CIG des Pyrénées), France-Allemagne-Luxembourg (CIG de la commission de la Moselle internationale), France-Allemagne-Suisse (CIG du Rhin Supérieur), France-Suisse (dialogue frontalier franco-suisse). Il représente également le MEAE dans d'autres commissions (notamment : CIG pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud, Comité de Coopération Transfrontalière du traité d'Aix-La-Chapelle). La DUE est également directement impliquée dans des négociations (Traités ou accords) et dans différentes Commissions.

L'ambassadeur pour la coopération frontalière participe également à des conférences et groupes de travail extérieurs, à l'invitation de la mission opérationnelle transfrontalière, d'universités, etc.

Dans le cadre de ces différentes enceintes de travail, couvrant une activité très diversifiée (analyses juridiques, rédaction de textes, dossiers interministériels, coopérations avec les parlementaires), le nombre de dossiers traités par l'ambassadeur et par la DUE est estimé à 20.

INDICATEUR

2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	3,44	3,54	3,33	3,30	2,65	2,65

Précisions méthodologiques

Précisions méthodologiques -

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » = Pourcentage par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées hors OMP.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »

La légère baisse de la cible en 2025 par rapport à la prévision du PAP 2024 malgré la prise en compte de la contribution à la conférence des Nations unies sur l’océan (UNOC : +4 M€) est principalement imputable à la baisse sensible de l’assiette des contributions internationales en 2025. A partir de 2026, le retrait de la contribution à l’UNOC fera également baisser le volume des contributions environnementales.

INDICATEUR

2.4 – Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies	Nb	8	Sans objet	Sans objet	8	8	8
Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	69	69	69

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l’homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.4.1 « Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations unies » = Montants des contributions volontaires et obligatoires versées par la France au système des Nations unies par rapport aux autres pays contributeurs tous programmes confondus. Les données utilisées sont publiées chaque année pour l’année N-2 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations unies (CEB). Elles intègrent l’ensemble des contributions obligatoires et volontaires versées par la France, tous programmes confondus.

Les cibles indiquées ne concernent que le programme 105 et ont vocation à être étendues aux autres contributions volontaires.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.4.1 « Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies »

En 2022[1] les contributions (obligatoires et volontaires) versées par la France aux Nations unies (ONU, agences spécialisées, fonds et programmes) s’élevaient à près de 1,4 Mds USD, ce qui a permis à la France de se maintenir au huitième rang des contributeurs, sous l’effet combiné d’une augmentation de ses contributions volontaires et de la baisse des contributions d’autres pays. Elle gagne deux places par rapport à 2019 (dixième position) mais reste en retrait par rapport à 2015 (cinquième contributeur).

Elle figure parmi les 10 premiers contributeurs de 25 organisations des Nations unies, dont l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ou le Programme alimentaire mondial (PAM).

Le probable baisse de ses quotes-parts aux barèmes de contributions obligatoires, annexées sur le revenu national brut, conforte cette tendance.

[1] Derniers chiffres disponibles

Sous-indicateur 2.4.2 « Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales »

Les contributions volontaires versées par le MEAE constituent un levier pour l'influence de la France dans le système multilatéral, d'autant plus dans le contexte de baisse des quotes-parts et des contributions françaises aux budgets réguliers des organisations.

OBJECTIF

3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La recherche de performance au MEAE s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) assure l'optimisation des politiques en matière de ressources humaines, de numérique, d'immobilier ou encore d'achat. Le MEAE confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance en faveur de laquelle il s'est clairement engagé en développant des outils de suivi en interne.

INDICATEUR transversal *

3.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,7	14,9	14,9	14,8	14,8	14,8
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	11,20	12,08	11,08	10,65	10,65	10,65
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	21,61	27,74	43,55	35,46	35,46	35,46

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des immeubles et de la logistique

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 102 705 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 61 436 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- La part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;

- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail sous plafond d'emplois du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE à la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 145 899 m² pour la France et 1 604 000 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

INDICATEUR transversal ***3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	29,0	228	NA	NA	NA	NA
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	60,9	118	NA	NA	NA	NA
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	3,5	2	1,3	1,3	1,3	
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	10	22	0	0	0	

Précisions méthodologiques**Source des données :** Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistique,**Mode de calcul :**

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte ont été ceux issus des études Maréva 2 (Méthode d'analyse de la valeur des projets SI proposée aux ministères par la direction interministérielle du numérique (DINUM)).

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est celle de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Grands projets SIC**

L'application SAPHIR est entrée en production au printemps 2023. En conséquence, les cibles des taux d'écart budgétaire et calendaire pour les années 2024 à 2027 sont renseignées à « Non applicable » puisqu'aucun projet du TOP 50 n'est en cours de développement au MEAE depuis 2023. Plusieurs évolutions de l'application SAPHIR sont encore à venir pour renforcer la maintenance en condition opérationnelle et le maintien en condition de sécurité.

INDICATEUR transversal ***3.3 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	0,7	1,14	1	1	1	1

Précisions méthodologiques**Source des données :** mission ministérielle des achats (MMA).**Mode de calcul :**

Gains relatifs aux actions d'achats sur les marchés ministériels = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée totale des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La cible ministérielle est atteinte au titre des économies comptabilisées pour les marchés notifiés en 2023. Quelques actions ont permis d'atteindre ce résultat :

- Une systématisation des *sourcing* qui permettent de mieux connaître les tendances économiques en intégrant dans les pièces de consultation des entreprises et des marchés des dispositions visant à maîtriser les coûts ;
- Des besoins dimensionnés sans sur-qualité et des niveaux adaptés de pénalités ;
- Une pondération du critère « prix » ;
- Une méthode d'analyse financière qui prend davantage en compte l'estimatif financier puisque les volumes sont prévus en cohérence avec le niveau envisagé de dépenses.

En 2024 des marchés – issus des différents plans d'action par direction – viennent compléter l'offre ministérielle. Ces nouveaux supports doivent permettre de dégager des pistes d'économie supplémentaires. Pour autant, les constats de l'année précédente restent d'actualité et la conjoncture demeure globalement défavorable à des économies achat importantes à moyen terme (inflation sectorielle, révision des salaires ayant un impact sur les prix des marchés avec main d'œuvre).

INDICATEUR

3.4 – Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femme/homme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Score obtenu à l'index égalité professionnelle	Nb	Sans objet	85	Sans objet	86	86	86

Précisions méthodologiques

Le « score » s'entend au sens du décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1^{er} du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État. Il est calculé à partir d'indicateurs de mesure des écarts portant sur les rémunérations des fonctionnaires et des agents contractuels, sur les promotions et sur l'accès aux postes les mieux rémunérés.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les scores cibles sont conservateurs à ce stade (maintien du score 2023). Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'est doté d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mènera une action déterminée notamment pour des nominations équilibrées et le renforcement des viviers féminins, qui devraient permettre d'améliorer encore ce score dans les années à venir.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique		80 005 426 82 040 037	38 065 772 47 880 841	5 603 017 5 006 753	0 0	123 674 215 134 927 631	144 795 150 000
02 – Action européenne		11 891 587 12 023 331	15 000 15 000	199 537 612 159 954 234	0 0	211 444 199 171 992 565	0 0
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		84 794 416 90 600 445	0 0	0 0	0 0	84 794 416 90 600 445	0 0
04 – Contributions internationales		0 0	0 0	728 878 952 659 636 440	0 0	728 878 952 659 636 440	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense		80 601 738 82 651 513	4 591 832 5 552 072	34 345 813 30 077 123	0 0	119 539 383 118 280 708	0 0
06 – Soutien		148 769 562 152 522 907	124 043 140 124 222 081	0 0	18 340 000 16 043 829	291 152 702 292 788 817	110 000 110 000
07 – Réseau diplomatique		467 959 453 479 860 086	217 119 411 214 014 983	0 0	105 813 080 88 907 044	790 891 944 782 782 113	5 050 000 5 000 000
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"		169 447 597 172 043 247	0 0	0 0	0 0	169 447 597 172 043 247	0 0
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"		207 374 042 207 614 421	0 0	0 0	0 0	207 374 042 207 614 421	0 0
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"		64 280 913 64 408 720	0 0	0 0	0 0	64 280 913 64 408 720	0 0
Totaux		1 315 124 734 1 343 764 707	383 835 155 391 684 977	968 365 394 854 674 550	124 153 080 104 950 873	2 791 478 363 2 695 075 107	5 304 795 5 260 000

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique		80 005 426 82 040 037	38 065 772 47 880 841	5 603 017 5 006 753	0 0	123 674 215 134 927 631	144 795 150 000
02 – Action européenne		11 891 587 12 023 331	15 000 15 000	199 537 612 159 954 234	0 0	211 444 199 171 992 565	0 0
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		84 794 416 90 600 445	0 0	0 0	0 0	84 794 416 90 600 445	0 0
04 – Contributions internationales		0 0	0 0	728 878 952 659 636 440	0 0	728 878 952 659 636 440	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense		80 601 738 82 651 513	4 591 832 5 552 072	34 345 813 30 077 123	0 0	119 539 383 118 280 708	0 0
06 – Soutien		148 769 562 152 522 907	132 675 189 130 323 515	0 0	19 440 000 18 288 335	300 884 751 301 134 757	110 000 110 000

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
07 – Réseau diplomatique	467 959 453 479 860 086	217 119 411 214 006 364	0 0	94 275 244 85 138 735	779 354 108 779 005 185	5 050 000 5 000 000
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	169 447 597 172 043 247	0 0	0 0	0 0	169 447 597 172 043 247	0 0
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	207 374 042 207 614 421	0 0	0 0	0 0	207 374 042 207 614 421	0 0
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 280 913 64 408 720	0 0	0 0	0 0	64 280 913 64 408 720	0 0
Totaux	1 315 124 734 1 343 764 707	392 467 204 397 777 792	968 365 394 854 674 550	113 715 244 103 427 070	2 789 672 576 2 699 644 119	5 304 795 5 260 000

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
2 - Dépenses de personnel	1 315 124 734 1 343 764 707 1 359 884 946 1 373 555 687		1 315 124 734 1 343 764 707 1 359 884 946 1 373 555 687	
3 - Dépenses de fonctionnement	383 835 155 391 684 977 383 251 994 382 595 761	4 504 795 4 460 000	392 467 204 397 777 792 389 849 488 388 793 347	4 504 795 4 460 000
5 - Dépenses d'investissement	124 153 080 104 950 873 102 691 278 102 515 442	800 000 800 000	113 715 244 103 427 070 101 365 615 101 091 006	800 000 800 000
6 - Dépenses d'intervention	968 365 394 854 674 550 836 273 395 834 841 465		968 365 394 854 674 550 837 639 613 835 370 363	
Totaux	2 791 478 363 2 695 075 107 2 682 101 613 2 693 508 355	5 304 795 5 260 000	2 789 672 576 2 699 644 119 2 688 739 662 2 698 810 403	5 304 795 5 260 000

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
2 – Dépenses de personnel	1 315 124 734 1 343 764 707		1 315 124 734 1 343 764 707	
21 – Rémunérations d'activité	1 035 781 211 1 057 737 620		1 035 781 211 1 057 737 620	
22 – Cotisations et contributions sociales	269 813 313 276 273 104		269 813 313 276 273 104	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	9 530 210 9 753 983		9 530 210 9 753 983	
3 – Dépenses de fonctionnement	383 835 155 391 684 977	4 504 795 4 460 000	392 467 204 397 777 792	4 504 795 4 460 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	383 835 155 391 684 977	4 504 795 4 460 000	392 467 204 397 777 792	4 504 795 4 460 000
5 – Dépenses d'investissement	124 153 080 104 950 873	800 000 800 000	113 715 244 103 427 070	800 000 800 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	124 153 080 104 950 873	800 000 800 000	113 715 244 103 427 070	800 000 800 000
6 – Dépenses d'intervention	968 365 394 854 674 550		968 365 394 854 674 550	
61 – Transferts aux ménages	5 603 017 5 006 753		5 603 017 5 006 753	
64 – Transferts aux autres collectivités	962 762 377 849 667 797		962 762 377 849 667 797	
Totaux	2 791 478 363 2 695 075 107	5 304 795 5 260 000	2 789 672 576 2 699 644 119	5 304 795 5 260 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	82 040 037	52 887 594	134 927 631	82 040 037	52 887 594	134 927 631
02 – Action européenne	12 023 331	159 969 234	171 992 565	12 023 331	159 969 234	171 992 565
03 – Dépenses de personnels concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	90 600 445	0	90 600 445	90 600 445	0	90 600 445
04 – Contributions internationales	0	659 636 440	659 636 440	0	659 636 440	659 636 440
05 – Coopération de sécurité et de défense	82 651 513	35 629 195	118 280 708	82 651 513	35 629 195	118 280 708
06 – Soutien	152 522 907	140 265 910	292 788 817	152 522 907	148 611 850	301 134 757
07 – Réseau diplomatique	479 860 086	302 922 027	782 782 113	479 860 086	299 145 099	779 005 185
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	172 043 247	0	172 043 247	172 043 247	0	172 043 247
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	207 614 421	0	207 614 421	207 614 421	0	207 614 421
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 408 720	0	64 408 720	64 408 720	0	64 408 720
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan	0	0	0	0	0	0
Total	1 343 764 707	1 351 310 400	2 695 075 107	1 343 764 707	1 355 879 412	2 699 644 119

Crédits de titre 2 : les effectifs et dépenses de personnels des trois autres programmes du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (programmes 151, 185 et 209) sont regroupés au sein du programme 105 à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, quatre actions additionnelles comportant uniquement des crédits de titre 2 sont désormais intégrées au programme 105. Un transfert technique a été effectué.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que la masse salariale des programmes 151, 185 et 209 sont transférés vers le programme 105. La nouvelle maquette budgétaire, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025, permettra une simplification et une amélioration du suivi budgétaire, ainsi qu'une gestion plus dynamique des effectifs du ministère.

Il s'agit de la première évolution majeure de la maquette budgétaire du ministère depuis la promulgation de la LOLF.

Quatre actions LOLF supplémentaires ont été créées au sein du programme 105 pour pouvoir continuer à flécher les ETP en fonction des programmes auxquels les agents concourent, conformément à l'article 7-I-2° de la LOLF (« un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre [...] un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère »).

La réforme de la nomenclature permettra une simplification du pilotage budgétaire (notamment en fin de gestion), garantira un niveau de détail qui fiabilisera l'analyse des écarts entre les projets annuels de performances et l'exécution ainsi qu'une plus grande exactitude de la comptabilité budgétaire et donc une meilleure redevabilité devant le Parlement.

Enfin, pour une meilleure visibilité, les crédits de titre 2 inscrits en loi de finances initiale 2024 ont été re-ventilés sur neuf actions au sein de la nouvelle maquette au sein du programme 105.

TRANSFERTS EN CREDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+477 807 979	+61 542 728	+539 350 707			+539 350 707	+539 350 707
Commission d'évaluation de l'aide publique au développement (APD)	164 ►	+500 000		+500 000			+500 000	+500 000
MEAE - Créances alimentaires	310 ►	+58 842	+19 614	+78 456			+78 456	+78 456
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (1/3)	151 ►	+241 902 926	+32 908 696	+274 811 622			+274 811 622	+274 811 622
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (2/3)	185 ►	+79 385 270	+10 722 269	+90 107 539			+90 107 539	+90 107 539
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (3/3)	209 ►	+155 960 941	+17 892 149	+173 853 090			+173 853 090	+173 853 090
Transferts sortants		-157 421	-43 248	-200 669	-1 368 452	-1 368 452	-1 569 121	-1 569 121
Transfert vers SGAE	► 129	-127 421	-43 248	-170 669			-170 669	-170 669
RIE DINUM	► 129				-8 452	-8 452	-8 452	-8 452
Prise en charge financière des juges assesseurs du HCR qui siègent à la CNDA	► 165				-1 300 000	-1 300 000	-1 300 000	-1 300 000
Coût de mise en œuvre du concours cadre d'Orient par l'INSP	► 129	-30 000		-30 000	-60 000	-60 000	-90 000	-90 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+5 606,00	
Commission d'évaluation de l'aide publique au développement (APD)	164 ►	+5,00	
MEAE - Créances alimentaires	310 ►	+2,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (1/3)	151 ►	+3 296,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (2/3)	185 ►	+818,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (3/3)	209 ►	+1 485,00	
Transferts sortants		-1,00	
Transfert vers SGAE	► 129	-1,00	

Le solde des transferts en base PLF 2025 de +5 605 ETPT sur le programme 105 est décomposé comme suit :

+5 599 ETPT et +539 M€ de crédits de titre 2 dont 61,5 M€ de crédits CAS « Pensions » suite au regroupement du titre 2 du MEAE au sein du programme 105, à hauteur des effectifs et de la masse salariale des trois autres programmes (151, 185 et 209) ;

+2 ETPT et +78 k€ de crédits de titre 2 dont 19 k€ de crédits CAS « Pensions » en provenance du ministère de la Justice (programme 310 " conduite et pilotage de la politique de la justice »). Le bureau des créances alimentaires est l'autorité centrale française en charge de la mise en œuvre des conventions internationales en vigueur en matière de recouvrement d'obligations alimentaires. Le transfert de 2 ETPT, auparavant mis à disposition du MEAE par le ministère de la Justice, doit permettre de stabiliser et de professionnaliser les effectifs de ce service ;

+5 ETPT et +500 k€ de crédits de titre 2 HCAS en provenance du programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières »). Ces effectifs seront affectés à une commission d'évaluation de l'aide publique au développement, placée auprès du ministère de l'Europe et des affaires étrangères conformément à l'article 12 modifié de la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ;

-1 ETPT et -170,7 k€ de crédits de titre 2 dont -43,2 k€ de crédits CAS « Pensions » au bénéfice du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre de la fin du dispositif de mise à disposition d'un agent du MEAE auprès du SGAE.

MESURES DE PERIMETRE

Aucune mesure de périmètre dans le cadre du PLF 2025

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2024	Effet des mesures de périmètre pour 2025	Effet des mesures de transfert pour 2025	Effet des corrections techniques pour 2025	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2024 sur 2025		dont impact des schémas d'emplois 2025 sur 2025		Plafond demandé pour 2025
						(5) = 6-1-2-3-4				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4					(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	2 306,00	0,00	+806,00	0,00	-13,00	+19,89	-32,89			3 099,00
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 576,80	0,00	+1 200,00	-0,22	+37,42	+29,11	+8,31			2 814,00
1103 - CDD et volontaires internationaux	594,20	0,00	+1 709,00	-13,00	+1,80	+10,78	-8,98			2 292,00
1104 - Militaires	640,00	0,00	0,00	+0,07	+5,93	0,00	+5,93			646,00
1105 - Agents de droit local	3 097,00	0,00	+1 890,00	0,00	+54,00	0,00	+54,00			5 041,00
Total	8 214,00	0,00	+5 605,00	-13,15	+86,15	+59,78	+26,37			13 892,00

Le plafond en ETPT du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) est rehaussé de 131 ETPT et passe à 13 892 ETPT en incluant le solde des transferts en base PLF 2025 de +5 605 ETPT détaillé dans la partie transferts en ETPT.

L'évolution du plafond d'emplois du programme 105 de +5 730 ETPT est due à :

- l'impact de la création de +75 ETP (effet de +48 ETPT) ;
- une correction technique de -13 ETPT relative à la fin de besoins humains temporaires supplémentaires dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques organisés en France en 2024 ;
- l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 de +90 ETPT ;
- du solde des transferts de +5 605 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	697,87	210,00	7,28	718,00	219,00	7,99	+20,13
Titulaires et CDI dans le réseau	680,00	0,00	7,99	702,71	0,00	8,01	+22,71
CDD et volontaires internationaux	1 318,60	0,00	7,89	1 339,46	0,00	8,05	+20,86
Militaires	178,00	0,00	8,04	178,00	0,00	7,64	0,00
Agents de droit local	654,25	0,00	8,66	665,55	0,00	7,76	+11,30
Total	3 528,72	210,00		3 603,72	219,00		+75,00

SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau à l'étranger (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel. A ce titre, la prévision ministérielle pour 2025 est de 210 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre d'un tiers par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est d'environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2024	PLF 2025	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	2 306,00	3 117,00	+806,00	0,00	0,00	-13,00	+19,89	-32,89
Services à l'étranger	4 673,80	7 823,00	+3 090,00	0,00	-0,22	+91,42	+29,11	+62,31
Autres	1 234,20	2 952,00	+1 709,00	0,00	-12,93	+7,73	+10,78	-3,05
Total	8 214,00	13 892,00	+5 605,00	0,00	-13,15	+86,15	+59,78	+26,37

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2025
Administration centrale	+20,00	2 918,00
Services à l'étranger	+34,00	7 846,00
Autres	+21,00	3 156,00
Total	+75,00	13 920,00

Le MEAE bénéficie d'un schéma d'emplois de +75 ETP en 2025. Les effectifs au 31 décembre 2025 devraient être de 13 920 ETP.

N.B. : les personnels relevant des catégories G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	859,00
02 – Action européenne	107,00
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	818,00
04 – Contributions internationales	0,00
05 – Coopération de sécurité et de défense	370,00
06 – Soutien	1 564,00
07 – Réseau diplomatique	5 386,00
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	1 490,00
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	2 441,00
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	857,00
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan	0,00
Total	13 892,00

Au 1^{er} janvier 2025, quatre actions ont été transférées au sein du programme 105 en provenance des programmes 151, 185 et 209 suite au regroupement des effectifs ainsi que de la masse salariale associée.

Les 13 892 ETPT du programme 105 rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre, du ministre délégué et des secrétaires d'État ; secrétariat général) ;
- Inspection générale, conseillers diplomatiques du Gouvernement, centre d'analyse, de prévision et de stratégie, centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPÉENNE

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions et organes de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil, le Service européen pour l'action extérieure et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres États de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

Action 3 : DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT À LA DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

Ils rassemblent les personnels affectés dans les services suivants :

- en administration centrale, au sein des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM). Cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM;
- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs un petit nombre d'agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives;
- des établissements culturels pluridisciplinaires, dotés de l'autonomie financière qui ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels, d'une part des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère et d'autre part des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Depuis l'exercice 2010, ces personnels de droit local sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document ;
- des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière. Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Depuis l'exercice 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document;
- du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés non titulaires du MEAE ou des VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles;
- de l'expertise technique résiduelle mise à la disposition des institutions des pays partenaires (l'essentiel ayant été transféré aux opérateurs).

Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation et ses directions et services : ressources humaines, affaires financières, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes, centre de service des ressources humaines, délégation à l'encadrement supérieur ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : Protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse ;
- Direction du numérique ;
- Académie diplomatique et consulaire.

Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE

Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

Action 8 : DÉPENSES DE PERSONNELS CONCOURANT À LA SOLIDARITE A L'EGARD DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Cette action rassemble les personnels relevant :

- des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM). Cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM;
- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs des agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives;
- des établissements culturels pluridisciplinaires, établissements dotés de l'autonomie financière : les établissements dotés de l'autonomie financière ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels : d'une part des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère et d'autre part des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Depuis 2010, ces personnels de droit local sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document;
- des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière : ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Depuis 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document;
- du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés non titulaires ou VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles;

- des quelques experts techniques mis à la disposition des institutions des pays partenaires encore rattachés au MEAE, la plupart d'entre eux relevant désormais des opérateurs.

Action 9 : « OFFRE D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ AUX FRANÇAIS À L'ÉTRANGER »

La protection consulaire et les services aux Français se traduisent par un large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et les services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger :

- Sécurité des Français établis ou de passage à l'étranger : les services consulaires sont chargés de toutes les questions relatives à la protection et la sécurité des personnes sur le terrain en lien avec l'action du centre de crise et de soutien;
- Offre de services administratifs aux Français de l'étranger

Action 10 : « INSTRUCTION DES DEMANDES DE VISA »

L'activité d'instruction et de délivrance des visas (instruction des dossiers par les postes consulaires, lutte contre la fraude, pilotage et suivi des prestataires de service extérieur, activité de directive et conseil aux postes, de gestion des recours et participation à l'élaboration des normes). Depuis la levée en France, le 1^{er} août 2022, du dispositif de contrôle sanitaire aux frontières extérieures, la demande globale est repartie à la hausse, après une reprise de l'activité, déjà constatée fin 2021, même si elle était restée alors limitée et différenciée en fonction des situations sanitaires locales.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
104,00	1,75	0,00

Le MEAE a pour objectif d'assurer la formation de 104 apprentis. Ainsi, 92 recrutements sont d'ores et déjà fermes et 12 sont en cours de recrutement pour un montant prévisionnel de 1,75 M€.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2024	PLF 2025
Rémunération d'activité	1 035 781 211	1 057 737 620
Cotisations et contributions sociales	269 813 313	276 273 104
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	176 695 668	192 853 767
– Civils (y.c. ATI)	146 377 777	162 182 301
– Militaires	30 317 891	30 671 466
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	93 117 645	83 419 337
Prestations sociales et allocations diverses	9 530 210	9 753 983
Total en titre 2	1 315 124 734	1 343 764 707
Total en titre 2 hors CAS Pensions	1 138 429 066	1 150 910 940
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 162,2 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 78,6 %) et de 30,7 M€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses » intègre une prévision de dépenses de 7 M€ au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi pour 257 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2024 retraitée	1 105,67
Prévision Exécution 2024 hors CAS Pensions	1 107,63
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024–2025	0,15
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,11
– GIPA	-0,25
– Indemnisation des jours de CET	-1,86
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	12,43
EAP schéma d'emplois 2024	9,23
Schéma d'emplois 2025	3,20
Mesures catégorielles	2,90
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,14
GVT positif	5,82
GVT négatif	-5,68
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	1,78
Indemnisation des jours de CET	1,78
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	27,99
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	27,99
Total	1 150,91

Les montants inscrits dans la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » portent sur l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-1,86 M€), ainsi que l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) d'un montant de 252 k€ au bénéfice de 512 agents.

Le solde du glissement vieillesse-technicité (GVT) est évalué à 140 k€. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) évalué à 5,82 M€ (soit 0,51 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -5,68 M€ (-0,49 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »).

Le montant inscrit dans la rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique » porte uniquement sur l'indemnisation des jours de CET.

Le montant affiché dans la ligne « Autres » de la rubrique « autres variations des dépenses de personnels » s'élève à 27,99 M€ et comprend les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change-prix

sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2024), ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2025 sur les rémunérations des agents de droit local et les indemnités de résidence à l'étranger.

COÛTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	64 347	63 168	61 533	33 568	32 953	32 100
Titulaires et CDI dans le réseau	156 636	149 446	146 741	38 365	36 604	35 941
CDD et volontaires internationaux	78 359	80 748	83 772	34 621	35 676	37 012
Militaires	126 998	127 028	127 058	32 357	32 684	33 011
Agents de droit local	32 695	32 372	32 048	28 445	28 162	27 882

L'évolution des coûts moyens résulte principalement de la revalorisation de 5 points d'indice intervenue au 1^{er} janvier 2024 pour les agents titulaires ainsi que de la convergence des rémunérations des agents contractuels avec celles des titulaires.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						2 900 000	2 900 000
Diverses mesures de revalorisation au bénéfice de certaines catégories d'agents	1 000	G1, G2, G3 et G5	Tous corps	01-2025	12	2 900 000	2 900 000
Total						2 900 000	2 900 000

Dans le cadre du PLF 2025, le MEAE a obtenu 2,9 M€ de mesures catégorielles afin de financer des revalorisations indemnitaires diverses au bénéfice de certaines catégories d'agents.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1 204	2 350 000		2 350 000
Logement	215	1 900 000		1 900 000
Famille, vacances	85	600 000		600 000
Mutuelles, associations	11 800	2 100 000		2 100 000
Prévention / secours	3 215	600 000		600 000
Autres	3 000	346 363		346 363
Total		7 896 363		7 896 363

Dans le cadre de l'Agenda de la transformation, la nouvelle délégation à la solidarité et de l'engagement (DSE) reprend les missions d'action sociale qui étaient celles de la délégation pour la protection sociale (DPS) en élargissant son champ d'action à de nouvelles compétences. Placée sous la tutelle du directeur des ressources

humaines, elle vise à améliorer la qualité de vie et le bien-être des agents au travail. Afin d'accompagner cette transformation, la dénomination de la ligne de crédits liée à l'action sociale sera remplacée en 2025 par « solidarité et engagement ».

En 2024, la DSE a pu obtenir des crédits en mesures nouvelles afin de renforcer l'aide à la petite enfance conformément à l'engagement du ministère dans le cadre du « Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». A cet effet, un marché pluriannuel de quatre ans a été signé en 2023 avec le prestataire « Les petits chaperons rouges » (LPCR) et accroît l'effort en faveur des agents les plus fragiles, les attributions étant faites en priorité sur la base de critères sociaux (monoparentalité, fragilité familiale, handicap, etc.). Ces moyens seront maintenus en 2025.

L'enveloppe allouée à la restauration collective sera rehaussée en 2025 afin de tenir compte de l'inflation de l'ensemble des prestations (+8 % en moyenne) et les nouveaux besoins dans le cadre du projet de relocalisation des services en Île-de-France (prise à bail de locaux dans l'immeuble Spallis).

Les dépenses de logement concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux et, dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'inoccupation et de l'hébergement d'urgence.

Le montant des subventions aux associations a été revu à la hausse et validé lors du comité d'action sociale (CAS) afin de compenser la suppression de la mise à disposition d'agents titulaires auprès de l'ADOS et AACS.

Dans la continuité de l'Agenda de la transformation, la DSE lance également deux marchés supplémentaires, afin de disposer :

- d'une **plateforme médicale**, permettant aux agents dans le cadre des départs en poste ou de leur prise de fonction, d'effectuer l'ensemble des examens médicaux prescrits par la médecine de prévention dans un lieu unique, dont bénéficient aussi leurs ayants droit ;
- d'une **plateforme de consultations de psychologues** destinée aux agents et leurs ayants droit.

Pour l'année 2025, la DSE a souhaité pérenniser les mesures nouvelles obtenues en 2024 et inscrit son effort dans le cadre du renforcement des moyens dévolus à notre appareil diplomatique.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

SAPHIR

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,31	5,04	0,00	0,00	0,47	0,47	0,00	0,00	0,00	0,00	5,78	5,51
Titre 2	2,80	2,80	0,00	0,00	0,08	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	2,88	2,88
Total	8,11	7,84	0,00	0,00	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00	8,66	8,39

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	0,00	-100,00
Durée totale en mois	45	0	-100,00

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. A l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
167 886 626	0	1 409 798 433	1 392 559 695	143 359 197

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
143 359 197	132 943 500 5 260 000	5 155 697	0	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
1 351 310 400 5 260 000	1 222 935 912 0	73 498 968	40 090 346	20 045 173
Totaux	1 361 139 412	78 654 665	40 090 346	20 045 173

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
90,15 %	5,42 %	2,96 %	1,48 %

Justification par action

ACTION (5,0 %)

01 – Coordination de l'action diplomatique

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	52 887 594	52 887 594	150 000	150 000
Dépenses de fonctionnement	47 880 841	47 880 841	150 000	150 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	47 880 841	47 880 841	150 000	150 000
Dépenses d'intervention	5 006 753	5 006 753	0	0
Transferts aux ménages	5 006 753	5 006 753	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	82 040 037	82 040 037	0	0
Dépenses de personnel	82 040 037	82 040 037	0	0
Rémunérations d'activité	55 858 400	55 858 400	0	0
Cotisations et contributions sociales	25 394 497	25 394 497	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	787 140	787 140	0	0
Total	134 927 631	134 927 631	150 000	150 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 1 « Coordination de l'action diplomatique » s'élèvent à 52,9 M€. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

1) Protocole

	AE = CP
PROTOCOLE total	28 921 118
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	1 596 573
Accueil de personnalités	700 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	800 000
Conférences internationales	24 000 000
Distinctions honorifiques	200 000
Interprétation et traductions	800 000
Missions et voyages officiels	354 545
Manifestations intermédiaires	470 000

La dotation proposée en PLF 2025 pour la direction du protocole d'État et des événements diplomatiques s'élève à 28,6 M€, dont 7,7 M€ pour son enveloppe annuelle classique et 20,8 M€ de crédits exceptionnels destinés à couvrir l'organisation de deux conférences internationales mentionnées *infra*. La répartition de la dotation par code activité se décline de la façon suivante :

La dotation proposée en PLF 2025 pour les visites de chefs d'État étrangers s'élève à 1,6 M€ et est destinée à couvrir les dépenses liées aux visites d'État, visites officielles ou de travail des chefs d'État et de gouvernement étrangers (CEG) en France. Les dépenses seront élevées en raison du nombre de CEG qui participeront au sommet pour

l'action sur l'intelligence artificielle (IA), au sommet des Nations unies sur l'océan (UNOC 3) à Nice, ainsi qu'aux célébrations de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Une dotation de 0,7 M€ est prévue pour couvrir les prestations liées à l'accueil et au départ des personnalités reçues en France. Elle concernera les frais d'ouverture des salons et pavillons d'honneur dans les aéroports de Paris et de Strasbourg. Les dépenses imputées sur cette activité sont complémentaires à celles des activités 501, 504 et 508.

Concernant les dépenses liées aux activités internationales du Premier ministre, une dotation de 0,8 M€ est envisagée pour couvrir d'une part l'organisation des missions préparatoires (précurseurs, médecin, protocole, sécurité) et d'autre part les déplacements pour les membres de la délégation officielle. Il s'agit essentiellement de dépenses de frais d'hébergement, de restauration, de location de véhicules, d'interprétation et de réceptions offertes à la communauté française par le Premier ministre.

Une dotation de 24 M€ est demandée sur l'activité dédiée aux conférences internationales. 22 M€ (dont 20,8 M€ de mesures nouvelles) seront consacrés à l'organisation de deux manifestations internationales de grande ampleur :

a) Le sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle (IA), les 10 et 11 février 2025, pour 2 M€. À l'initiative du président de la République et à la suite des sommets de Bletchley Park de novembre 2023 au Royaume-Uni et de Séoul de mai 2024 en Corée du Sud, la France accueillera, à l'occasion de ce sommet, près de 100 chefs d'État et de gouvernement, des dirigeants d'organisations internationales, des chefs d'entreprises privées de toute taille ainsi que des représentants de premier plan du monde universitaire et de la société civile).

Ce sommet abordera cinq thèmes essentiels :

- L'IA au service de l'intérêt public ;
- L'avenir du travail ;
- L'innovation et la création ;
- L'IA de confiance ;
- La gouvernance mondiale de l'IA.

Le budget prévisionnel du sommet est évalué à 11,1 M€, en prenant en compte un recours maximisé aux moyens et ressources internes à l'État. Le financement du sommet est constitué de transferts en gestion depuis les ministères parties prenantes de son organisation et depuis le secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Le P105 porte les dépenses effectuées à ce titre. Une contribution financière de la Commission européenne devrait également compléter ce budget.

b) La conférence des Nations unies pour les océans (UNOC 3), qui se déroulera à Nice du 4 au 13 juin 2025 (20 M€) en présence des 193 délégations membres de l'ONU.

Les célébrations du 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, en mai, seront couvertes par les crédits réguliers de cette ligne budgétaire.

0,2 M€ sont demandés sur l'activité distinctions honorifiques pour l'achat d'insignes (légion d'honneur, palmes académiques, arts et lettres, ordre national du mérite).

0,8 M€ sont demandés pour couvrir les frais d'interprétation et de traduction qui seront élevés notamment en raison des sommets IA et UNOC3. Les frais d'interprétation concernent également les prestations livrées pour la Présidence de la République, les services du Premier ministre, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et les secrétaires d'État, le conseil constitutionnel, l'Assemblée nationale, le ministère de l'intérieur et des outre-mer. Elles sont externalisées et représentent plus de 80 % des dépenses de l'activité.

Les frais de déplacements ministériels couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Les quatre cabinets du pôle affaires étrangères émergent sur ce code activité. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité gouvernementale, au contexte international et aux rendez-vous internationaux.

0,5 M€ sont demandés pour couvrir les frais liés à l'organisation de manifestations intermédiaires (conférences d'experts ou de hauts fonctionnaires, en présence du ministre ou d'un secrétaire d'État, organisées à l'hôtel du ministre ou au centre de conférences du ministère). Il s'agit essentiellement des frais d'aménagement, de sonorisation, de badges, de restauration, de renforts de sécurité, nécessaires à l'organisation de ces réunions de haut niveau.

2) État-major

	AE = CP
ÉTAT MAJOR total	12 260 513
Déplacements ministériels	5 934 195
Dépenses de fonctionnement de l'hôtel du ministre	1 996 750
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel du ministre	35 000
Subventions cabinets	1 080 080
Interventions - dont subventions du CAPS	1 267 237
PIPA	1 125 160
CNEMA	69 250
Autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique	752 841

Les frais de déplacements ministériels, dotés en PLF 2025 à hauteur de 5,9 M€, couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Quatre cabinets émargent sur cette activité. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité gouvernementale, au contexte international et aux rendez-vous internationaux.

Les crédits de fonctionnement de l'hôtel du ministre (2 M€) correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne des cabinets du ministre, des ministres délégués et du secrétaire d'État qui lui sont adjoints. Ces dépenses ont pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la politique étrangère et de promouvoir notre diplomatie auprès d'interlocuteurs étrangers et français, à l'occasion d'événements internationaux lorsqu'ils sont organisés au sein de l'hôtel du ministre ou au château de la Celle Saint-Cloud. Toutefois, tous les événements organisés à l'hôtel du ministre ne sont pas systématiquement pris en charge sur ce budget de fonctionnement. Certaines dépenses sont prises en charge par la direction de la communication et de la presse ou par le service du protocole. Ces événements peuvent prendre diverses formes comme l'organisation de manifestations internationales de grande ampleur en lien avec l'actualité diplomatique, l'organisation de repas officiels ou de réceptions lors de la visite d'une personnalité étrangère. Les enveloppes de représentation du ministre, des ministres délégués et des secrétaires d'État, dont les montants sont fixés annuellement par le Premier ministre, sont incluses dans les crédits de fonctionnement.

Les dépenses à l'extérieur de l'hôtel du ministre regroupent les dépenses officielles lorsque celles-ci concernent des événements organisés sur le territoire national mais hors des emprises de l'hôtel du ministre ou du château de la Celle Saint-Cloud. Il s'agit principalement de frais de restaurant.

Les subventions des cabinets et du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) permettront entre autres d'accorder des subventions à près d'une centaine d'associations et de financer des dépenses d'intervention de nature interministérielle.

Les crédits de l'activité autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique sont dotés à hauteur de 0,75 M€. Ils auront pour objet de financer des dépenses contraintes, en forte augmentation et souvent de nature interministérielle (Forum de Paris pour la paix, commission mixte franco-algérienne, participation du ministère au GIP Musée mémorial du terrorisme...).

Les crédits d'intervention du CAPS diminueront de 0,1 M€ par rapport à la LFI 2024. Ils permettront de couvrir l'augmentation constatée du coût des experts techniques internationaux gérés par Expertise France et de renforcer le soutien aux *think tanks* français produisant des travaux de recherche portant sur les sujets de la politique étrangère de la France.

Les crédits d'intervention au bénéfice du PIPA, programme piloté par le CAPS dont l'objet est d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France, seront également en baisse de 0,1 M€ par rapport à la LFI 2024. Le nombre prévisionnel d'invités sera sensiblement équivalent à celui prévu en 2024.

Enfin, 0,07 M€ sont destinés, comme en LFI 2024, à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

3) Communication

	AE = CP
COMMUNICATION total	6 455 963
Acquisition d'information et de documentation	2 875 600
Actions de communication événementielle	295 350
Actions de communication digitale et audiovisuelle	2 777 828
Relations avec les journalistes étrangers	31 000
Subventions aux associations de presse diplomatique	476 185

L'activité acquisition d'information et d'outils de veille (2,9 M€) couvre l'achat et la distribution au numéro de titres de presse en version papier, la souscription d'abonnements à des titres de presse sur support dématérialisé lorsque c'est possible, la souscription d'abonnements à des bases de données ainsi qu'aux dépêches des principales agences de presse, au profit des cabinets ministériels, des services d'administration centrale et de l'ensemble des postes à l'étranger. Elle comprend également la fourniture de panoramas de presse ainsi que le paiement des droits de copie afférents.

Avec la montée en puissance de la sous-direction de la veille et de la stratégie créée en septembre 2022, cette activité inclut désormais la fourniture d'outils nécessaires à la confection d'une veille internalisée à 360 degrés (presse, ressources audiovisuelles et sur les réseaux sociaux) ainsi que des prestations externalisées ponctuelles d'études et de veille stratégique sur des géographies prioritaires pour le ministère.

Au travers d'actions de communication événementielle (événements ponctuels, événements plus récurrents et publications), cette activité vise notamment à renforcer la compréhension par les Français des missions ministère de l'Europe et des affaires étrangères et de son réseau, et notamment de son rôle du au service de leurs intérêts. Le programme « hors les murs » finance le déplacement de diplomates dans des établissements scolaires en France afin d'y présenter les métiers et missions de la diplomatie.

Destinée à informer et faire comprendre au grand public, français et étranger, les enjeux de l'action extérieure et des positions internationales de la France, la communication digitale et audiovisuelle permet au ministère de l'Europe et des affaires étrangères d'assurer une présence toujours plus dynamique sur internet et les réseaux sociaux, avec pédagogie et fiabilité.

Elle se traduit concrètement par :

- Le site internet France Diplomatie disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe) et les 272 sites des postes du réseau diplomatique ;
- Le compte X de France Diplomatie, qui compte plus de 2,1 millions d'abonnés toutes langues confondues (français, anglais, arabe, russe, allemand et espagnol) ;
- La page Facebook du ministère qui draine 680 000 abonnés (en français, anglais et arabe) ;
- Le compte LinkedIn qui regroupe un peu plus de 336 000 abonnés ;

- Le compte Instagram en français qui attire près de 194 000 personnes et le compte Instagram en espagnol, lancé en 2023, qui recueille près de 2 857 abonnés ;
- Le compte YouTube qui rassemble près de 36 800 abonnés ;
- Le compte Telegram en russe qui réunit 3 476 abonnés ;
- La chaîne WhatsApp FranceDiplo Afrique, lancée en 2024, qui compte 9 000 abonnés ;
- La production de podcasts « Sources diplomatiques » (« COP 28 » « Académie diplomatique d'été » et « tables rondes ») et de vidéos diffusées sur tous les canaux (portraits d'athlètes, interview de l'ambassadeur pour le sport à l'occasion des JOP).

L'animation et le renforcement du réseau de communication et de presse se traduit notamment par un renforcement de l'identité numérique du ministère, avec une modernisation de l'infrastructure de ses sites, la mise à disposition de davantage de contenus à destination des réseaux sociaux ou encore de la mise en place d'un fonds de communication à destination des postes, complété par une dotation minimale de communication pour les ambassades prioritaires.

Le programme d'invitations de journalistes étrangers, doté de 0,5 M€, permet à des journalistes ainsi qu'à des influenceurs du monde entier de venir en France, à l'occasion d'événements internationaux ou pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires définies chaque année. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et sur les réseaux sociaux afin de contribuer à la promotion de la France dans le monde.

Le ministère apporte son appui aux associations de presse diplomatique (0,03 M€) porteuses d'un projet en lien avec le rayonnement de la presse française et francophone dans le monde, visant à stimuler la « destination France » auprès des touristes étrangers au travers d'articles publiés ou reportages diffusés par des correspondants dans leurs médias respectifs ou encore à marquer son soutien à la presse diplomatique française et étrangère.

4) Centre de crise et de soutien

	AE = CP
CENTRE DE CRISE total	5 250 000
Fonctionnement	3 545 000
Gestion des crises	1 500 000
Subventions	205 000

Dans le cadre du plan de sécurité et de lutte anti-terroriste, le Centre de crise et de soutien (CDCS) devrait bénéficier en 2025 d'une dotation budgétaire de 5,25 M€ (+0,1 M€ par rapport à 2024).

Cette dotation est composée d'un montant de base de 3,5 M€ de crédits de fonctionnement. Le centre de crise et de soutien a pour mission de former les postes à la gestion de crise et de gérer les crises, tant sur le volet sécuritaire que sur le volet humanitaire. Sur le programme 105, ses moyens sont répartis de la manière suivante :

- 2,16 M€ pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonomes ;
- 0,5 M€ pour le renouvellement des dotations des postes en stocks de sécurité, équipements projetables ainsi que la fourniture de consommables médicaux ;
- 0,2 M€ pour la formation à la gestion de crise ;
- 0,68 M€ pour les dépenses de fonctionnement courant du CDCS.

Des moyens de gestion de crise sont programmés à hauteur de 1,5 M€ et mobilisables à tout instant.

Des subventions (titre 6), d'un montant total de 0,2 M€, seront allouées aux associations de victimes et d'aide aux victimes : France victimes (FV), la Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs (FENVAC) ainsi que l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT).

ACTION (6,4 %)**02 – Action européenne**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	159 969 234	159 969 234	0	0
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000	0	0
Dépenses d'intervention	159 954 234	159 954 234	0	0
Transferts aux autres collectivités	159 954 234	159 954 234	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	12 023 331	12 023 331	0	0
Dépenses de personnel	12 023 331	12 023 331	0	0
Rémunérations d'activité	8 941 517	8 941 517	0	0
Cotisations et contributions sociales	3 007 272	3 007 272	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	74 542	74 542	0	0
Total	171 992 565	171 992 565	0	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action 2 « Action européenne » s'élèvent à 160 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (159,2 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,77 M€ en AE et CP).

1/ L'action européenne hors contributions

	AE = CP
ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total	765 578
Communication du ministre délégué chargé de l'Europe	15 000
Subventions du ministre délégué chargé de l'Europe	750 578

Ces crédits permettront d'accorder des subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation, et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes. Ils permettent également de financer de nouveaux dispositifs pilotés par la Commission européenne comme le programme *citoyens, égalité, droits et valeurs* ou le *fonds démocratie du contrat triennal Strasbourg capitale européenne*.

2/ Les contributions européennes

	AE = CP
CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total	159 203 656

Les crédits alloués aux contributions européennes pour 2025 sont en baisse par rapport à la LFI 2024, la prévision pour la Facilité européenne pour la paix étant en diminution de 40 M€ par rapport à 2024.

a) Conseil de l'Europe

Le budget adopté par le Conseil de l'Europe pour une durée de deux ans a augmenté substantiellement en 2024 (+35 M€). Cette hausse exceptionnelle, conforme aux décisions prises lors du Sommet de Reykjavik les 16-17 mai 2023, est principalement due aux éléments suivants :

- Le financement progressif de la coopération sur le budget ordinaire, alors qu'elle relevait exclusivement des contributions volontaires jusqu'à présent. Les plans d'action pays, dont bénéficient six États membres (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Bosnie-Herzégovine et surtout Ukraine) ont pour objectif de sécuriser la mise en œuvre d'activités prioritaires en matière de protection des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit. Pour l'instant, ces actions dépendent encore des contributions volontaires des États ;
- La hausse des moyens alloués à la Cour européenne des droits de l'Homme (+4 M€ en 2024) ;
- La création d'un registre des dommages causés par la guerre d'agression russe en Ukraine, d'un montant de 7,4 M€ pour 2024, auquel la France contribuera à hauteur de 0,9 M€ .

La contribution totale de la France en 2025, légèrement inférieure à 2024, est estimée à 55 M€, dont 49 M€ pour le MEAE.

b) Union européenne

Le maintien des crédits alloués au Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) à 0,5 M€ doit permettre de faire de ce vecteur un instrument de la politique européenne de soutien à la démocratie, aux défenseurs des droits de l'Homme, aux médias indépendants et à l'État de droit dans le voisinage européen dont le volume d'activités a augmenté depuis sa création en 2013.

Le financement de la contribution française à la Facilité européenne pour la paix (FEP) est réparti entre le MEAE, pour ce qui relève des mesures d'assistance (pilier II) à caractère non létal, et le ministère des armées pour le pilier I (opérations) et la part létale du pilier II.

Le second pilier de l'instrument, adopté en mars 2021, devait consacrer en très grande majorité des crédits au financement de mesures d'assistance à caractère non létal, prises en charge par le MEAE. La guerre d'agression russe en Ukraine ayant renforcé la part létale de ces mesures, la participation du MEAE est estimée pour 2025 à 104 M€, en baisse de 40 M€ par rapport à la LFI 2024

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE=CP
CdE	Conseil de l'Europe	49 001 656
AFETI	Expertise France ou Agence Française d'Expertise Technique Internationale	2 300 000
OSCE - Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire : experts et observateurs électoraux	1 000 000
UEO	Union de l'Europe occidentale (UEO)	1 652 000
DIMED-FAL	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Fondation Anna Lindh	250 000
DIMED-UPM	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Union pour la Méditerranée	400 000
FEDEM	Fonds européen pour la démocratie	500 000
FEP	Facilité européenne pour la paix	104 100 000
TOTAL		159 203 656

ACTION (3,4 %)**03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	90 600 445	90 600 445	0	0
Dépenses de personnel	90 600 445	90 600 445	0	0
Rémunérations d'activité	73 825 269	73 825 269	0	0
Cotisations et contributions sociales	15 771 710	15 771 710	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 003 466	1 003 466	0	0
Total	90 600 445	90 600 445	0	0

L'action 03 du programme 105 a été créée dans le cadre du PLF 2025 suite au regroupement des effectifs et de la masse salariale sur le programme 105. Cette action est dédiée aux personnels concourant à la diplomatie culturelle et d'influence. Elle se substitue à l'action 06 du programme 185 qui est clôturée à compter du 1^{er} janvier 2025.

ACTION (24,5 %)**04 – Contributions internationales**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	659 636 440	659 636 440	0	0
Dépenses d'intervention	659 636 440	659 636 440	0	0
Transferts aux autres collectivités	659 636 440	659 636 440	0	0
Total	659 636 440	659 636 440	0	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action 4 « Contributions internationales » s'élèvent à 659,6 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des opérations de maintien de la paix (220,2 M€ en AE et CP), les contributions internationales en euros (210 M€ en AE et CP) et en devises (229,4 M€ en AE et CP).

1/ Opérations de maintien de la paix (OMP)

	AE = CP
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX total	220 214 996

La quote-part des États est mise à jour tous les trois ans. Le barème du budget ordinaire est fondé sur le revenu national brut et comporte un système de dégrèvements et de plafonds. Les modalités de calculs des barèmes peuvent également être revus à cette occasion. La baisse des contributions aux OMP en 2025 s'explique par la diminution estimée de la quote-part française ainsi que la fin des dépenses liées à la mission de maintien de la paix des Nations unies au Mali, en cours de liquidation.

Les contributions aux OMP étant payables en dollars des États-Unis, des ordres d'achat à terme (OAT) de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 85 % des dépenses en devises pour couvrir le risque de change. Une grande partie des contributions OMP sera payée au taux de l'OAT dont l'échéance correspond à la date de paiement de celles-ci.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en euros		AE= CP
BANUS	Bureau d'appui des Nations unies à la Somalie	22 199 625
FINUL	Force intérimaire des Nations unies au Liban	24 097 189
FISNUA	Force intérimaire de Nations unies à Abiyé	13 486 639
FNUOD	Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3 037 008
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo	1 958 927
MINURSO	Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	3 142 182
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine	52 827 229
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali	en cours de liquidation
MINUSS	Mission des Nations unies au Soudan du Sud	56 410 448
MONUSCO	Mission des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	40 516 108
UNFICYP	Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre	2 539 640
TOTAL		220 214 996

2/ Contributions internationales en euros

	AE = CP
CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES EN EUROS total	210 039 774
Contributions internationales en euros (dont PM G8)	115 045 651
Contributions internationales en euros à l'ONU et institutions spécialisées	96 294 123

La majeure partie des contributions volontaires du programme sont imputées sur cette ligne. Elles traduisent les priorités de la France comme le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale. Elles financent aussi des postes de jeunes experts associés (JEA) et de volontaires des Nations unies (VNU) qui renforcent la présence française dans les organisations internationales, essentiellement au sein du système onusien.

Il convient de noter les évolutions suivantes :

1. OTAN

Selon les prévisions disponibles à ce stade, notre contribution devrait atteindre 48,5 M€ en 2025, contre 43,2 M€ en LFI 2024. Ce calcul prend en compte les prévisions d'augmentation du budget de l'OTAN (+10 %), les prévisions d'inflation (+3 %), ainsi que la diminution de la quote-part de la France, qui passera à 10,19 %, [MA1] du fait de l'entrée de la Suède (elle s'élevait à 10,39 % en 2023, puis à 10,29 % en 2024 après l'intégration de la Finlande). Les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN avaient décidé, en 2022, d'une hausse additionnelle de 10 % par an en valeur réelle du budget civil de l'alliance sur la période 2023 – 2030. Cette décision est liée à l'évolution de l'environnement sécuritaire à la suite de l'agression russe en Ukraine. Il justifie des augmentations de moyens dans le domaine de la cybersécurité et en faveur du financement des partenariats de l'OTAN comme celui avec l'Union européenne.

2. UNOC

Après deux premières éditions présidées par la Suède et les Fidji à New York en 2017 puis par le Portugal et le Kenya à Lisbonne en juin 2022, la France et le Costa Rica accueilleront à Nice la troisième conférence des Nations unies

sur l'océan (UNOC 3) en juin 2025. La France attend une mobilisation internationale d'une ampleur équivalente à celle pour le climat, dix ans après la COP21 et l'accord de Paris (participation du secrétaire général des Nations unies et d'une centaine de chefs d'États). Au-delà des États membres des Nations unies, les agences spécialisées, la société civile, le secteur privé et les bailleurs internationaux seront représentés.

Cette contribution aux Nations unies est mandatée par une résolution de l'assemblée générale des Nations unies (AGNU) qui prévoit que « tous les coûts afférents à la conférence et à son organisation seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires » et donc revenant au pays hôte.

En complément des crédits destinés à l'organisation de l'événement qui sont budgétés sur l'action 01 « Coordination de l'action diplomatique », une contribution, estimée à 4 M€, doit être versée afin de couvrir les dépenses réalisées par l'ONU dans le cadre de ce sommet.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en euros		AE = CP
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	15 716 746
AIEA FCT	Agence internationale de l'énergie atomique - Fonds de coopération technique en euros	3 987 840
Contributions ASD	Contributions volontaires dans le domaine de la sécurité nationale du désarmement et la prévention de nouvelles menaces, à travers la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement	10 500 000
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et protocole de Kyoto	1 587 937
CPI	Cour pénale internationale	16 394 994
Direction Juridique (DJ)	Contributions volontaires à caractère juridique	1 000 000
HCR-CNDA	Haut-Commissariat aux réfugiés - Cour nationale du droit d'asile	1 357 636
OAA-EUR	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 579 845
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 258 107
Contributions NUOI	Contributions volontaires aux organisations internationales (prévention et de maintien de la paix, attractivité du territoire français, droits de l'Homme)	15 485 001
ONU-JEA et VNU-EUR	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (UN Volunteers)	1 000 000
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 652 576
PNUE-740-BARCELONE-PAM	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution - plan d'action pour la Méditerranée	1 999 323
UNESCO BO EUR	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	6 394 163
UNOC	Contribution volontaire en vue de la préparation de l'UNOC en 2025	4 000 000
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	2 379 954
(A) Contributions en euros aux organisations des Nations unies		96 294 123
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique	23 436 896
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord	48 505 445
OSCE – BU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - budget unifié	15 174 810
OSCE - PSU	OSCE – projets pour l'Ukraine	2 500 000
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
CICR	Comité international de la Croix rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	3 174 500
(B) Contributions en euros aux organisations hors Nations unies		115 045 651
Contributions internationales payables en euros		211 339 774

3/ Contributions internationales en devises

	AE = CP
CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES EN DEVISES [MA2] [GG3] total	229 381 670
Contributions en devises : contributions aux autres organisations internationales	1 071 969
Contributions en devises : Contributions obligatoires en devises à l'ONU et inst.spécialisées	228 309 701

Comme pour les opérations de maintien de la paix, la quote-part des États au budget régulier de l'ONU est mise à jour tous les trois ans. Le barème est fondé sur le revenu national brut et comporte un système de dégrèvements et de plafonds. Les modalités de calculs des barèmes peuvent également être revus à cette occasion. Malgré la baisse prévue de notre quote-part, la contribution de la France devrait rester stable compte tenu de la hausse tendancielle du budget régulier de l'ONU. A ce stade, la contribution française à l'ONU est estimée à 131,8 M\$ en 2025 contre 134 M\$ en 2024.

Pour couvrir le risque de change affectant les contributions internationales payables en devises, des ordres d'achat à terme de devises (dollars américains et francs suisses) ont été passés entre le MEAE et l'Agence France Trésor à hauteur de 85 % des dépenses.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en euros		AE = CP
AIEA-USD	Agence internationale de l'énergie atomique	2 320 201
MTPI	« Mécanisme » ou Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (UN Mechanism for International Criminal Tribunals). Intitulé complet : Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	2 759 572
OAA-USD	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	11 356 671
OACI - BO - USD	Organisation de l'aviation civile internationale - budget ordinaire	1 176 418
OMS-USD	Organisation mondiale de la santé	11 403 503
ONU BR	Budget régulier de l'ONU	121 510 563
ONU-JEA et VNU-USD	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (UN Volunteers)	10 868 505
OTICE-USD	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 246 249
PNUE-700	Fonds pour l'environnement du programme des Nations unies pour l'environnement	6 990 741
UNESCO – BO - USD	Budget ordinaire de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	7 204 352
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	4 480 652
Contributions en dollars américains, en équivalent euros		181 615 916
OIT	Bureau international du travail	18 009 255
OIM	Organisation internationale pour les migrations	3 694 709
OMC	Organisation mondiale du commerce	7 949 041
OMS-CHF	Organisation mondiale de la santé	11 568 181
OMM	Organisation météorologique mondiale	3 170 796
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	752 450
Contributions en francs suisses, en équivalent euros		45 144 431
OACI - BO - CAD	Organisation de l'aviation civile internationale	1 689 158
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	932 163
Contributions en autres devises, en équivalent euros		2 621 322
Total contributions internationales en devises, en équivalent euros		229 381 670

ACTION (4,4 %)**05 – Coopération de sécurité et de défense**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	35 629 195	35 629 195	0	0
Dépenses de fonctionnement	5 552 072	5 552 072	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 552 072	5 552 072	0	0
Dépenses d'intervention	30 077 123	30 077 123	0	0
Transferts aux autres collectivités	30 077 123	30 077 123	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	82 651 513	82 651 513	0	0
Dépenses de personnel	82 651 513	82 651 513	0	0
Rémunérations d'activité	59 162 027	59 162 027	0	0
Cotisations et contributions sociales	23 282 094	23 282 094	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	207 392	207 392	0	0
Total	118 280 708	118 280 708	0	0

La direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) met en œuvre la coopération structurelle de la France avec les États partenaires en matière de sécurité internationale et des Français à l'étranger dans une logique de défense des intérêts français et d'influence à long terme. A l'origine centrée sur la seule coopération de défense, cette direction a depuis étendu ses actions aux domaines de la sécurité intérieure et de la sécurité civile. Les crédits budgétaires issus du P105 dédiés à cette coopération (action 5) s'élèvent hors titre 2 à **35,6 M€** et se décomposent pour 2025, hors masse salariale, en **30,1 M€** de crédits d'intervention et en **5,5 M€** de crédits de fonctionnement.

Composante de l'action diplomatique de la France, la coopération de sécurité et de défense contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur de ses frontières. La DCSD inscrit son action dans la stratégie française à long terme de réponse globale « post crise » ainsi que de prévention des crises. Dans cet objectif, elle travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des ministères et opérateurs publics acteurs de cette thématique. A cet effet, cette direction planifie, pilote et conduit la coopération structurelle relevant des continuums « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle intervient en qualité d'intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'intérieur et des armées, et en qualité d'opérateur, par l'animation de son réseau de coopérants à l'étranger placés auprès des autorités des États partenaires de la France et d'organisations régionales : 303 coopérants en 2024, dont 251 coopérants militaires techniques et 52 experts techniques internationaux.

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux besoins exprimés par les États partenaires, aux thématiques, aux zones géographiques, aux pays ou aux organisations régionales ciblées. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation de leurs cadres, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, ainsi que l'aide directe en équipements, sans omettre l'appui aux exportations.

Depuis 2018 et la prolongation par le MEAE du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) via le plan d'action contre le terrorisme (PACT), la DCSD a réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité (RSS), la lutte contre le terrorisme ainsi que les migrations irrégulières.

1/ Dépenses de fonctionnement

	AE = CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT total	5 552 072

Soutien des coopérants	2 662 072
Changement de résidence et installation des coopérants et de leurs familles	1 800 000
Frais de missions des coopérants et des stagiaires	970 000
Frais de réception et de soutien de la direction de la coopération de sécurité et de défense	120 000

Dans le cadre de l'activité des dépenses de fonctionnement, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement réservée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés (coopérants militaires techniques et experts techniques internationaux), à hauteur de 4,5 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles, ainsi que le soutien des coopérants dans le cadre des projets. Ce poste de dépense est très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés.

Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses réalisées par la portion centrale en matière de conduite du changement, de déplacements et d'activités de rayonnement, dont l'organisation de séminaires internes, qui s'élèvent à 0,1 M€. Les frais de mission recouvrent les dépenses liées aux transports des stagiaires et des coopérants pour 1 M€.

2/ Dépenses d'intervention

	AE = CP
DÉPENSES D'INTERVENTION total	30 077 123
Formations en sécurité-défense-développement	21 264 916
Ingénierie et expertise sécurité-défense-développement	3 913 860
Aide logistique directe aux partenaires	4 898 347

Les actions d'intervention au profit des États partenaires et des organisations régionales ciblent les priorités retenues par le MEAE au regard des directives gouvernementales françaises. Elles s'élèvent à 30,1 M€.

La DCSD apporte son soutien au renforcement des capacités de ses partenaires (États et organisation régionales) dans les domaines de la sécurité intérieure, de la sécurité civile et de la défense. Ces actions déclinent toute une gamme de savoir-faire afin de répondre de la manière la plus adaptée aux attentes et demandes exprimées.

La DCSD accomplit sa mission au travers de son réseau de coopérants à l'étranger et au moyen de trois modes d'action : l'organisation et la mise en œuvre de formations - en France ou à l'étranger - des cadres civils et militaires des partenaires, de missions d'expertise et d'aides logistiques directes (achat et acheminement sur place d'équipements).

Ses actions se matérialisent par des projets bilatéraux ou par l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux dont ceux issus de l'Union européenne. Chaque projet est évalué individuellement ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la RSS. Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment :

- du renforcement de l'État de droit et de la protection des populations en fournissant une expertise aux services de sécurité intérieure et de protection civile des pays partenaires (du conseil de haut niveau sur la réglementation, la doctrine ou l'organisation, aux expertises métiers dont le champ est entièrement mis à contribution dans le cadre des formations dispensées, (ordre public, investigations judiciaires, contre-terrorisme, lutte contre les feux de forêts, sauvetage, déblaiements, etc.) ;
- du renforcement à l'action interministérielle, en intégrant de plus en plus des formations auxquelles sont associés les services de la justice et des douanes des pays partenaires ;
- de l'expertise auprès des armées avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, de la mise en place et de l'amélioration de la gestion des ressources humaines associées, de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées et du développement de leurs capacités dans les domaines de l'aviation légère d'observation, de drones ou de l'aviation de combat. Sont ainsi mis en œuvre :

- Des actions destinées au maintien en condition opérationnelle des armées qui viennent essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaires ;
- Des actions de renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, en particulier dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales ;
- de l'appui au service de santé des armées pour accroître ses capacités par le biais de formations et de soutien aux hôpitaux militaires ;
- du développement de leur capacité à participer/conduire des opérations de maintien de la paix dans une approche de coopération régionale. Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale, à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans les zones où ils sont appelés à intervenir.

Les actions d'intervention se décomposent plus précisément de la manière suivante :

	AE = CP
Formation des élites et cadres (défense et sécurité) en France	11 294 190
Formation en École Nationale à Vocation Régionale	6 416 990
Formation à l'étranger hors ENVR	684 766
Enseignement du français	2 868 970
Total formation des élites et cadres (défense et sécurité)	21 264 916
Expertise auprès des armées	1 789 773
Expertise des forces de sécurité intérieure	2 124 087
Total ingénierie de sécurité et de défense	3 913 860
Appui à l'acquisition de capacités matérielles	4 398 347
Acheminement des matériels et équipements	500 000
Total aide logistique directe aux partenaires	4 898 347
Total dépenses d'intervention	30 077 123

Les actions consacrées à la formation de l'encadrement (défense et sécurité) des partenaires sont évaluées à 21,3 M€. La formation recouvre en priorité les principaux modes d'action suivants :

- **La formation des élites, des cadres militaires et de sécurité intérieure en France (11,3 M€).** Cette formation, dispensée sur des périodes de quelques mois à plusieurs années selon les domaines, recouvre les volets suivants :
 - La formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
 - La formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
 - L'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ;
 - Les séminaires organisés périodiquement par l'IHEDN pour des auditeurs de haut niveau.
- **La formation en école nationale à vocation régionale – ENVR (6,4 M€).** La DCSD est partenaire aujourd'hui de vingt ENVR dans neuf États (notamment Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Djibouti, Cameroun et Gabon). Elle contribue également à la formation ainsi qu'au financement des écoles à statut international (EIVR) et des centres à travers le monde où elle affecte des coopérants. L'ensemble de ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la santé, de la sécurité maritime, du déminage humanitaire, de la protection civile, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur co-gestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins exprimés.
- **L'enseignement du français (2,9 M€).** Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la

défense et de la sécurité, ainsi que la participation de contingents étrangers, notamment africains, aux opérations de maintien de la paix (OMP) en environnements francophones. La participation croissante de ces contingents aux OMP rend la demande de soutien au développement de l'enseignement du français en milieu « défense et sécurité » particulièrement forte.

Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 3,9 M€. L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français de façon générale à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire, dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité, par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **L'expertise auprès des forces de défense** (1,8 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère des armées - des actions de conseil, études, instruction et entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises : déminage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc. Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres actions de coopération structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne.
- **L'expertise auprès des forces de sécurité intérieure** (2,1 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère de l'intérieur - des actions de conseil, d'études, d'instructions et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie :
 - La lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ;
 - La police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique ;
 - La police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ;
 - L'ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements.

Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 4,9 M€. L'acquisition d'équipements non létaux et leur acheminement à l'étranger pour les remettre *in fine* aux autorités locales, constituent le cœur de l'aide directe apportée par cette direction en appui d'un projet de coopération structurelle. Ces dons couvrent un très large spectre d'équipements et permettent la matérialisation concrète des projets portés et financés par la DCSD. A titre d'illustration peuvent être citées les réalisations suivantes : déploiement de capacités de surveillance (drones, ULM, chaînes sémaphoriques), équipement des centres de formation notamment des ENVR, moyens d'entraînement et d'intervention des forces armées et de sécurité intérieure (protections balistiques, tenues d'entraînement, ciblerie), moyens de transmission.

ACTION (10,9 %)**06 – Soutien**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	140 265 910	148 611 850	110 000	110 000
Dépenses de fonctionnement	124 222 081	130 323 515	110 000	110 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 222 081	130 323 515	110 000	110 000
Dépenses d'investissement	16 043 829	18 288 335	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 043 829	18 288 335	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	152 522 907	152 522 907	0	0
Dépenses de personnel	152 522 907	152 522 907	0	0
Rémunérations d'activité	103 374 496	103 374 496	0	0
Cotisations et contributions sociales	47 770 744	47 770 744	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 377 667	1 377 667	0	0
Total	292 788 817	301 134 757	110 000	110 000

L'action n° 6 « Soutien » finance le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 140,3 M€ en AE et 148,6 M€ en CP.

1) Administration générale

	AE	CP
ADMINISTRATION GÉNÉRALE total	26 249 112	25 466 312
Frais de mission des services	7 360 070	7 360 070
Frais de représentation des services	562 275	562 275
Archives	1 995 604	1 995 604
Valise diplomatique	6 897 098	6 897 098
Fonctionnement des services en IDF	6 931 186	6 148 386
Fonctionnement des services à Nantes	748 151	748 151
Fonctionnement du centre de conférences ministériel (CCM)	427 500	427 500
Achats en France et dépenses exceptionnelles	522 228	522 228
Parc automobile	805 000	805 000

L'activité des frais de mission des services en France est liée à l'activité politique et logistique du ministère, activité également tributaire du contexte et du calendrier international. L'achat de billets dit « à contraintes » (tarifaires ou de trajets) est privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent.

La maîtrise du coût d'achat des titres de transport est améliorée par le raccordement à un outil de réservations en ligne dans le cadre du marché voyageur notifié depuis le 2 septembre 2024 pour une durée de deux ans renouvelable. La notification de ce nouveau marché n'aura pas d'effet sur les dépenses liées aux missions. Le ministère est engagé dans une démarche d'accompagnement et de sensibilisation des directions et services, afin d'améliorer la politique de réservations des vols dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère.

Les frais de représentation des services en France permettent aux différentes directions politiques et géographiques, ainsi qu'aux ambassadeurs thématiques, d'organiser diverses manifestations dans le cadre de leurs activités diplomatiques. La ligne supporte toutes les dépenses induites par ces événements (y compris sonorisation, traiteur...).

La dotation de la direction des archives permettra de mener des actions de prévention du risque amiante, l'achat de livres, la numérisation d'archives, la participation à des publications, l'organisation de colloques et d'expositions et des dépenses de prestations pour le classement et la conservation des archives.

La dotation de fonctionnement de la valise diplomatique est en légère baisse par rapport à 2024. Plusieurs marchés seront renouvelés en 2025 notamment les marchés de fret et de stockiste. Par ailleurs, plusieurs marchés ont vu leur coût augmenter en 2024, notamment pour l'affranchissement, les prestations de stockage et le transport maritime. Ces augmentations seront couvertes par des rétablissements de crédits pour des prestations réalisées pour le compte d'autres administrations ou de particuliers.

Les dotations consacrées au fonctionnement des services en France (Île-de-France et Nantes) couvrent principalement la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, une partie des prestations relevant du marché « multi-technique multi-service » (nettoyage des locaux, prestations d'hygiène et propreté, gestion des déchets) ainsi que l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel.

Le budget dédié au centre de conférences ministériel (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à son fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires pour les réceptions, services de traiteur et restauration, décoration florale, blanchisserie et maintenance des équipements audiovisuels). Cette activité finance également une grande partie des dépenses de la conférence annuelle des ambassadrices et des ambassadeurs.

L'activité achats en France et dépenses exceptionnelles est utilisée pour réapprovisionner depuis la France les résidences des chefs de poste diplomatique et consulaire en vaisselle et argenterie officielles de fabrication française, les postes et agences consulaires en tampons officiels, ainsi que les postes diplomatiques et consulaires en cartons dits « Cauchard » utilisés pour les rapatriements de leurs archives. Cette activité comprend également les marchés de carte achat (centrale) et d'indicateurs de coût de la vie à l'étranger pour le calcul des indemnités de résidence à l'étranger. Cette rubrique repose sur une gestion à flux tendu des besoins exprimés par les postes.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, sur un marché UGAP, d'un minimum de 50 % de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément à la politique gouvernementale de transition écologique. La flotte de véhicules du ministère en administration centrale, qui a baissé de 38 % depuis 2010, comprend aujourd'hui près de 40 % de véhicules électriques ou hybrides. Les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile (carburant, parking, entretien, assurance) sont également imputées sur cette activité.

2) Ressources humaines

	AE = CP
RESSOURCES HUMAINES total	17 993 438
Formation	7 093 865
Action sociale	7 896 363
Divers	1 850 000
Accompagnement VI, contractuels et experts	1 153 210

Le budget de la formation professionnelle, des concours et des stages s'élève en 2025 à 7 M€ en 2025. 1,65 M€ est dédié aux dépenses du bureau des stages et de l'apprentissage (gratifications des stagiaires et frais de scolarité des apprentis) ; 0,53 M€ aux dépenses liées à l'organisation des concours ; 0,62 M€ aux dépenses de la Délégation à l'encadrement supérieur.

Au sein de l'activité formation, le budget alloué à l'Académie diplomatique et consulaire est estimé pour 2025 à 5,43 M€. Il intègre et consolide les programmes antérieurs à la préfiguration de l'ADC, ainsi qu'une offre renouvelée de formations et missions, validée par le Ministre.

Sur les nouvelles missions, les prévisions visent en particulier les activités du nouveau département des réseaux (réserve diplomatique et citoyenne, académie diplomatique d'été), du nouveau département recherche-action (séminaires, « fabrique de la diplomatie ») et du nouveau département de la coopération internationale.

L'activité divers recouvre les prises en charge d'aménagements de postes de travail des agentes et agents en situation de handicap. Ces dépenses concernent à la fois des aménagements mobiliers et informatiques ainsi que des prestations. Elle intègre également la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Sont par ailleurs imputées sur cette ligne les dépenses relatives aux frais de justice (contentieux et protection fonctionnelle), aux remboursements de trois mises à disposition de personnels de l'AFD, à l'impression de l'annuaire diplomatique ainsi qu'à la rédaction de procès-verbaux des réunions de dialogue social. Les crédits supplémentaires permettront de prendre en compte l'augmentation des dépenses liées à la protection fonctionnelle et à la responsabilité sans faute de l'État.

Le budget prévu pour les actions d'accompagnement des volontaires internationaux et des agents contractuels (1,15 M€) sera essentiellement dévolu aux frais obligatoires : le marché de protection sociale et les frais de dossier des allocations d'aide au retour à l'emploi (en augmentation depuis 2023 suite à l'évolution récente entraînant l'intégration de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) dans les dépenses d'allocation d'aide au retour à l'emploi). Pour 2025, l'enveloppe de cette activité est revenue à la hausse en prévision de la renégociation du marché de protection sociale des VIA, avec de nouveaux montants de cotisation.

Sont également prévues diverses dépenses liées à la politique d'attractivité du MEAE, et le renouvellement du partenariat avec Indeed en juillet 2025 (e-recrutement). Le renouvellement de l'abonnement avec LinkedIn (échéance en janvier 2026) sera anticipé fin 2025 pour éviter une rupture de service.

3) Numérique

	AE	CP
SYSTEMES D'INFORMATION total	58 012 548	57 522 280
Services bureautiques	17 951 548	17 951 548
Postes de travail	14 821 548	14 821 548
Solutions d'impression	770 000	770 000
Télécommunications individuelles	2 360 000	2 360 000
Services d'infrastructures	26 203 000	26 203 000
Services d'hébergement applicatif	5 730 000	5 730 000
Services de transport de données	15 400 000	15 400 000
Services de sécurité du SI	5 073 000	5 073 000
Services applicatifs	11 873 000	11 382 732
Domaine ressources humaines	1 590 000	1 299 732
Domaine finances	1 125 000	925 000
Domaine gestion documentaire	1 300 000	1 300 000
Domaine action diplomatique	3 500 000	3 500 000
Domaine des moyens généraux	1 458 000	1 458 000
Domaine gestion du système d'information	2 900 000	2 900 000
Services mutualisés	1 985 000	1 985 000

Les crédits déclinés ci-après sont gérés par la direction du numérique (DNUM). Ils s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques visant à soutenir la transformation numérique du MEAE.

La DNUM conçoit et met en œuvre, pour et en concertation avec les directions de l'administration centrale, les stratégies de développement des réseaux et des moyens de communication, de l'informatique, de la téléphonie et de l'audiovisuel. Avec le concours de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, elle assure en outre la sécurité des flux d'informations diplomatiques. Elle s'attache à assurer des liaisons de qualité, disponibles 24h/24 et 7 jours sur 7 à l'échelle d'un réseau mondial comportant plus de 250 représentations diplomatiques et consulaires.

Le budget alloué pour les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élève à 58 M€ en AE et 57,5 M€ en CP.

Services bureautiques

L'activité postes de travail concerne le maintien en condition opérationnelle des postes Itineo /Éole et la poursuite du déploiement de la flotte d'Itineo. Il intègre également l'infogérance des postes avec une hausse de 1,5 M€ en AE due à l'augmentation du parc ainsi que la hausse des licences Windows. Ce poste intègre également des éléments tels que la communication unifiée, les études sur le poste Hybride.

L'activité solutions d'impression, au-delà du maintien en condition opérationnelle, connaîtra une évolution limitée du parc d'imprimantes (réseau et individuelle) avec la poursuite du projet de modernisation.

Les crédits de la rubrique télécommunications individuelles sont dévolus à la gestion de la téléphonie individuelle avec les équipements (smartphone et téléphonie fixe) et la consommation associée, ainsi que la téléphonie fixe et son infogérance.

Services d'infrastructures

Cette ligne budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement du ministère. Les services de transport de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (15,4 M€). D'importants investissements ont été réalisés en 2022 et 2023, entraînant une évolution à la hausse des coûts de maintien en condition opérationnelle et de réseau, notamment Orange. Cependant, une attention particulière sera portée pour maintenir les coûts de ce contrat au niveau de 2024. Il est également prévu de continuer le câblage des postes dans la continuité des investissements réalisés en 2024. Les coûts de maintien de la sécurité et de téléphonie fixe restent identiques à 2024.

Les crédits prévus pour les services d'hébergement applicatif s'élèvent à 5,7 M€. Ces coûts d'hébergement sont en augmentation du fait de l'extension des capacités nécessaires, tout comme les coûts de maintenance des nouvelles licences acquises (+0,7 M€ en AE=CP). Il intègre également les coûts finaux du projet Bluemind (messagerie) (+0,31 M€). Au-delà de la continuité du projet de gestion de l'obsolescence entamé depuis 2 ans, il n'est pas prévu d'autres transformations importantes des datacenters en 2025.

Les coûts de l'activité services de sécurité augmentent régulièrement notamment du fait de la maintenance pour les moyens de communication satellitaire (+0,5 M€ en AE=CP). Les infrastructures de sécurité seront maintenues sans projet d'évolution sur 2025. Les projets liés à la téléphonie mobile seront également restreints.

Services applicatifs

Le domaine ressources humaines (1,6 M€ en AE, 1,3 M€ en CP) comprend essentiellement les maintiens en condition opérationnelle des applications (Porthail – portail des démarches RH, PrevoirRH...) ainsi que les évolutions obligatoires. Le projet de mise en œuvre de la suite Adequasys sera pris en compte pour le projet ADELE.

Les crédits prévus pour le domaine finances (1,1 M€) sont destinés aux développements et maintien en condition opérationnelle d'applications finances telles que CROCUS dédié à la gestion comptable à l'étranger. Il convient de noter que le logiciel CROCUS, totalement déployé en 2022, a fait l'objet d'une mesure d'économie de 0,5 M€. 0,6 M€ seront ainsi consacrés à son maintien en condition opérationnelle. En 2025, seules les dépenses de MCO/MCS sont présentées au budget. La principale application concernée est Crocus (0,8 M€).

1,3 M€ sont consacrés à la zone fonctionnelle gestion documentaire, pour le maintien en condition opérationnelle des portails tels que Saphir, Portail et Doc.

Le domaine action diplomatique (3,5 M€ en AE) prend en charge les applications importantes du ministère dans le cadre de ses actions diplomatiques dans le monde, telles que la mise en œuvre du passeport diplomatique biométrique ou la maintenance de Diplomatie dans sa version actuelle.

Il porte également la poursuite du programme « La fabrique incubateur » qui est issu de l'initiative portée par la DNUM en 2024 par le biais d'un appel à idées. Ce programme, à travers une sélection d'idées innovantes, va permettre le test et la mise en œuvre d'incubateurs courant 2024 dont le déploiement se poursuivra en 2025 et les années suivantes. Trois incubateurs sont prévus en 2024 et deux incubateurs supplémentaires en 2025. Ce programme permettra chaque année de déployer les expérimentations réussies de l'année précédente et de faire émerger de nouvelles idées.

Les crédits du domaine des moyens généraux (1,5 M€) sont consacrés aux projets tels que Phèdre, projet débuté en 2024 qui va porter la plateforme SIG du ministère. Il portera des expérimentations de nouvelles technologies permettant une gestion plus efficace des informations des Français localisés à l'étranger en cas de crise. Ce projet a débuté en 2024 et doit se terminer en 2025 (0,5 M€ dont 0,35 M€ sur 2025).

La modernisation et le développement de fonctionnalités avancées pour la solution applicative permettant la gestion des crises au CDCS (applications *Crisenet 2* et *Fildariane*) seront en partie menés en 2025.

Enfin, concernant le domaine de la gestion du système d'information, 2,9 M€ de crédits permettront de réaliser les dépenses liées aux besoins techniques nécessaires aux phases de développement, notamment la Nouvelle Forge, le pilotage de la sécurité ou Diploconnect.

Services mutualisés

L'activité services mutualisés (2 M€ en AE) couvre essentiellement la mise en œuvre de la plateforme *data* qui doit permettre le développement d'applications de dataviz et d'IA. Ce projet a démarré en 2024 et doit se poursuivre en 2025 et 2026.

4) Politique immobilière

	AE	CP
IMMOBILIER total	24 367 925	33 986 934
Entretien et maintenance courants à Nantes	480 700	480 700
Entretien et maintenance courants IDF	8 301 000	7 750 000
Locations et charges locatives en IDF	3 105 889	4 959 876
Énergie et fluides Nantes	332 880	1 115 870
Énergie et fluides en Île-de-France	3 601 240	3 779 765
Décoration et patrimoine	1 000 000	1 000 000
Loyer La Courneuve	0	5 110 000
Entretien lourd France	7 546 216	9 790 723

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés multi-techniques et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Île-de-France sont principalement alloués au marché multi-services qui concerne des dépenses récurrentes (maintenance, déménagements courants, entretien des espaces verts et pilotage de l'ensemble de ces prestations), ainsi que des interventions d'entretien courant. Les montants demandés prennent en compte les besoins de maintenance du ministère, en raison de l'ancienneté de certains locaux. Par ailleurs, ces crédits seront consacrés au déploiement de nouveaux espaces de travail en Île-de-France (600 k€ AE=CP). Une expérimentation sera conduite sur les sites franciliens, pour une vingtaine de postes de travail, et dans l'ensemble SPALLIS où le ministère vient de prendre à bail des locaux temporaires (300 postes de travail).

L'activité locations et charges locatives en France concerne principalement le paiement du loyer annuel du site de Châtillon (valise diplomatique) et la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint-Germain (300 agents), facturée par le ministère des armées, pendant la durée des travaux du projet d'extension-réhabilitation (ERA) du Quai d'Orsay. Elle couvre également la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux du boulevard des Invalides, facturée par le ministère de l'intérieur. Elle finance diverses taxes foncières, des taxes de balayage et des taxes de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE. Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2025, cette enveloppe financera le loyer et les charges annuelles du bâtiment Spallis (Seine-Saint-Denis), pris à bail pour la durée des travaux du projet ERA, soit 6 ans dont 5 ans fermes.

Les activités énergie et fluides regroupent l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La direction des achats de l'État est porteuse des deux accords-cadres interministériels et pluriannuels relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz qui font l'objet d'engagements juridiques tous les 2 ans. A ce titre, 2,5 M€ en AE ont été provisionnés pour 2025.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est utilisé pour l'aménagement des sites français tels que l'hôtel du ministre et le château de la Celle-Saint-Cloud, ainsi que des espaces de réception des résidences de France à l'étranger. Le MEAE mène un effort soutenu en matière de restauration et d'entretien de son patrimoine, notamment des œuvres d'art, que celles-ci lui appartiennent ou qu'elles soient déposées par les institutions nationales. Il s'emploie à accroître la professionnalisation de cette activité (recrutement d'un régisseur des œuvres d'art). Le budget sert, enfin, à prendre en charge les frais de rapatriement et d'envoi de mobiliers et d'œuvres depuis et vers les postes à l'étranger.

Le loyer et les charges locatives du bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public/privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et aux termes duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle de 5 M€.

L'activité entretien lourd France fait l'objet d'une dotation de 7,5 M€ en AE et 9,7 M€ en CP. En 2025, les principales opérations concerneront les sites de Paris et Nantes. Au Quai d'Orsay, seront entamés les travaux de rénovation complète du sous-sol comprenant les cuisines de l'Hôtel du Ministre (environ 60 000 convives par an) afin de reprendre le fonctionnement de l'ensemble des espaces dédiés aux préparations de repas au niveau du rez-de-chaussée de l'Hôtel du Ministre. Une enveloppe sera également consacrée aux travaux d'installation d'un transformateur électrique et d'un groupe électrogène, ainsi qu'à la mise en conformité de la sécurité incendie. Les études ont été conduites en 2024 et seront finalisées en début d'année 2025. Le projet majeur en Île-de-France, ERA (91 M€), est financé sur le CAS 723.

A Nantes, les opérations majeures telles que l'extension du centre des archives diplomatiques (47 km linéaires), sont en cours de programmation, la définition des besoins se faisant conjointement avec la direction de l'immobilier de l'État. 0,8 M€ sont également prévus pour entamer la rénovation des cuisines du site de Breil, afin d'assurer de meilleures conditions de travail aux agents nantais.

A Strasbourg, doivent notamment se poursuivre les travaux sur les menuiseries extérieures et l'annexe du bâtiment de la représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe.

5) Sécurité en France

	AE = CP
SÉCURITÉ FRANCE total	13 642 886
Contrats de gardiennage en France	8 500 000
Sécurité passive en France (fonctionnement)	2 000 000
Sécurité incendie	2 767 612
Sécurité passive en France (investissement)	375 274

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et accueil physique en France sur l'ensemble des sites du MEAE parisiens et à Nantes s'élève à 8,5 M€. Une convention est établie entre l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et le MEAE pour ces prestations de sécurité active. Cette ligne budgétaire est en augmentation en 2025 et pour les deux prochaines années afin de suivre l'inflation dans le secteur de la sécurité, particulièrement en tension ces dernières années.

En raison des travaux conduits pour le projet d'extension-réhabilitation (ERA) du Quai d'Orsay, certains services ont été relocalisés en Île-de-France, sur le site Spallis. Un dispositif de gardiennage sur ce site sera déployé dès 2025 pour un coût évalué à 0,45 M€ par an.

2,4 M€ en AE et CP sont consacrés à la sécurité passive en administration centrale. En raison de la prise en charge des contrats d'accueil, de gardiennage et de maintenance des équipements de sûreté, les investissements de sécurité des sites français s'élèveront à 0,375 M€ en 2025. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive.

Le respect de la réglementation sur les normes incendie nécessite la présence d'agents de sécurité incendie SSIAP sur les sites parisiens et nantais et la télésurveillance des locaux. L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est en partie consacrée à la convention de gardiennage spécialisé en sécurité incendie, passée avec l'UGAP et renouvelée chaque année en avril.

ACTION (29,0 %)

07 – Réseau diplomatique

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	302 922 027	299 145 099	5 000 000	5 000 000
Dépenses de fonctionnement	214 014 983	214 006 364	4 200 000	4 200 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	214 014 983	214 006 364	4 200 000	4 200 000
Dépenses d'investissement	88 907 044	85 138 735	800 000	800 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	88 907 044	85 138 735	800 000	800 000
Titre 2 (dépenses de personnel)	479 860 086	479 860 086	0	0
Dépenses de personnel	479 860 086	479 860 086	0	0
Rémunérations d'activité	394 197 519	394 197 519	0	0
Cotisations et contributions sociales	83 406 670	83 406 670	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 255 897	2 255 897	0	0
Total	782 782 113	779 005 185	5 000 000	5 000 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 7 « Réseau diplomatique » regroupent les moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décomposent en crédits de fonctionnement (214 M€ en AE et CP) et en dépenses d'investissement (88,9 M€ en AE et 85,1 M€ en CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules, etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations ou encore l'entretien lourd ou la sécurisation des emprises. Cette action comprend également les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

1) Fonctionnement des ambassades

	AE = CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total	110 961 181
Fonctionnement courant	53 633 874
Frais de représentation de la RP UNESCO	47 307
Frais de représentation	13 000 000
Voyages et missions statutaires	16 000 000
Formation linguistique	780 000
Gratification des stagiaires	1 300 000
Énergie et fluides postes	15 500 000
Téléphone et internet postes	7 200 000
Contentieux et transactions sur contrats ADL	500 000
Véhicules et gros matériels	3 000 000

Les crédits de fonctionnement des postes diplomatiques et consulaires sont répartis entre 177 postes (160 budgets pays et 17 budgets de représentations permanentes). Depuis la réforme interministérielle de mutualisation des moyens de support en LFI 2019, le budget du fonctionnement d'une ambassade concerne l'ensemble de ses services et de ses sites (ambassade, résidence, logements de l'État). Ces crédits sont gérés localement par les secrétaires généraux d'ambassade (SGA), sous la responsabilité des chefs de poste, en tant qu'ordonnateurs secondaires.

En application de l'Agenda de la transformation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les budgets de fonctionnement s'inscrivent dorénavant dans une approche de déconcentration, afin de rapprocher la décision budgétaire de l'échelon local, et de simplification en vue d'accroître l'efficacité de la gestion et de l'utilisation des crédits.

Recouvrant des dépenses récurrentes et majoritairement contraintes, les dépenses de fonctionnement courant comprennent notamment une large couverture contractuelle des postes à l'étranger qui est encouragée dans une logique de bonne gestion à moyen terme (maintenance des bâtiments et des matériels techniques, entretien des dispositifs de sécurité incendie, nettoyage, désinsectisation, entretien des espaces verts, location et maintenance des matériels techniques et de reprographie, gestion de la paie des agents de droit local). Cette même logique prévaut pour le parc automobile (entretien, carburant et assurances). Les dépenses contractuelles sont tendanciellement en hausse : extension du périmètre des externalisations liées à la réduction des effectifs des personnels de droit local sur les fonctions support, révisions tarifaires liées aux politiques salariales et aux inflations locales. Pour contenir ces coûts, les postes ont pour instruction de remettre chaque renouvellement de contrat en concurrence et de se coordonner avec les opérateurs pour être localement en meilleure position de négociation.

Les envois postaux et de valise diplomatique diminuent en raison de la dématérialisation des envois (telle que la transmission des comptabilités des postes sous l'application Crocus déployée dans le réseau depuis 2022). Néanmoins, le renchérissement du fret aérien limite partiellement les économies dégagées. Les dépenses d'activité des services ou qui touchent aux conditions matérielles de travail des agents évoluent pour leur permettre de travailler efficacement (frais de tournées dans la zone de compétence, frais de fonctionnement des services de

presse, fournitures, mobilier, petit matériel). Plusieurs dépenses découlent d'une obligation réglementaire (taxes et impôts, frais bancaires des régies, frais d'usage des cartes bancaires par les postes).

Une enveloppe de 0,05 M€ est destinée à financer les frais de représentation de la représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO à Paris.

Les frais de représentation permettent d'entretenir un réseau de contacts avec les autorités locales, les responsables politiques et la société civile. Le coût des denrées alimentaires a fortement augmenté depuis 2022. Pour autant l'enveloppe de crédits allouée aux frais de représentation est restée stable jusqu'en 2023, avec des rééquilibrages ciblés selon les priorités politiques. Le rattrapage opéré en LFI 2024 sera préservé, dans un contexte de reprise de l'activité de représentation, indispensable au rayonnement local et à l'activité d'influence des postes.

L'activité voyages et missions comprend les voyages de congés annuels, les ruptures d'établissement qui revêtent un caractère statutaire et donc obligatoire (80 % de la consommation totale de la ligne) ainsi que le solde de la dotation qui est destiné à couvrir les frais de missions en France et hors circonscription, nécessaires au bon fonctionnement des postes à l'étranger.

En LFI 2024, cette activité avait connu une hausse (+3,7 M€) en raison notamment d'une anticipation de la hausse du coût du transport aérien et d'une mesure issue des États généraux de la diplomatie (EGD) destinée à améliorer les droits à billet de congés pour les agents affectés à l'étranger. Pour 2025, le coût du transport aérien se stabilisant et l'amélioration des droits à billet de congé ayant été contenue, une baisse de 1,7 M€ est prévue. L'activité représente ainsi 13,1 % des moyens, soit un taux comparable à 2023 (12 %). Le surcoût lié aux aérations des agents dans les postes dont le contexte sécuritaire s'est dégradé (Israël, Territoires palestiniens, Burkina Faso, Mali...) est partiellement absorbé par la fermeture temporaire des postes au Niger et au Soudan.

Les crédits de cette activité financent également formations linguistiques dispensées aux agents des postes à l'étranger (hors la DG Trésor).

La demande des postes reste très forte pour des stages de plus de 2 mois, dans le cadre du rayonnement du ministère, de sa contribution à l'acquisition d'une expérience professionnelle pour les étudiants, et afin d'apporter un appui sur certaines missions ponctuelles indispensables. L'enveloppe est toutefois contenue malgré l'augmentation prévisible de la gratification réglementaire minimale.

Les ambassades s'attachent à maîtriser leur consommation d'énergie et fluides (isolation des bâtiments, modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED, équipement en panneaux solaires). Elles font néanmoins face à la hausse tendancielle des tarifs de l'énergie et aux aléas climatiques. Certains postes sont en outre soumis aux aléas d'approvisionnement qui imposent l'utilisation intensive et coûteuse de groupes électrogènes. Le relatif ralentissement de la hausse des coûts de l'énergie permet néanmoins de prévoir une baisse de -1 M€ sur cette activité, qui représente 12,7 % des moyens pour 2025 (contre 13,1 % en 2024).

La dotation pour le téléphone et internet des postes se caractérise par le nécessaire renforcement des débits des liaisons internet de nos postes dans le respect des règles de sécurité de l'information pour permettre l'usage accru des applications en ligne et la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. La maîtrise des dépenses repose sur les efforts de mutualisation et de renégociation des contrats de fournisseurs et de maîtrise des consommations, avec cependant des tarifs très hétérogènes selon les zones géographiques. Cette enveloppe demeure contenue malgré la hausse du nombre d'abonnements téléphoniques liée au déploiement de téléphones sécurisés.

L'activité des contentieux et transactions sur les contrats concerne les charges transactionnelles à l'issue de négociation lors de départ anticipé de personnels de droit local (les charges réglementaires ou contractuelles relèvent du titre 2). Cette enveloppe, par nature variable en raison de la difficulté d'anticiper les contentieux, est revue à la baisse au vu des consommations observées sur les deux précédents exercices.

La réforme des réseaux de l'État à l'étranger s'est traduite par le regroupement de l'ensemble des véhicules des différentes administrations et conduit à une importante rationalisation du parc automobile du réseau diplomatique ainsi que de règles de gestion uniformisées (usage, suivi, entretien, approvisionnement en carburant et mutualisation des contrats d'assurance).

Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de l'optimisation du parc automobile de chaque ambassade. Dans tous les pays où cela est envisageable, les postes sont fortement incités à acquérir des véhicules propres (électriques, hybrides). Cette enveloppe demeure contenue malgré le nécessaire renouvellement continu du parc pour ne pas accumuler les véhicules vieillissants qui reporterait la charge sur de futurs exercices.

2) Immobilier à l'étranger

	AE	CP
IMMOBILIER A L'ÉTRANGER total	101 563 113	94 354 494
Entretien et maintenance	10 401 466	10 401 466
Entretien lourd à l'étranger	59 456 000	52 256 000
Locations	31 705 647	31 697 028

L'enveloppe allouée à l'entretien et à la maintenance doit couvrir l'ensemble des besoins en petits travaux d'entretien courant du réseau diplomatique. Cette rubrique est relativement stable pour poursuivre l'entretien régulier du bâti et éviter toute dégradation. L'entretien courant des emprises détenues en pleine propriété (ambassade, résidence, logements de l'État dont ceux des gardes de sécurité) relève du budget de fonctionnement de chaque poste, selon une logique de travaux récurrents, en AE=CP. L'entretien courant complète l'entretien lourd qui fait l'objet de gros travaux selon une logique d'opérations ponctuelles et dédiées.

L'entretien et les petits travaux visent à l'amélioration des conditions de travail, à l'entretien du bâti et des logements de l'État ; ils correspondent à des rénovations, des travaux exceptionnels de mise aux normes et d'adaptation aux risques professionnels, de réfection des espaces de travail, des aménagements pour les agents en situation de handicap et des opérations d'amélioration énergétique. Des situations exceptionnelles, tels des aléas climatiques, nécessitent des interventions immédiates.

Chaque poste est tenu d'organiser cet entretien, en s'appuyant sur l'expertise technique des antennes régionales immobilières et d'un intendant technique quand la taille du parc immobilier le justifie. L'entretien courant et les petits travaux sont une priorité, en particulier dans les pays où les bâtiments sont soumis aux rigueurs des conditions climatiques.

La dotation initiale pour l'entretien lourd à l'étranger est dédiée aux interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par les ambassades au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de près de 2 000 bâtiments. Le MEAE met en œuvre les priorités du schéma directeur immobilier pluriannuel à l'étranger 2021-2025, avec aujourd'hui 188 projets structurants (contre 30 précédemment).

Ces opérations incluent des projets d'envergure pluriannuels parmi lesquels la rénovation de la résidence de France à La Marsa (Tunisie), l'installation de la chancellerie consulaire dans le bâtiment de l'ambassade à Copenhague, ou bien encore le regroupement de l'institut français et du consulat général à Barcelone et la restructuration de l'institut français d'Amérique latine (IFAL) à Mexico.

Les interventions d'entretien lourd sont des opérations techniques. Elles comprennent des opérations de mise en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de remplacement des équipements techniques lourds.

Afin de répondre aux engagements pris dans le cadre des États généraux de la diplomatie, une enveloppe de 1 M€ AE=CP est consacrée au financement de diagnostics préalables afin d'accélérer la transformation écologique de nos entreprises, les sécuriser et les rendre accessibles pour tous.

Les locations immobilières à l'étranger représentent un peu plus de 400 contrats de location associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Les dépenses locatives à l'étranger sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des situations locales et des décisions de la CIME) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73 % des baux sont libellés en devises – 59 monnaies différentes - dont 75 baux représentant environ 8 M€ sont payés en dollars américains).

3) Indemnités de changement de résidence

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	23 746 689

Le montant des dépenses sur cette activité évolue en fonction des mouvements d'affectation des personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste.

Environ 80 % de ces crédits seront consacrés au versement de l'indemnité de changement de résidence (ICR) des agents changeant de lieu de résidence dans le cadre d'une nouvelle affectation à l'étranger ou en France. En raison du coût croissant du transport aérien, dans un contexte inflationniste, le montant moyen des ICR a augmenté de manière récurrente ces dernières années.

Le reliquat de 20 % est destiné à financer les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidant en France, ainsi qu'à la prise en charge du transport de bagages pour les volontaires internationaux.

4) Sécurité à l'étranger

	AE	CP
SÉCURITÉ ÉTRANGER total	66 651 044	70 082 736
Gardiennage	24 000 000	24 400 000
Sécurité passive (fonctionnement)	8 200 000	8 200 000
Missions d'audit de sécurité	5 000 000	5 000 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 600 000	2 600 000
Véhicules blindés	20 451 044	23 882 736
Sécurité passive (investissement)	6 000 000	6 000 000

Les crédits alloués à la brique sécurité à l'étranger sont en diminution de 5,5 % en AE mais progressent de 3,8 % en CP, après deux années de forte dynamique qui ont permis de compenser la forte hausse du coût des matières premières et des transports et d'initier de nouveaux projets pluriannuels.

Les dépenses pour les contrats de gardiennage des postes sont en constante augmentation, en raison des revalorisations annuelles obligatoires de salaires prévues par les législations locales, entraînant une augmentation des masses salariales qui constituent l'essentiel du coût de la prestation, et de la hausse globale des menaces depuis 2015. La forte dégradation sécuritaire dans certains pays tels que la Libye, l'Irak, Haïti, le Burkina Faso, oblige d'une part à souscrire des contrats onéreux avec des entreprises de services de sécurité et de défense françaises qui font appel à des personnels particulièrement qualifiés, et d'autre part, à réévaluer à la hausse les dispositifs nécessaires.

Le redéploiement vers les pays les plus dangereux des effectifs de gendarmes ou de policiers au détriment des postes situés dans les « pays à risques modérés », la compensation par du gardiennage externalisé contribuent à l'augmentation des besoins ; tout comme, marginalement, l'ouverture de nouveaux postes décidées en cours d'exercice (Georgetown, Appia, Melbourne).

Afin de contenir ces coûts croissants, , les postes sont incités à remettre en concurrence régulièrement et à mutualiser les contrats de gardiennages de leurs sites.

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent pour l'essentiel la maintenance des installations (tunnels RX, dispositifs de vidéoprotection et d'anti-intrusion) ainsi que les remplacements et adjonctions de matériels de sécurité et systèmes de protection. Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, une large partie de ces contrats, prévoyant des interventions sur des équipements sensibles notamment situés dans la zone réservée des emprises, est réservée à des entreprises françaises habilitées, ce qui induit un coût plus important. Cette hausse de coût conduit au report de certaines interventions non urgentes et à la réduction du nombre de visites annuelles de maintenance, dans le respect des exigences contractuelles.

Les dépenses de fonctionnement concernant les missions de renfort et les frais de déménagement des gendarmes ont augmenté ces dernières années. La hausse des coûts de transport ainsi que la dégradation des conditions sécuritaires ont conduit à une augmentation du nombre de missions de renfort.

L'enveloppe consacrée aux frais de déménagement des gendarmes est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère des armées aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturés au MEAE.

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité dans les postes en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en effectuant des travaux lourds sur les structures des immeubles de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel, afin de garantir la protection des agents, de l'information et de nos emprises.

La taille et la diversité du réseau des emprises françaises à l'étranger appelle une mise à niveau permanente des dispositifs de sécurité (postes centraux de sécurité, postes de garde extérieurs, sas véhicules, etc.) et un traitement différencié mais global de l'ensemble de nos implantations. Ainsi, une même attention doit être portée à l'ensemble des zones et pays, toutefois adaptée en fonction de la gravité des menaces et du niveau de conformité de l'existant aux standards définis par la doctrine de sécurité du MEAE qui classe les postes par catégorie de risque (classification catégorielle de 1 à 5 : 1- Pays en guerre et/ou en crise, 2- Pays à risque élevé de terrorisme, 3- Pays à fort risque politique et/ou de criminalité, 4- Pays à risques modérés, 5- Pays à fort risque en termes de sécurité de l'information). Un socle commun de sécurité est ainsi adapté et rehaussé à chaque type de situation.

Ces dernières années, les crédits d'investissement en sécurité passive ont notamment été consacrés à répondre à des situations d'urgence pour les postes diplomatiques situés dans la zone dite de « l'arc de crise » (Irak, République centrafricaine et pays du G5 Sahel : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad). Ces crédits permettent également de maintenir la trajectoire de sécurisation des sites classés en catégorie « pays à risques modérés », à laquelle les crédits du CAS 723 ont également contribué en 2019 et 2020.

La hausse du budget de 10,6 % en CP (+2,3 M€) permettra d'avancer et de finaliser des projets initiés en 2023 et 2024, ainsi que de lancer les projets programmés en 2025.

Concernant les véhicules blindés, les dépenses sont dédiées à l'entretien et au renouvellement du parc de véhicules, réparti dans plus de cinquante postes. La dotation prévue en 2025 vise à investir dans le renouvellement du parc de véhicules et l'entretien du parc existant pour pallier le retard pris ces dernières années. L'ancienneté du parc induit des coûts d'entretien élevés. Sur 196 véhicules déployés, 53 ont plus de 10 ans et 8 plus de 20 ans. Le coût du

maintien en condition opérationnelle des véhicules blindés (2,1 M€ en 2023 hors frais d'acheminement des pièces détachées) augmente de manière conséquente en fonction de leur âge, de leur kilométrage et des conditions d'utilisation (conditions climatiques et états des routes).

ACTION (6,4 %)

08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	172 043 247	172 043 247	0	0
Dépenses de personnel	172 043 247	172 043 247	0	0
Rémunérations d'activité	139 088 800	139 088 800	0	0
Cotisations et contributions sociales	30 291 927	30 291 927	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 662 520	2 662 520	0	0
Total	172 043 247	172 043 247	0	0

L'action 08 du programme 105 a été créée dans le cadre du PLF 2025 suite au regroupement des effectifs et de la masse salariale sur le programme 105. Cette action est dédiée aux personnels concourant à la solidarité à l'égard des pays en voie de développement. Elle se substitue à l'action 08 du programme 209 qui est clôturée à compter du 1^{er} janvier 2025.

ACTION (7,7 %)

09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	207 614 421	207 614 421	0	0
Dépenses de personnel	207 614 421	207 614 421	0	0
Rémunérations d'activité	168 644 826	168 644 826	0	0
Cotisations et contributions sociales	37 860 707	37 860 707	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 108 888	1 108 888	0	0
Total	207 614 421	207 614 421	0	0

L'action 09 du programme 105 a été créée dans le cadre du PLF 2025 suite au regroupement des effectifs et de la masse salariale sur le programme 105. Cette action est dédiée aux personnels concourant à l'action « Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger ». Elle se substitue à l'action 01 du programme 151 qui est clôturée à compter du 1^{er} janvier 2025.

ACTION (2,4 %)**10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	64 408 720	64 408 720	0	0
Dépenses de personnel	64 408 720	64 408 720	0	0
Rémunérations d'activité	54 644 766	54 644 766	0	0
Cotisations et contributions sociales	9 487 483	9 487 483	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	276 471	276 471	0	0
Total	64 408 720	64 408 720	0	0

L'action 10 du programme 105 a été créée dans le cadre du PLF 2025 suite au regroupement des effectifs et de la masse salariale sur le programme 105. Cette action est dédiée aux personnels concourant à l'action « Instruction des demandes de visa ». Elle se substitue à l'action 03 du programme 151 qui est clôturée à compter du 1^{er} janvier 2025.

ACTION**11 – Conférence des Nations unies sur l'océan**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Total	0	0	0	0

Après deux premières éditions présidées par la Suède et les Fidji à New York en 2017 puis par le Portugal et le Kenya à Lisbonne en juin 2022, la France organisera avec le Costa Rica la troisième conférence des Nations unies pour l'océan (UNOC 3). Cette conférence se tiendra à Nice du 5 au 15 juin 2025. 146 pays sont attendus, soit de 6 000 à 8 000 délégués, 2 000 représentants de la société civile et plus de 1 500 journalistes, avec un objectif de rassembler 100 chefs d'État et de gouvernement. Outre la conférence officielle des Nations unies, des événements parallèles et des événements annexes seront organisés et destinés à la société civile et au grand public.

La conférence UNOC 3 a pour objectif de rehausser le niveau d'ambition collective pour la protection des océans. Elle a vocation à poursuivre la dynamique engagée avec l'adoption d'un cadre international pour la biodiversité à la COP15 de Kunming-Montréal en décembre 2022 et du traité international de protection de la haute mer et de la biodiversité marine, dit « BBNJ », récemment adopté. Elle reprendra également les acquis du One Ocean Summit de Brest de février 2022.

Le budget global de l'événement a été établi à 47,7 M€, centralisés sur le programme 105. La répartition par ministère a été arbitrée de la manière suivante :

- 34 M€ pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (dont 24 M€ pour le programme 105 et 10 M€ pour le programme 209) ;
- 3 M€ pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 10 M€ pour le ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques ;
- 1 M€ pour le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Le ministère de l'intérieur prendra en charge la sécurisation de l'événement.

Sur le programme 105, les 24 M€ ont été répartis de la manière suivante :

	AE = CP
UNOC TOTAL	24 000 000
Conférences internationales (action 01, brique « Protocole »)	20 000 000
Contributions internationales en devises (action 04, brique « Contributions internationales en devises »)	4 000 000

PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence

MINISTRE CONCERNE : JEAN-NOËL BARROT, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Olivier RICHARD

Directeur général adjoint de la mondialisation (en l'absence de directeur général)

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

L'action culturelle et d'influence bénéficiera cette année encore de la nouvelle impulsion fixée par la Feuille de route de l'influence et par les conclusions des États Généraux de la Diplomatie. En dehors de l'Europe, les actions menées cibleront plusieurs zones géographiques prioritaires en particulier l'Afrique, dans le prolongement du dernier Sommet Afrique-France (NSAF) et l'Indopacifique, en ligne avec les objectifs de la stratégie de la France dans l'Indopacifique.

En 2025, l'action culturelle et d'influence s'articulera donc autour de 4 axes.

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone.

La promotion de l'éducation francophone, qui recouvre l'apprentissage du/en français et le développement de l'enseignement français à l'étranger, figure parmi les grandes orientations pour la langue française et l'éducation fixées.

À ce titre, le plan de développement du réseau des établissements, français ou bilingues, constitue un axe majeur de notre action et de celle de l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE), dont le MEAE a la tutelle. Engagée dans une démarche prospective dans 11 pays pilotes, l'Agence développe le réseau et son attractivité (Bourses Excellence Major, renforcement de la formation, Baccalauréat français international BFI). Un vaste plan de formation des personnels locaux a également été mis en place dans les Instituts régionaux de formation (IRF) de l'Agence, ouverts en 2023.

Parallèlement, le réseau de coopération et d'action culturelle met en œuvre une politique de soutien à l'enseignement de la langue française à l'étranger et répond aux demandes croissantes d'expertise en éducation des pays partenaires. La formation initiale et continue des enseignants de français et en français en constitue un axe important. De nouveaux dispositifs, issus du prochain Sommet de la Francophonie, viendront appuyer ces élans.

2/ Conduire la stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire et internationaliser la recherche et l'enseignement supérieur français

La stratégie « Bienvenue en France » (BEF) mise en œuvre depuis 2018 vise à améliorer les conditions d'accueil des étudiants internationaux en France et à en porter le nombre à 500 000 en 2027. Les efforts des acteurs de la chaîne de l'attractivité étudiante (MEAE, MESR, MIOM, Campus France, postes, établissements d'enseignement supérieur, notamment) ont permis d'accueillir en 2023 430 000 étudiants internationaux.

Tout en continuant à tendre vers l'objectif des 500 000, une approche plus qualitative est désormais recherchée : généralisation de la plateforme « Études en France » pour l'ensemble des pays soumis à visa, recherche des profils d'excellence, priorité aux niveaux Master et Doctorat, diversification des pays d'origine prioritaires (Europe, Indopacifique, Afrique non-francophone), valorisation de nos bourses d'excellence (notamment via le label « France Excellence ») et revalorisation des allocations, amorce de sectorialisation des bourses attribuées pour renforcer les hautes technologies et les enjeux globaux. Le MEAE poursuit également son soutien aux publics venant de pays en guerre ou en crise (Ukraine, Soudan, Gaza...), notamment à travers le programme « PAUSE », géré par le Collège de France.

Le maintien en 2025 du budget Bourses du Ministère permettra de poursuivre les efforts engagés.

Le MEAE, en lien avec le MESR, poursuit son engagement en faveur des universités et campus franco-étrangers, une quarantaine dans le monde (ex. : Université Rose Dieng France Sénégal, Université française d'Égypte, Université franco-arménienne, Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne relancé en 2024, etc.).

Parallèlement, le MEAE accompagne les initiatives de nos grandes écoles et universités à l'étranger. Le MEAE soutient et encourage les alliances d'universités européennes, dont le développement accompagne la modernisation de nos universités et leur intégration de l'espace académique européen : 63 établissements français participent à 54 des 64 alliances actuelles. Le MEAE accompagne l'insertion des organismes français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux par un dialogue stratégique régulier.

Le MEAE cofinance 71 partenariats Hubert Curien et assure avec le MESR le co-pilotage de comités mixtes pour la science et la technologie avec 25 pays partenaires. Le MEAE soutient également la structuration des écosystèmes scientifiques à haut niveau à travers l'organisation d'Assises. L'enjeu, pour 2025, sera de poursuivre le renforcement de notre stratégie de diplomatie scientifique, à l'aune de la réforme des relations entre universités et organismes de recherche en s'appuyant notamment sur le nouvel Envoyé spécial pour la Science, la Technologie et l'Innovation, M. Thierry DAMERVAL.

Notre diplomatie scientifique contribue au rayonnement des sciences sociales françaises et francophones, à travers le réseau des 27 unités mixtes - Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE-UMIFRE) dans 34 pays. Le MEAE a également assuré en 2024 le cofinancement de 167 missions archéologiques dans 75 pays.

3/ Intensifier et pérenniser les actions en matière de coopération culturelle

Les industries culturelles et créatives (ICC) constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement pour la France dans un contexte de forte concurrence internationale. Elles représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois). D'abord confiée à 37 postes diplomatiques de 2020 à 2023, la démarche ICC constitue désormais un axe central de l'intervention des postes à l'étranger.

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes novateurs de résidence ont été mis en place. Le lancement de la « Villa Albertine » en 2021 rénove en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences dynamiques dans un large éventail de secteurs et de lieux. Au-delà, une cinquantaine de programmes divers de résidence sont désormais animés par le réseau culturel à l'étranger.

La demande croissante d'expertise culturelle adressée à la France – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence (ex. Louvre Abou Dhabi, site d'Al'Ula en Arabie Saoudite).

L'Institut Français Paris (IF) verra son contrat d'objectif et de performance. Opérateur de la mise en œuvre de la diplomatie culturelle, sa capacité à assurer la promotion des ICC, la représentation de la création française dans les grands événements internationaux (festivals, biennales, Saisons culturelles...), et à soutenir les projets portés par le réseau culturel français à l'étranger sera fonction des moyens qui seront mis à sa disposition.

4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

L'action de la Direction de la diplomatie économique se structure autour de 3 objectifs :

i) Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers :

En 2022 et 2023, la direction de la diplomatie économique a continué de soutenir directement les entreprises par les outils de la diplomatie (éclairages géopolitiques, opportunités d'affaires, évolutions normatives etc.).

Cette direction est également intervenue, par le biais de l'opérateur Business France, et via ses relations régulières avec les acteurs de la Team France Export. Dans ce cadre, l'année 2022 a marqué la poursuite de plusieurs initiatives, lancées en 2021 avec le Plan de relance (chèques relance export et chèques relance VIE). Le programme de

volontariat international en entreprise a connu un rebond en 2022 et devrait recouvrer son niveau d'avant crise au quatrième trimestre 2023.

En raison de la crise énergétique provoquée par le conflit en Ukraine, la Directrice de la Diplomatie économique, Mme Hélène Dantoine, s'est vue confier par le Département et le Ministère de la transition énergétique, aux côtés de M. Didier Holleaux, Président d'Eurogas, une mission de diversification des approvisionnements gaziers de la France et de l'Union européenne.

En 2024, cette Direction continuera d'accompagner les entreprises dans leur développement international avec une attention particulière aux secteurs d'avenir dans le cadre de France 2030. Elle mettra en œuvre le nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre Business France et les tutelles, qui visera notamment à renforcer les synergies entre les partenaires de la Team France export pour garantir un accompagnement continu des entreprises.

ii) Promouvoir l'attractivité économique de la France :

D'après le Baromètre de l'attractivité du cabinet EY, la France maintient son rang de 1^{re} destination européenne pour les investissements étrangers. Le succès du 6^e Sommet *Choose France* du 15 mai 2023 est venu couronner ces résultats avec 28 projets d'investissements étrangers (13 Md€).

En 2025, la direction continuera à venir en soutien des actions des ambassades et des bureaux Business France dans la mise en place d'initiatives en faveur de l'attractivité économique de la France. La structuration de la Team France Invest est un des axes de développement pour renforcer l'attractivité des territoires.

iii) Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale

L'action de la direction de la diplomatie économique comprend notamment :

- l'expertise technique en matière d'élaboration de sanctions économiques ;
- la contribution à divers travaux internationaux (lutte contre la coercition économique, révision du règlement de blocage de 1996, travaux de l'ONUDC, de l'OCDE, du G7 et du G20 en matière de normes et standards internationaux relatifs à la lutte contre la corruption) ;
- la promotion de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme notamment dans le cadre du GAFI ; la promotion et la défense des intérêts nationaux (Association française de normalisation, propriété intellectuelle et la protection des indications géographiques françaises au niveau international, etc.)

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

INDICATEUR 1.4 : Établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation

INDICATEUR 1.5 : Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Bourses du gouvernement français

INDICATEUR 2.3 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le **renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France**, et l'**appui aux industries culturelles et créatives**. Le **rayonnement international du modèle culturel français** concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur culturel du MEAE. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

L'**appui aux industries culturelles et créatives** est au cœur de la feuille de route de l'influence présentée à notre réseau en décembre 2021 et qui fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, démarche désormais étendue à l'ensemble des postes diplomatiques depuis 2023, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Cette priorité d'action pour les années à venir a été une nouvelle fois affirmée par la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères à l'occasion de la Semaine de l'Influence en juillet 2022. Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, avec pour cadre la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et des suites du Nouveau Sommet Afrique France de Montpellier. Des crédits supplémentaires ont été accordés à notre réseau entre 2020 et 2024 pour soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur des professionnels des secteurs culturels et créatifs. En 2025, l'appui apporté aux ICC sera encore une priorité.

En ce qui concerne le nombre de professeurs formés par le réseau de coopération et d'action culturelle celui-ci devrait augmenter légèrement en 2025, notamment grâce à la poursuite de la montée en puissance du Fonds Équipe France, principal instrument de coopération éducative mobilisé par les postes diplomatiques pour former les enseignants. Toutefois, l'instabilité liée aux situations politiques ou sécuritaires dans plusieurs pays pourrait continuer de limiter localement les actions des postes diplomatiques.

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	26	14	20	15	15	15
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	30	29	35	35	35	35
Dont part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC	%				35	35	35

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPS.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 2 « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPS

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPS

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de projets consacrés à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Cible 2023 : 20 % : la plupart des postes ont repris des activités en présentiel dès 2021 et les contraintes sanitaires sont aujourd'hui levées dans la grande majorité des pays. Certains outils et habitudes des publics ayant été pris, nous avons anticipé néanmoins un certain niveau d'activités en distanciel ou hybride.

Cible 2025-2026-2027 : 15 % : Sans événement inattendu, le taux d'activités en distanciel ou hybride devrait se maintenir à hauteur de 15 %, qui semble être un point d'équilibre.

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

L'export des industries culturelles et créatives (ICC) françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions dédiés par le réseau de coopération, les opérateurs du MEAE et les organismes sectoriels à l'export, au service des professionnels de la filière. Initialement concentrée sur 37 postes, investis d'une « mission prioritaire ICC » depuis 2020, pilotes d'une démarche ICC à l'export, la démarche de promotion des ICC a été étendue aux autres pays du monde depuis 2023.

Le réalisé 2023 (29 %) montre que les postes ont poursuivi leur action répondant aux objectifs de mise en réseau, de professionnalisation, de promotion des ICC françaises, d'acculturation ou d'accès aux marchés internationaux. Il est cependant inférieur à nos prévisions, signe que malgré le renouvellement d'un appel à projets spécifique à hauteur de 1,4 M€, les postes conservent une action de programmation culturelle importante et que le niveau d'équilibre est sans doute encore plus proche de 30 que de 40 % pour les actions ICC.

Les ICC demeurent une priorité stratégique pour les années à venir, la démarche va être étendue au monde entier à partir de 2024 et quelques moyens supplémentaires seront accordés. Adossés à la poursuite de nos efforts de sensibilisation envers les postes, nous anticipons une légère augmentation du résultat atteint en 2024 pour les années à venir et estimons à 35 % pour les années 2025 à 2027 la part des actions s'adressant spécifiquement aux professionnels des secteurs culturels et créatifs.

Sous-indicateur 3 : « Part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC »

Ce nouvel indicateur a vocation à suivre la part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC. Comme pour la part de financements dédiés à ce type de projet, l'objectif est fixé à 35 % pour les années à venir, qui semble être un point d'équilibre.

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	883 449	912 273	920 000	920 000	965 000	1 102 479
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/usage r	31 393 923	30 405 988	33 955 700	30 700 000	30 800 000	30 900 000
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	645 236	694 417	770 000	740 000	760 000	800 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC).

Ce sous-indicateur renvoie au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre intègre les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes).

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF).

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Méthodologie identique au premier indicateur.

Périmètre : Identique au premier indicateur.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données : France Éducation International (FEI) ex-Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF-RI, TCF Québec et TCFHA) Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Ces estimations stables ou en légère hausse sont corrélées à la mise en place de stratégies de marketing, à la conquête de marchés et au renforcement de l'offre de cours ainsi qu'à l'adaptation de leur cadencement. Ce dynamisme est contrebalancé par les conjonctures économique et politique, incertaines. Ce sont les cours collectifs qui procurent l'essentiel des recettes, représentant 81,4 % du total, et qui ont fortement progressé. On note à l'inverse une diminution des recettes des cours particuliers (-1,6 %) et surtout des cours en ligne (-8,4 %). Dans leurs budgets initiaux pour 2024, les EAF prévoient 6,4 M€ de recettes de cours supplémentaires, soit une hausse de 12,6 %, surtout pour les cours collectifs. Cette année encore, les cours en ligne devraient poursuivre leur baisse. Ces

projections doivent cependant être nuancées par le taux d'exécution des recettes de cours par rapport aux recettes prévisionnelles plus faibles en 2023 qu'en 2022 : 90,3 % contre 94 % %.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

La cible 2025 est établie à 30 700 000 heures/élèves, soit une légère augmentation de 1 % par rapport à 2023. La généralisation de la mise en place de dispositifs à distance ou hybrides vise à attirer une nouvelle clientèle en diversifiant l'offre. La mobilisation des équipes du réseau culturel pour monter en gamme dans l'équipement de moyens numériques et la formation des agents mobilisés, accompagnée par la contribution du Département pour la transformation numérique du réseau. La procédure « Études en France », qui doit être généralisée dans le réseau en 2022-2023, rencontre un vif succès. Les recettes perçues par les instituts français ont été de 33,7 M€ en 2022 et 32 M€ en 2023. Les prévisions pour 2024 s'établissent au même niveau, à 32 M€. Elle contribue à l'attractivité des cours proposés par les EAF et les alliances.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Avec 7 % de candidats en plus au DELF-DALF et au TCF en 2023, les prévisions sont à la hausse et devraient se maintenir en 2024. Les recettes brutes annuelles du DELF rapportent au réseau en recettes brutes 30 millions d'euros. Le TCF reste globalement stable : le Tout public diminue, suivant la baisse d'attractivité de l'ESR français, mais le TCF Canada, adopté comme outil de sélection par les autorités locales, augmente.

FEI renforcera l'appui aux certifications auprès des EAF et du réseau AEFE et appuiera l'intégration des diplômes dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. FEI intensifiera la modernisation de ses outils ainsi que sa lutte contre les fraudes et ses capacités de veille concurrentielle.

INDICATEUR

1.3 – Établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+3,8	+1,2	+8,4	+9,2	+9,8	+9,9
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+2,8	+3,6	+5,9	+6,7	+7,2	+7,4
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	28,6	32	34	38	40	42

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Avec plus de 4 000 élèves supplémentaires à la rentrée de septembre 2023, les effectifs sont en hausse constante (+11 % depuis 2019). Néanmoins, les chiffres de croissance ont été mis à mal par la conjoncture économique mondiale qui a engendré une réduction du nombre d'expatriations françaises. On observe que la proportion des élèves étrangers croît de manière plus importante, la croissance du réseau étant majoritairement soutenue par les élèves locaux.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

La courbe de croissance est régulière : à la rentrée 2024, on devrait compter au total près de 400 000 élèves inscrits dans les 600 établissements homologués du réseau (contre 495 en 2019), soit près de 8 000 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2023.

L'AEFE et le département assurent le suivi de l'application des arbitrages annoncés à l'issue des consultations sur l'enseignement français à l'étranger, tenues au printemps 2023. Un certain nombre de mesures sont ainsi mises en place, pour cibler les pays avec le plus fort potentiel de développement (11 pays prioritaires identifiés), créer un vivier de professeurs détachés et fluidifier leur affectation, renforcer les bourses Excellence Major qui sont un symbole de l'excellence des établissements du réseau, ou encore développer les filières plurilingues et valoriser le Bac français international.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Les seize Instituts Régionaux de Formation (IRF), créés par la loi du 28 février 2022, constituent des outils précieux. Ils sont répartis dans toutes les zones géographiques : à Montréal, Bogota, Buenos Aires, Tunis, Rabat, Dakar, Lomé, Johannesburg, Tananarive, Abu Dhabi, Beyrouth, Rome, Bruxelles, Barcelone, Munich et Hanoi. Ils ont permis la mise en œuvre de 3 457 actions de formations en 2023-2024 (+20 % par rapport à 2022-2023) pour un total de 44 175 heures dispensées (+17,2 % par rapport à 2022-2023). Ainsi, ce sont 17 175 personnels qui ont été formés durant l'année scolaire 2023-2024 (+20 % par rapport à 2022-2023).

Le MENJ et l'AEFE travaillent conjointement pour que des formations diplômantes soient dispensées au sein des IRF en partenariat avec les INSPE pour qu'il soit permis aux personnels de se former tout au long de leur carrière, y compris à l'international. L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par la mise en place de nouveaux parcours de formation spécifiques et par le déploiement d'un plan de masterisation MEEF (Master Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) premier degré à destination des personnels de droit local (PDL).

INDICATEUR

1.4 – Établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	185 000	200 000	235 000	250 000	265 000	280 000
Nombres d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation	Nb				800	880	960

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « Label FrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 5 : « Nombre d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label LabelFrancÉducation. Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Depuis 2019, le nombre de sections labellisées LabelFrancEducation est dans un dynamique de développement positive et régulière. En 2024, le nombre de sections labellisées est de 717 dans 67 pays contre 651 dans 61 pays en 2023. Une croissance annuelle d'environ 80 sections, correspondant à environ 15 000 élèves est observée. Cette croissance s'explique notamment par l'intérêt que les postes ont trouvé pour ce label dans leur stratégie de coopération éducative. C'est un outil de diplomatie d'influence reconnu et pleinement intégré par les postes diplomatiques. Ce label rencontre également le fort intérêt des établissements en les accompagnant dans le renforcement de la qualité d'enseignement du français et par extension dans leur attractivité. Le Département soutient également ce réseau labellisé sur trois axes :

- La formation des enseignants avec la prise en charge d'inscription au stage Belc pour les enseignants de et en français qui exercent dans le réseau labellisé
- L'accès à des ressources numériques francophones
- Le renforcement de l'enseignement francophone avec le soutien à l'organisation de forums régionaux (4 ont eu lieu en 2024) et du programme Génération LabelFrancEducation (42 élèves de 21 pays ont suivi des ateliers linguistiques et culturels, pendant 15 jours à Vichy).

En 2025, le département continuera à soutenir le réseau labellisé, avec un focus particulier sur les forums régionaux qui renforcent l'adhésion à ce label et participe au développement de la francophonie scolaire à l'étranger.

Une attention particulière sera portée chaque année au nombre d'élèves scolarisés dans le réseau labellisé, au regard des nouvelles orientations de la PGG qui valorisera, avec les élèves scolarisés dans le réseau d'enseignement français mondial, les élèves scolarisés dans le réseau labellisé.

Sous-indicateur 5 : « Nombre d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation »

Cf. argumentaire ci-dessus, le nombre d'élèves scolarisés dans un établissement labellisé étant lié aux nombres de sections labellisées.

INDICATEUR**1.5 – Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	53 147	44 409	56 000	57 000	57 000	57 000

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 1 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »**

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) et réseau de coopération et d'action culturelle

Périmètre : Professeurs exerçant au sein des systèmes éducatifs locaux formés par le réseau de coopération et d'action culturelle dans le cadre de leurs actions de coopération éducative bilatérale.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »**

La formation des enseignants de et en français et le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux demeurent des priorités de notre coopération éducative, inscrites depuis 2018 dans le plan pour la langue française et le plurilinguisme. L'objectif est de renforcer la qualité de l'enseignement du français et, par-là, son attractivité auprès de la jeunesse. La formation des enseignants constitue ainsi un axe stratégique des plans éducation élaborés par les postes diplomatiques à la demande du ministère et qui font l'objet de bilans de mise en œuvre réguliers. En 2024, le Département a demandé aux postes diplomatiques d'actualiser ces plans stratégiques éducation pour la période 2024-2027, en prenant en compte l'évolution des contextes locaux les priorités émergentes en matière de coopération éducative, en premier lieu la formation linguistique des enseignants de et en français.

Le réseau de coopération et d'action culturelle met en œuvre les actions de formation des enseignants dans le cadre de sa coopération bilatérale en éducation, selon une logique de partenariat et de réponse aux besoins des pays partenaires. Les actions de formation à distance et de formation à l'usage du numérique en classe, domaines pour lesquels l'expertise française est particulièrement reconnue ont permis de toucher un plus grand nombre de professeurs suite à la crise sanitaire, ce qui explique en partie la hausse constatée en 2022 (56 192 enseignants formés, contre 52 422 en 2021, soit une hausse de 6 %). Les performances en matière de nombre de professeurs formés sont par ailleurs tributaires des projets financés par le Fonds Équipe France, principal instrument de coopération éducative bilatérale mobilisé par les postes diplomatiques.

La poursuite de la montée en puissance de l'instrument Fonds Équipe France (FEF) permet donc d'espérer une légère hausse pour 2025 (57 000). Ce chiffre pourrait se stabiliser en 2026 et 2027 si les moyens dédiés au FEF se maintiennent. L'instabilité liée au contexte sécuritaire ou politique dans plusieurs pays invite toutefois à une estimation prudente.

OBJECTIF**2 – Développer l'attractivité de la France**

L'attractivité de la France se mesure fortement à l'attractivité universitaire et scientifique, laquelle est un levier important de notre attractivité économique (accueil des talents, promotion de la marque France, tourisme), et ce de manière durable. C'est plus généralement un pilier de notre influence, qui s'appuie sur la stratégie d'attractivité

Bienvenue en France de novembre 2018 et sur la feuille de route de l'influence de décembre 2021. Les indicateurs choisis permettent de mesurer l'impact des dispositifs, financés par le P185, sur notre attractivité :

- impact de la politique de promotion et d'amélioration de l'accueil des étudiants (nombre d'étudiants étrangers), en veillant à la parité entre les femmes et les hommes ;
- traduction des crédits bourses et missions en mobilités effectives (nombre de bourses avec ou sans allocation, nombre de mobilités PHC) ;
- sélectivité des lauréats au regard de l'excellence académique (taux de réussite) et de la répartition femmes/hommes.

La France est le 1^{er} pays européen pour l'accueil des investissements étrangers depuis 2019 (baromètre de l'attractivité de la France du cabinet EY). En effet, en 2023, Business France a recensé 1 703 projets d'investissements étrangers (-1 % par rapport à 2022), qui ont permis la création ou la sauvegarde de 59 254 emplois (Bilan des investissements internationaux de Business France). Le succès du Sommet Choose France du 13 mai 2024 a conforté ces bons résultats en rassemblant environ 180 dirigeants étrangers des plus grands groupes mondiaux et

En 2024, les principales actions du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en matière d'attractivité économique se sont structurées en deux axes, qui se prolongeront en 2025. D'une part, les actions menées par les ambassades, avec le soutien de la direction de la diplomatie économique, s'intensifieront (séminaires, webinaires, actions de communication presse et réseaux sociaux, rencontres avec des investisseurs étrangers...). Ces efforts sont amplifiés par le chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France » (politiques prioritaires du Gouvernement – PPG). Il permet le déploiement de stratégies spécifiques par pays, formalisées dans des feuilles de route comprenant les actions menées par les ambassades. D'autre part, le ministère poursuivra le travail d'analyse, de coordination et de sensibilisation engagé ces dernières années : rédaction d'argumentaires et d'analyses, suivi des classements internationaux économiques, pilotage de groupes de travail, coordination interservices ou encore valorisation des atouts économiques de la France, et notamment des réformes en termes de fiscalité, droit du travail, simplification administrative, dispositif de R&D, plan d'investissement France 2030 etc.

INDICATEUR

2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	49	53	51	51,5	52	52,5
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	202 397	203 943	220 000	230 000	240 000	245 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	94,7	95	97	98	99	100
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	2 614	2 455	3 730	3 200	3 300	3 400
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	53,7	54,5	54	54	53	53

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données : AEF/Parcoursup

Méthode de calcul : Rapport entre le nombre de candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission sur Parcoursup et le nombre de bacheliers (candidats scolaires) de l'enseignement français à l'étranger.

Limites : Les élèves scolarisés hors de France n'ont pas d'INE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France

Sources des données : statistiques de la Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Périmètre La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Sous-indicateur 3 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France

Périmètre : Les données portent désormais sur les retours complets de tous les boursiers d'études. La nouvelle convention cadre de mandat entre l'opérateur et la tutelle, ainsi que la « Charte du boursier » obligatoirement signée par les bénéficiaires permettent le renforcement du suivi pédagogique.

Sous-indicateur 4 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

Sources des données : Campus France

Périmètre : Il s'agit du nombre de mobilités entrantes et sortantes gérées par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile.

Sous-indicateur 5 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : statistiques du Systèmes d'information SISE et Scolarité

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Les proportions de poursuite d'études des bacheliers de l'enseignement français à l'étranger vers l'enseignement supérieur français pour l'année universitaire 2023-2024 sont les suivantes :

- taux d'attractivité global de l'enseignement supérieur français dans le réseau : 53 %,
- taux d'attractivité pour les bacheliers français du réseau : 62 %, soit 4 241 élèves ;
- taux d'attractivité pour les bacheliers étrangers du réseau : 49 %, soit 6 701 élèves.

On constate une augmentation du nombre d'élèves faisant le choix de la France pour leurs études puisqu'ils étaient 9 830 en 2021 et 10 415 en 2022.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

La cible quantitative fixée en 2018 par le Premier ministre lors du lancement de la stratégie « Bienvenue en France », et rappelée dans le cadre de la feuille de route de l'influence de décembre 2021, est de 500 000 étudiants internationaux en France en 2027, tous statuts confondus (résidents déjà en France, en mobilité diplômante et non diplômante) et tous établissements confondus. En rapportant ce chiffre aux seules mobilités diplômantes (périmètre UNESCO), l'objectif est de 350 000 étudiants et, ramené aux universités uniquement, de 245 000 en 2027.

Sous-indicateur 3 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2023, les données transmises par l'opérateur (à partir d'un taux de réponse de 71 %) montraient un taux de réussite à 95 %, dans un contexte où le renforcement du pilotage du suivi pédagogique semble déjà effectif.

La cible, qui est d'atteindre 100 % de réussite, traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier des boursiers du gouvernement français.

Sous-indicateur 4 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

La consolidation du dispositif s'inscrit dans le cadre de la stratégie pour le « réarmement » de la diplomatie française et doit permettre, à l'horizon 2027, (i) de soutenir la projection régionale des PHC (en accompagnant davantage les collaborations scientifiques d'excellence vers des projets d'envergure), (ii) d'appuyer la relance de plusieurs PHC.

Sous-indicateur 5 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Le maintien de la tendance est souhaité pour 2025 et une analyse plus fine pourra permettre d'analyser ces données en fonction des domaines d'études choisis par les étudiantes étrangères en mobilité en France, afin d'assurer une représentation égalitaire au sein d'un plus grand nombre de filières.

INDICATEUR

2.2 – Bourses du gouvernement français

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français	Nb				10 700	12 300	13 900
Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb				4 000	4 500	5 000
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	50,6	53	50	50	50	50

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par le ministère (dans les ambassades et en Centrale) sur le P185. Ce nouvel indicateur a été introduit en 2024 et correspond au nombre de bourses qui comprennent le versement d'une allocation de vie prise en charge par le MEAE.

Sous-indicateur 2 : « Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par le ministère sur le P185. Nouvel indicateur introduit en 2024. Les bourses de couverture sociale ne prévoient pas d'allocation mais comprennent un ensemble de prestations sociales, la gratuité de certains droits (Études en France, visas, inscriptions dans l'établissement français) et confèrent au bénéficiaire le statut de boursier du gouvernement français. Les BCS constituent souvent la base d'un cofinancement avec un partenaire. Il a été décidé d'inclure cet indicateur, pour rendre compte de l'utilisation et de la portée de ce dispositif.

Sous-indicateur 3 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Indicateur exprimé en pourcentage. Il concerne l'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par le ministère sur le P185.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 6 : « Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français »

Les bourses du gouvernement français, en plus d'avoir récupéré depuis 2022 leur niveau d'avant-crise, sont en augmentation. Ainsi, en 2023 **11 617 bourses** du gouvernement français ont été attribuées par le MEAE sur le P185, soit une augmentation de +4,8 % par rapport à l'année n-1. Ce chiffre regroupe les bourses pour études (73 %) et de stages (27 %).

Parmi ces 11 617 bourses, 8 342 d'entre elles comprenaient la prise en charge de l'allocation de vie par le MEAE, les autres relevant de la catégorie des bourses de couverture sociale (voir question infra). Les cibles fixées pour 2024 à 2027 sont en cohérence avec la stratégie « Bienvenue en France » - lancée par le Premier ministre en 2018 - qui prévoit un doublement du nombre de bourses d'études d'ici 2027 (objectif fixé de 15 000 boursiers contre environ 7 000 hors bourses cofinancées avec l'AEFE en 2017).

Sous-indicateur 7 : « Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français

Afin d'atteindre l'objectif de 15 000 bourses d'études en 2027 de la stratégie « Bienvenue en France » (voir supra), le MEAE a l'intention d'intensifier le recours à ce dispositif de cofinancement, qui doit notamment s'aligner sur les intérêts des partenaires identifiés (autres ministères, collectivités, organisations consulaires et professionnelles, établissements français d'enseignement supérieur publics et privés, entreprises, fondations privées, gouvernements étrangers...). Des entreprises françaises pourraient également avoir un intérêt stratégique à s'appuyer sur cet outil.

Sous-indicateur 8 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre une parité hommes / femmes au sein des bourses du gouvernement français. Les résultats donnant un léger avantage aux femmes s'expliquent par la mobilisation de leviers en faveur du recrutement de davantage de femmes boursières, notamment sur les programmes où les taux constatés étaient les moins performants :

- instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- intégration du critère de parité hommes / femmes dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux.

En 2025, le Département poursuivra les mesures entreprises par l'inscription dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Campus France d'actions spécifiques de promotion en Afrique et dans les filières scientifiques, où elles sont structurellement moins nombreuses.

INDICATEUR

2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	ratio	27,8		30	33	33	33

Précisions méthodologiques

« Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés.

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades et Business France.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

En 2023, l'indicateur montre une hausse du taux de transformation à un niveau élevé (32,6 %), du fait d'une forte hausse des visites en France (+29,1 %), ce qui traduit une véritable démarche visant à investir en France.

Pour 2025 - 2027, une progression similaire est attendue du nombre de visites en France et du nombre d'investisseurs rencontrés, après une forte progression dans un contexte postpandémie, résultant sur une stabilisation du ratio de l'indicateur (33 %). Ces progressions s'inscrivent dans le cadre des actions menées par le réseau diplomatique à l'étranger, la direction de la diplomatie économique en lien avec les autres services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en France, ainsi que du chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France »

OBJECTIF

3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères est compétent pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France, notamment au titre du commerce extérieur et de l'attractivité. Cette politique s'appuie sur un dispositif de soutien aux entreprises exportatrices : une assistance leur est prêtée, en France et à l'étranger, par la Team France Export, qui rassemble les régions, les services de l'État, les chambres de commerce et d'industrie, Business France et BPI France.

En 2025, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères poursuivra ses actions de soutien aux entreprises, par l'information sur le risque pays, les opportunités d'affaires et les évolutions normatives, par la mise en contact, l'aide à la résolution de difficultés rencontrées à l'étranger par les entreprises, ou encore par la valorisation de l'offre française, directement ou via les acteurs institutionnels de l'export (Business France, conseillers du commerce extérieur, chambres de commerce bilatérales, notamment).

INDICATEUR

3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	13,83	11,1	13	14	15	16
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	391	501	700	700	700	700

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades.

Périmètre : ensemble des ambassades.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Le ratio enregistré en 2024 (10,8 %) se situe en dessous de la cible fixée en PAP 2024 (13 %) mais reste relativement stable par rapport au ratio enregistré l'année précédente (11,1 %). Le décalage entre le ratio enregistré et la cible tient à la hausse plus rapide du nombre d'entreprises reçues par les postes en 2023 (8 319 visites, contre 6 648 en 2022) que la hausse du nombre de résultats obtenus, entendus comme la somme des changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche des services de l'État à l'étranger et des contrats conclus pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative (900 en 2023, contre 777 en 2022).

Les résultats enregistrés sur l'exercice ne conduisent pas à revoir les ratio cibles pour 2025, 2026 et 2027.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l’ambassade »

En 2024, 632 changements favorables ont été enregistrés sur l’exercice 2023, contre 579 en 2022. Bien qu’en progression, l’indicateur se situe légèrement en-dessous de la cible (700) compte tenu de l’impact plus fort qu’attendu du ralentissement du commerce mondial en raison du contexte géopolitique, notamment en Mer Rouge et en Ukraine.

Les résultats enregistrés sur l’exercice conduisent à revoir légèrement à la baisse les cibles pour 2025, 2026 et 2027 (700 par an).

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

Le réseau de coopération et d’action culturelle, en raison de la crise sanitaire, a développé une offre à distance, avec l’aide du Ministère, qui soutient depuis quatre ans la transformation numérique du réseau. Cette adaptation a permis aux instituts français à l’étranger de préserver leur capacité d’autofinancement.

Si en 2022, le taux d’autofinancement des instituts pluridisciplinaires a globalement diminué par rapport à 2021 en raison de la forte reprise de l’inflation qui a provoqué une hausse des charges bien supérieure à celle des recettes, le constat est plus positif en 2023. L’année dernière, les IF ont en effet affiché un taux de 76 %, comparable à 2021. En 2024 et en 2025, le taux pourrait légèrement diminuer en raison de la montée en puissance des Fonds Équipe France (FEF), sur le programme 209, pour lesquels les instituts français reçoivent des dotations pour opérations, notamment sur le continent africain.

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux des ressources propres des établissements d’enseignement français à l’étranger	%	66,5	64,3	63,6	65,34	65,63	65,63
Taux d’autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	72	76	74	75	75	75
Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération	M€	146,2	141,8	149	140	142	145

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d’enseignement français à l’étranger »

Sources des données : AEFÉ/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres). Ressources propres : évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l’année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l’année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Périmètre : Cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d’autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Périmètre : suite à la fusion SCAC/EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). Les IFRE (instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Mode de calcul : Total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE / Total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Sous-indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques (SCAC)

Périmètre : ensemble des Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

La cible 2023 de cet indicateur a été dépassée d'un point (64,2 % vs 63,2 %) au compte financier, ce qui montre le dynamisme des ressources propres des établissements, en raison de l'augmentation importante des droits de scolarité en 2023 dans les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements conventionnés. Cependant, les subventions de l'État ayant également augmenté, l'indicateur 2023 est légèrement en baisse par rapport au très bon résultat de 2022.

En 2024, le calcul prévisionnel actualisé avec les chiffres du budget rectificatif pour les EGD et la prévision de réalisation sur la participation financière complémentaire confirme et renforce la tendance 2023, avec un pourcentage arrêté à 64,6 % : les hypothèses d'augmentation retenues sont de 3 % pour les droits de scolarité des EGD, 3 % pour les conventionnés et de 46 % d'augmentation des recettes des instituts régionaux de formation (facturation des 2 % forfaitaires auprès des établissements partenaires).

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

La cible 2025 (75 %) est en légère diminution par rapport au taux constaté en 2023 (76 %). Deux mouvements contraires pourraient intervenir : d'une part la poursuite de la reprise des cours de langue et de la billetterie, d'autre part la diminution des recettes Études en France, déjà constatée en 2023. De surcroît, les dotations pour opérations qui seront versées aux EAF dans le cadre des FEF, dont le périmètre géographique a été élargi, continueront leur progression, entraînant une réduction de l'autofinancement.

Sous-indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Le montant des participations externes levées par le réseau dans la mise en œuvre de sa programmation en matière d'action culturelle et d'aide au développement au titre de l'année 2023 s'élève à 141,8 M€, soit 3 % de moins qu'en 2022, après une année 2022 aussi marquée par une diminution des cofinancements (-6 % entre 2021 et 2022).

Dans un contexte qui reste dégradé, cette moindre baisse qu'en 2022, atteste du dynamisme des Postes pour lier des partenariats et l'intérêt des partenaires vis-à-vis de leur programmation. Ainsi, 72 postes sont parvenus à lever des participations externes plus élevées en 2023 qu'en 2022, contre 64 en 2022.

Avec un contexte international dégradé, une stabilisation, voire une légère baisse, moindre qu'entre 2022 et 2023 des participations externes, est attendue en 2024. Cette projection s'appuie sur les stratégies mises en avant par les ambassades et l'assouplissement des contraintes liées à la pandémie (Asie, Océanie).

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		44 095 662 44 897 874	0 0	44 095 662 44 897 874	2 000 000 2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 26 521 625	58 073 767 49 047 955	86 340 928 75 569 580	0 0
03 – Objectifs de développement durable		0 0	2 350 342 1 769 355	2 350 342 1 769 355	0 0
04 – Enseignement supérieur et recherche		9 155 983 8 077 263	113 886 055 99 792 696	123 042 038 107 869 959	0 0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		454 928 726 440 828 726	0 0	454 928 726 440 828 726	0 0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0 0	10 420 083 5 000 000	10 420 083 5 000 000	0 0
Totaux		536 447 532 520 325 488	184 730 247 155 610 006	721 177 779 675 935 494	2 000 000 2 000 000

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		44 095 662 44 897 874	0 0	44 095 662 44 897 874	2 000 000 2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 26 521 625	58 073 767 49 047 955	86 340 928 75 569 580	0 0
03 – Objectifs de développement durable		0 0	2 350 342 1 769 355	2 350 342 1 769 355	0 0
04 – Enseignement supérieur et recherche		9 155 983 8 077 263	113 886 055 99 792 696	123 042 038 107 869 959	0 0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		454 928 726 440 828 726	0 0	454 928 726 440 828 726	0 0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0 0	10 420 083 5 000 000	10 420 083 5 000 000	0 0
Totaux		536 447 532 520 325 488	184 730 247 155 610 006	721 177 779 675 935 494	2 000 000 2 000 000

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027			
3 - Dépenses de fonctionnement	536 447 532 520 325 488 520 325 488 520 325 488	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	536 447 532 520 325 488 520 325 488 520 325 488	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
6 - Dépenses d'intervention	184 730 247 155 610 006 155 610 006 155 610 006		184 730 247 155 610 006 155 610 006 155 610 006	
Totaux	721 177 779 675 935 494 675 935 494 675 935 494	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	721 177 779 675 935 494 675 935 494 675 935 494	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
3 – Dépenses de fonctionnement	536 447 532 520 325 488	2 000 000 2 000 000	536 447 532 520 325 488	2 000 000 2 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	49 781 306 49 592 005	2 000 000 2 000 000	49 781 306 49 592 005	2 000 000 2 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	486 666 226 470 733 483		486 666 226 470 733 483	
6 – Dépenses d'intervention	184 730 247 155 610 006		184 730 247 155 610 006	
61 – Transferts aux ménages	85 737 011 82 637 012		85 737 011 82 637 012	
64 – Transferts aux autres collectivités	98 993 236 72 972 994		98 993 236 72 972 994	
Totaux	721 177 779 675 935 494	2 000 000 2 000 000	721 177 779 675 935 494	2 000 000 2 000 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau	0	44 897 874	44 897 874	0	44 897 874	44 897 874
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	75 569 580	75 569 580	0	75 569 580	75 569 580
03 – Objectifs de développement durable	0	1 769 355	1 769 355	0	1 769 355	1 769 355
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	107 869 959	107 869 959	0	107 869 959	107 869 959
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	440 828 726	440 828 726	0	440 828 726	440 828 726
07 – Diplomatie économique et attractivité	0	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000
Total	0	675 935 494	675 935 494	0	675 935 494	675 935 494

CRÉDITS DE TITRE 2 :

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025, L'ACTION 06 « DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT AU PROGRAMME « DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE » DU PROGRAMME 185 EST REMPLACÉE PAR L'ACTION 03 « DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT AU PROGRAMME « DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE » AU SEIN DU PROGRAMME 105.

Au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), la direction générale de la mondialisation (DGM) assure le pilotage global de la politique d'influence. Elle fixe les orientations de l'action du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, exerce la tutelle des opérateurs et veille à la cohérence de l'ensemble des actions du programme.

LES OPÉRATEURS

Le réseau culturel français est complété et soutenu par les dispositifs gérés et les actions mises en œuvre par les opérateurs, dont la DGM assure la tutelle. Ainsi la subvention pour charges de service public (SCSP) octroyée à l'AEFE permet d'assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger ; celle versée à Campus France apporte la garantie d'une mise en œuvre, selon des standards homogènes, de la gestion des bourses et des mobilités et permet un soutien aux espaces Campus France pour la promotion de l'enseignement supérieur français ; l'Institut français de Paris, quant à lui, accompagne, par son expertise culturelle et en langue française les postes diplomatiques dans la mise en œuvre de leurs projets en conformité avec les orientations ministérielles.

Les subventions versées aux trois opérateurs relevant du programme 185 pour 2024 (AEFE, Institut Français, Campus France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet opérateur du PAP (cf. infra).

1/ Éléments transversaux

LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger. A l'été 2024, ce réseau se compose de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 5 services pour la science et la technologie (SST) au sein des ambassades, 100 instituts français pluridisciplinaires, 3 instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnés (Iran, Brésil, Turquie), 22 IFRE-UMIFRE auxquels s'ajoutent 5 unités de recherche intégrées aux IF d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, de l'Inde, du Maroc et de Russie, 6 centres culturels franco-étrangers (Niger, actuellement fermé, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau). 830 Alliances françaises (AF), structures de droit local, dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du ministère complètent ce dispositif.

- **ALLIANCES FRANÇAISES ET FONDATION DES ALLIANCES FRANÇAISES**

Alliances Françaises (AF)

Les priorités pour le réseau des Alliances françaises s'inscrivent dans le cadre du plan pour le développement de la langue française et le plurilinguisme (mars 2018), en cohérence avec les objectifs de la diplomatie d'influence (promotion et diffusion de la langue française, rayonnement culturel et artistique).

Structures associatives de droit local, les Alliances françaises apportent une contribution majeure au rayonnement de la langue et de la culture françaises dans le monde. Si elles concentrent souvent leur action sur les cours de français, elles peuvent également être mobilisées dans le domaine de la coopération culturelle, notamment en l'absence d'établissement à autonomie financière (EAF) dans le pays concerné (sur la base de conventions-cadres de coopération établies entre les AF locales et les SCAC). A ce titre, le ministère veille à ce que l'action du réseau des AF soit complémentaire de celle du réseau culturel qui fédère, sous une autorité et une gouvernance commune, un dispositif unique mais multiforme, sous l'appellation « Institut français - IF ».

Pour 2025, le ministère continuera d'accompagner le réseau des AF par la mise à disposition des personnels expatriés (cf. convention-cadre signée en juin 2021 et renouvelée en juillet 2024 entre le ministère et la Fondation des Alliances françaises), par l'octroi de subventions aux AF conventionnées pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles, par la mobilisation de dotations spécifiques dédiées à la coordination et à la modernisation du réseau (formation, démarche qualité, transformation numérique), à la création/labellisation de nouvelles alliances (34 ont vu le jour depuis 2018), aux travaux de sécurisation de leurs locaux (en fonction notamment du contexte sécuritaire et des ouvertures ou relocalisations d'établissements), à l'accompagnement des Alliances confrontées ponctuellement à des difficultés financières (fonds créé en 2024).

Fondation des Alliances françaises (FAF)

Les missions de la Fondation des Alliances françaises s'inscrivent dans le cadre du rapprochement fonctionnel avec l'Institut français de Paris (IF) formalisé par une convention tripartite signée en octobre 2019, renouvelée en juillet 2023 entre le ministère, la FAF et l'IF. Devant garantir une plus grande cohérence de l'action linguistique et culturelle extérieure, le nouveau dispositif a principalement pour objet de permettre aux deux réseaux de se donner les moyens d'une politique innovante de promotion de la langue et de la culture françaises, levier essentiel de la diplomatie d'influence et de l'attractivité de la France.

Dans ce cadre, le rôle de la FAF, soutenue financièrement par le ministère (0,6 M€) est recentré sur une mission de régulation (labellisation, promotion de la marque) et d'animation du réseau des AF en France et dans le monde. Parallèlement, celle-ci est associée à certaines commissions d'appels à projets organisées par l'IF.

Instituts Français de recherche à l'étranger (IFRE)

L'engagement du ministère auprès des IFRE s'exerce :

- dans le cadre d'une gouvernance renouvelée : l'inscription des EAF dans la LOLF (loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion publique) a permis de sécuriser leur fonctionnement à travers la reconnaissance de la dérogation aux principes budgétaires de la LOLF, avec, en corollaire, la double exigence d'une redevabilité accrue et d'une maîtrise des fonds de roulement ;
- selon un principe de solidarité au sein du réseau (accompagnement renforcé des établissements les plus fragilisés).

Le réseau des Instituts français est un outil essentiel de la diplomatie d'influence. Dans le prolongement des conclusions des États généraux de la Diplomatie (mars 2023), lesquelles ont mis en évidence le besoin d'investir massivement dans les moyens humains, numériques, immobiliers pour un « réarmement » du réseau culturel, les Instituts français ont bénéficié d'une hausse exceptionnelle de crédits en LFI 2024 (+8,2 M€ soit respectivement 4,2 M€ au titre de la dotation de fonctionnement et 4 M€ au titre de la dotation pour opérations).

La double dynamique de renforcement et de modernisation de ce réseau, particulièrement vulnérable aux crises, qu'elles soient économiques (contexte inflationniste, surcoûts de l'énergie et de l'immobilier, perte au change) ou socio-politiques (instabilités locales et régionales, conflits armés) devra être poursuivie en 2025. Les mesures demandées en PLF 2025 portent principalement sur la poursuite des « chantiers » initiés au bénéfice des agents de droit local (processus de revalorisation/convergence salariale, mise en place d'un système d'information des ressources humaines (SIRH) et mesures d'amélioration de la protection sociale).

- **Évolution du réseau**

Au cours des trois dernières années, le réseau des EAF a évolué comme suit :

	OUVERTURES	FERMETURES
2022	Arménie : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) Territoires Palestiniens : inauguration des nouveaux locaux de l'institut culturel franco-allemand de Ramallah	
2023	Irak : début des aménagements de l'ICFA d'Erbil Kirghizstan : création de l'IF (arrêté du 1 ^{er} septembre 2023)	
2024	Albanie et Kosovo : création des deux IF (arrêté du 26 février 2024) Canada (hors Québec) : création de l'IF (arrêté du 5 avril 2024)	Libye : suppression de l'antenne de Benghazi

- **Opérations immobilières**

a-Cessions

La cession des locaux de l'antenne de l'IF d'Espagne à Valence est en cours.

b-Projets :

Pour mémoire, si la programmation immobilière est mise en œuvre par la direction des immeubles et de la logistique (DIL), de nombreux projets mobilisent des co-financements DIL/DGM ou EAF.

En 2024, 18 projets immobiliers « pays » sont en cours au sein des EAF.

Poste	Projet
Allemagne	Priorités : sécurité et démarche écoresponsable. Berlin : remplacement de fenêtres. Brême : réfection du toit. Cologne : sécurité, fenêtres et façade, salles de cours. Dresde et Leipzig : éclairages LED. Hambourg : étude de relocalisation. Stuttgart : réaménagements d'espaces, mobilier, sécurité.
Bénin	Projet de relocalisation de l'IF au sein du futur quartier culturel de Cotonou.
Burundi	Agrandissement et rénovation de 2 salles de classe du RDC de l'IF en 2025.
Cameroun	Projet global de rénovation de l'IF.
Congo	Projet de construction d'une salle de spectacle à l'antenne de Pointe-Noire, études afin de choisir entre une nouvelle construction ou l'aménagement de l'existant.
Corée du Sud	Projet de construction d'un centre de langue de 2 ou 3 niveaux pour une surface utile totale de 500 m ² sur une parcelle de 730 m ² actuellement non valorisée sur l'emprise de l'ambassade de France. Une étude de faisabilité et d'évaluation des coûts a été commandée.
Danemark	Aménagements liés à la sécurité suite au déménagement de l'IF.
Gabon	Projet de remplacement de la climatisation centrale, mise aux normes réseau électrique et sécurité incendie, ravalement des façades, 2024-2025. Sécurité extérieure.
Japon	- IFRE-UMIFRE Maison française du Japon : peintures et changement de moquettes sur fonds propres. - Antenne de Tokyo : travaux du restaurant financés par le nouveau prestataire, moyennant une exonération des premiers loyers. - Antenne de Yokohama : travaux de réfection des 6 ^e et 7 ^e étages (électricité, cloisons pour aménagement de salles dont cours) sur fonds propres. - Antenne du Kansai : acquisition de mobiliers sur mesure pour réaménagement de l'espace enfants de la médiathèque, sur fonds propres. Travaux d'isolation par l'extérieur, sur crédits du ministère. - Antenne de la Villa Kujoyama : sécurité incendie, transformateur électrique, renouvellement du système de chauffage, ventilation, climatisation, rénovation complète de l'ascenseur. Financements sur fonds propres, soutien du MEAE et sur fonds privés.
Kirghizstan	Futur ICFA à Bichkek dans des bureaux communs à l'IF et au Goethe Institut, frais d'aménagement, peinture, achat de mobilier, matériel informatique, signalétique (dans l'attente des autorisations locales).
Liban	Mise en œuvre de chantiers et entretiens de locaux.
Luxembourg	Travaux d'isolation à l'IF dans deux pièces du service des cours.
Madagascar	Travaux de couverture et au sol à la médiathèque, salle de conférences, administration, mise en place de grilles sur les arcades, faux plafond et éclairage dans la galerie.
Mauritanie	Étanchéité du toit et de salles financées par la DIL et l'IF, relocalisation de l'Espace Campus France par l'IF. Sécurisation des accès aux bureaux de l'administration, ravalement des façades, pose d'un compteur électrique indépendant et plancher de la salle de danse.
Mozambique	Centre binational : toiture du couloir et structure métallique du toit du théâtre, jardin, isolation et faux plafond de l'auditorium, audit électrique.
Tchad	Projet de rénovation de l'IF.
Sénégal	Sécurité : construction d'un poste et d'un sas de sécurité, équipements de vidéosurveillance et la consolidation des murs d'enceinte. Renforcement du pôle langue doté d'un laboratoire de langue. Réaménagement des espaces verts. Création d'un espace de loge et d'un espace abritant le générateur. Création d'un restaurant. Studio d'enregistrement. Pose de panneaux photovoltaïques. Modernisation de la médiathèque à l'antenne de Saint-Louis.
Vietnam	Hanoi : renouvellement de l'ensemble du mobilier de bureau administratif, étude d'architecte pour la médiathèque, aménagement de la villa Ham Long pour accueillir une résidence d'artistes, travaux de peinture et d'éclairage. Danang : peintures, finalisation de la signalétique, petits travaux d'entretien et réparation. Ho Chi Minh-Ville : équipements de climatisation, peintures et mobilier.

Par ailleurs, en raison du contexte local, des projets ont été suspendus ou annulés (Haïti, Burkina Faso, Soudan).

- **Situation financière des EAF**

La situation financière des EAF s'est globalement améliorée en 2023. En fin d'année, le niveau global des fonds de roulement a atteint 72,3 M€ (contre 70,6 M€ en 2022), étant entendu que la prise en recettes par les EAF de crédits alloués à certains projets de coopération (Fonds Équipe France, précédemment FSPI) et le report de dépenses d'investissement en travaux (compte tenu de la pénurie de matériaux de construction) ont pu contribuer seulement partiellement et de manière transitoire à cette augmentation. Par ailleurs, le taux d'autofinancement a atteint 76 % (73 % en 2022).

S'élevant à 244,9 M€, les recettes ont enregistré une progression de 6 % par rapport à 2022. Les secteurs les plus performants ont été les cours collectifs (+3 %), le sponsoring privé (+11 %), les ventes de billets pour les manifestations culturelles (+18 %), l'organisation des tests de langue liés à la procédure du cadre européen de formation- CEF (+19 %) ainsi que des examens (+22 %).

Néanmoins, de grandes disparités perdurent dans le réseau : en 2023, 57 EAF affichent un résultat réel négatif. Plus globalement, le contexte inflationniste (6,8 % en moyenne annuelle mais des taux supérieurs à 16 % au Moyen-Orient, en Asie centrale et Afrique subsaharienne selon les chiffres du FMI) continue de peser fortement sur l'équilibre budgétaire et les résultats de nombreux établissements.

Ainsi, les EAF ont vu leurs dépenses légèrement baisser de 1 % par rapport à 2022 (soit un total de 240,3 M€), une baisse générée par les dépenses de fonctionnement courant (matériel de télécommunication -18 %, dépenses de fuel – 28 %, papeterie -33 %) et les charges locatives (-17 %).

Sont en augmentation le poste des « déplacements, voyages et missions » (+11 %) ainsi que le coût des salaires versés aux agents de droit local et des charges (+2 %), et ce, malgré les dispositifs de convergence salariale mis en place.

Pour 2024, les EAF prévoient, dans leurs budgets initiaux, une hausse des dépenses d'investissement (8,1 M€) et des dépenses de fonctionnement (39 M€).

Les charges salariales sont en hausse de 12 M€, conséquence des revalorisations accordées aux agents de droit local dans un contexte de hausse du coût de la vie, des mesures indispensables pour sauvegarder l'attractivité des EAF. In fine, les EAF prévoient une augmentation de leurs dépenses supérieure à celle de leurs recettes.

- **Budget prévisionnel 2024 des IF et IFRE-UMIFRE (en euros)**

Les chiffres ci-dessous sont susceptibles de modifications (présentation de budgets rectificatifs)

	IF / UMIFRE-IFRE	
	Dépenses	Recettes
Investissement	19 764 808	15 220 130
Personnel	103 514 142	
Fonctionnement	157 801 956	230 384 582
Intervention	31 959 620	36 468 814
TOTAL	313 040 526	282 073 526

- Budget exécuté 2023 et prévisionnel 2024 (en euros)

- RECETTES

			RECETTES EXÉCUTEES 2023	RECETTES PRÉVISIONNELLES 2024
231	2313	Constructions	4 536 241	6 586 154
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	211 490	163 735
	2318	Autres immobilisations corporelles	404 834	132 777
Total 231			5 152 565	6 882 666
232	2325	Logiciels créés	-	-
Total 232			-	-
238	2383	Constructions	5 555	2 140 512
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	23 259	27 099
	2388	Autres immobilisations corporelles	127 607	24 695
Total 238			156 421	2 192 306
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	299 794	346 771
	2808	Autres immobilisations incorporelles	5 150	13 323
Total 280			304 944	360 094
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	679 120	853 715
	2818	Autres immobilisations corporelles	3 976 166	4 299 464
Total 281			4 655 286	5 153 179
313	313	Matières (ou groupe) A	1 783	340
Total 313			1 783	340
355	355	Produits finis	209 651	135 036
Total 355			209 651	135 036
371	371	Marchandises (ou groupe) A	674 824	835 853
Total 371			674 824	835 853
395	395	Dépréciations des stocks de produits	4 582	8 186
Total 395			4 582	8 186
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	587 551	694 609
Total 603			587 551	694 609
701	7012	Produits finis - Divers	219 018	293 014
	7013	Produits finis - Catalogues	59 606	52 869
Total 701			278 624	345 883
702	702	Vente de produits intermédiaires	40 888	43 267
Total 702			40 888	43 267
705	705	Études	273 000	53 093
Total 705			273 000	53 093

706	7062	Prestations de services - Cours	50 953 145	57 384 600
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	1 692 191	2 024 325
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	1 024 256	1 119 816
	7068	Prestations de services - Autres	4 084 225	5 575 852
Total 706			57 753 817	66 104 593
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 775 446	2 257 173
Total 707			1 775 446	2 257 173
708	7083	Locations diverses	1 809 294	2 262 425
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	8 415 954	9 412 906
Total 708			10 225 248	11 675 331
713	7133	Variation des en-cours de production de biens	341	350
	7135	Variation des stocks de produits	129 000	179 830
Total 713			129 341	180 180
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	4 200 240	8 577 397
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	40 014 978	44 102 735
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	24 496 108	36 468 814
	7416	Dotation pour investissement	543 096	631 886
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	1 192 875	1 317 229
Total 741			70 447 297	91 098 061
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	3 981	0
	7447	Organismes internationaux	1 821 862	2 900 292
Total 744			1 825 843	2 900 292
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	4 601	762
	7462	Dons, legs- états étrangers	369 289	542 302
	7463	Dons, legs - privés	529 084	608 210
	7464	Dons, legs - Divers	515 249	617 341
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	0
Total 746			1 418 223	1 768 615
748	748	Autres subventions d'exploitation	3 479 032	2 192 750
Total 748			3 479 032	2 192 750
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	7 121	330
Total 751			7 121	330
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	64 145	53 737
Total 756			64 145	53 737

757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	39 552 634	41 192 577
	7575	Produits spécifiques CEF	32 039 509	31 810 756
	7578	Autres produits spécifiques	1 346 651	1 493 509
Total 757			72 938 794	74 496 842
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	696 493	359 900
	7584	Contentieux	479	6 538
	7588	Autres produits divers	1 440 099	1 630 600
Total 758			2 137 071	1 997 038
763	7638	Revenus sur créances diverses	150 448	154 624
Total 763			150 448	154 624
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 209	3 727
Total 764			4 209	3 727
766	766	Gains de change sur opérations financières	6 389 461	5 887 653
Total 766			6 389 461	5 887 653
768	768	Autres produits financiers	2 192	0
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	63 082	23 915
Total 768			65 274	23 915
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	10 153	
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	3 340 573	4 259 381
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	672	
	7817	Stocks et en-cours	103 450	4 582
Total 781			3 454 848	4 263 963
786	7865	Reprises sur provisions financières	0	0
Total 786			0	0
Total			244 476 396	281 583 156

- DÉPENSES

		DÉPENSES EXÉCUTÉES 2023	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2024
Total 205	Logiciels	231 141	458 908
Total 208	Autres immobilisations incorporelles	-	-
Total 215	Matériel industriel	745 635	1 503 316
Total 216	Collections	33 405	89 132
Total 218	Matériel et mobilier	4 204 706	6 527 757
Total 231	Constructions	5 148 276	9 458 820
Total 232	Logiciels créés		7 586
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles		10 129
Total 238	Constructions	1 222 056	878 351

Total 280	Concessions et droits similaires		22 435
Total 281	Installations techniques, matériel	23 394	808 375
Total 313	Matières	341	340
Total 355	Produits finis	135 361	184 776
Total 371	Marchandises	703 767	685 913
Total 395	Dépréciations des stocks de produits	103 450	4 582
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	5 720	4 937
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	-	-
Total 603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	570 473	859 022
Total 606	Fournitures	9 027 013	11 557 342
Total 607	Achats de marchandises	1 054 368	1 195 190
Total 611	Sous-traitance - contrats	7 605 047	11 529 508
Total 613	Locations	9 449 779	11 601 492
Total 614	Charges locatives	1 969 487	2 670 830
Total 615	Sur biens mobiliers	4 309 174	5 062 522
Total 616	Assurances	536 914	691 832
Total 617	Études et recherches	303 271	862 978
Total 618	Documentation	1 323 363	2 308 830
Total 621	Personnel intérimaire	2 341 702	3 577 067
Total 622	Honoraires	21 389 214	26 553 664
Total 623	Publications	3 560 431	5 034 032
Total 624	Transports collectifs du personnel	510 040	867 324
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	6 014 202	10 214 091
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 159 635	2 705 275
Total 627	Services bancaires et assimilés	824 081	872 985
Total 628	Divers - fonctionnement	29 043 450	40 927 172
Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	57 876	44 893
Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	811 058	815 344
Total 641	Salaires et appointements du personnel	77 306 224	86 970 941
Total 645	Cotisations sociales	13 412 164	15 623 839
Total 647	Prestations directes	786 829	919 362
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 551 322	1 747 555
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	19 107	4 157
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	25 853	69 676
Total 657	Charges spécifiques divers achats	17 790 039	31 959 620
Total 658	Pénalités	728 660	826 602
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	4 943 178	4 720 456
Total 668	Charges financières	16 698	8 146
Total 681	Dotations aux provisions	8 129 544	10 341 874
Total 713	Variation des stocks de produits	202 006	127 161
Total		240 329 453	313 916 139

- COMPTES DE PROVISION

		2023			2024		
		Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE
1511	Provisions pour litiges	442 183	1 655 289	1 213 105	-	1 229 184	1 229 184
1518	Autres provisions pour risques	80 400	3 459 597	3 379 197	23 154	3 379 197	3 356 043
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	2 537 595	18 360 646	15 823 050	206 859	15 961 239	15 754 379
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	280 395	746 377	465 982	-	465 982	465 982
Total		3 340 573	24 221 908	20 881 335	230 014	21 035 602	20 805 589

- DETAIL DES EMPLOIS

	LFI 2023	PLF 2024
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :		
– sous plafond d’emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 411

Les emplois rémunérés par les EAF sont tous occupés par des agents de droit local.

Ce plafond est global (pas de catégorisation) et mondial (pas de répartition par établissement). Il comprend les emplois sous contrats à durée indéterminée et les emplois assimilables en droit local à un CDI (prise en compte de la notion d’emploi pérenne, dans le cas notamment de contrats à durée déterminée successifs). Le ministère, qui exerce la tutelle sur les EAF, assure un suivi de la programmation annuelle de ces effectifs et valide ou non les suppressions/créations d’ETP proposées par les EAF dans leurs budgets, en veillant au respect du plafond global.

LES BOURSES DE MOBILITE (70 072 657 €)

Outil majeur de l’influence mis en exergue dans la feuille de route de l’influence de décembre 2021 et dans le plan « France 2030 » et pierre angulaire de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France » (2018), les bourses du Gouvernement français (BGF) attribuées par le MEAE constituent un dispositif à destination d’un public d’excellence, au service de l’attractivité et du rayonnement de la France sur le long terme.

Les bourses pour étudiants et chercheurs étrangers constituent à la fois :

- un outil privilégié des stratégies d’attractivité universitaire et scientifique, visant à promouvoir la formation en France de profils étrangers à haut potentiel et contribuant à l’excellence de nos laboratoires de recherche en attirant les meilleurs éléments ;
- des relais d’influence avec les alumni boursiers sur lesquels les postes diplomatiques et les entreprises peuvent capitaliser pour le développement de futures coopérations ;
- un vecteur majeur de notre diplomatie d’influence dès lors que la politique d’attribution des bourses reflète les priorités géographiques et stratégiques de l’action extérieure de la France. Sont ainsi privilégiés le soutien aux mobilités d’étudiants issus des pays de l’Indopacifique (Australie, Inde, Vietnam, Indonésie, Pacifique), le renforcement des mobilités intra-européennes (Europe médiane et de voisinage), la poursuite des mobilités avec l’Afrique dans un format de périmètre élargi aux pays non-francophones, enfin le renouvellement de partenariats historiques établis avec certains pays d’Amérique latine (à l’exemple du Brésil).

Très sélectives (seuls 3 % des étudiants internationaux en France ont bénéficié d'une bourse du MEAE), les BGF ont vocation à constituer durablement une marque d'excellence à l'international. La nouvelle dénomination « France Excellence » vise à donner davantage de visibilité à l'international à cet instrument central de la politique d'attractivité du ministère dans un contexte fortement concurrentiel.

Les BGF sont très majoritairement gérées par l'opérateur Campus France (90 % des mobilités). Les programmes « France Excellence Major » et « France Excellence Europa » constituent les deux programmes centraux les plus dotés. Cependant, certains programmes co-financés sont mis en œuvre directement en partenariat avec des institutions et organismes de statuts divers (programme franco-américain Fulbright, programme de l'Université franco-allemande - UFA).

La stratégie mise en œuvre en matière de bourses de mobilité vise à privilégier les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération avec la recherche d'effets de levier favorisant la mise en place de projets à la fois structurants et pérennes (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique local le permet).

Afin de maintenir la dynamique de renforcement de l'attractivité étudiante, l'enveloppe dédiée aux bourses devra être préservée afin de poursuivre les actions engagées en 2024. Cette consolidation des moyens alloués devra notamment intégrer les récurrences croissantes liées à l'augmentation des bourses d'études en 2024.

Le budget 2025 est stabilisé à 70,07 M€.

ÉVOLUTION DU PERIMETRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Crédits de titre 2 : les dépenses de personnels et les crédits d'emplois du programme 185 sont regroupés au sein du programme 105 à compter du 1^{er} janvier 2025.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que la masse salariale du programme 185 sont transférés vers le programme 105. La nouvelle maquette budgétaire, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025, permettra une simplification et une amélioration du suivi budgétaire, ainsi qu'une gestion plus dynamique des effectifs du ministère. Un transfert technique vers le programme 105 a été effectué.

Il s'agit de la première évolution majeure de la maquette budgétaire du ministère depuis la promulgation de la LOLF il y a plus de vingt ans.

Quatre actions LOLF supplémentaires ont été créées au sein du programme 105 pour pouvoir continuer à flécher les ETP en fonction des programmes auxquels les agents concourent, conformément à l'article 7 I 2° de la LOLF (« un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre [...] un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère »).

La réforme de la nomenclature permettra une simplification du pilotage budgétaire (notamment en fin de gestion), garantira un niveau de détail qui fiabilisera l'analyse des écarts entre les projets annuels de performances et l'exécution ainsi qu'une plus grande exactitude de la comptabilité budgétaire et donc une meilleure redevabilité devant le Parlement.

Enfin, pour une meilleure visibilité, les crédits inscrits en loi de finances initiale 2024 dans le tableau « Présentation des crédits par titre et catégorie » ont été re-ventilés sur la nouvelle maquette au sein du programme unique, qui comporte dorénavant neuf actions.

TRANSFERTS EN CREDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-79 385 270	-10 722 269	-90 107 539			-90 107 539	-90 107 539
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (2/3)	► 105	-79 385 270	-10 722 269	-90 107 539			-90 107 539	-90 107 539

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-818,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (2/3)	► 105	-818,00	

Au 1^{er} janvier 2025, un transfert en base PLF en provenance du programme 185 de -818 ETPT ainsi que -90,2 M€ de crédits de titre 2 dont -10,7 M€ de crédits CAS « Pensions » a été effectué suite au regroupement des crédits et effectifs du MEAE au sein du programme 105.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
1 991 097	0	696 331 074	697 966 726	355 444

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
355 444	355 444 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
675 935 494 2 000 000	675 580 050 2 000 000	355 444	0	0
Totaux	677 935 494	355 444	0	0

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
99,95 %	0,05 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (6,6 %)

01 – Appui au réseau

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	44 897 874	44 897 874	2 000 000	2 000 000
Dépenses de fonctionnement	44 897 874	44 897 874	2 000 000	2 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 897 874	44 897 874	2 000 000	2 000 000
Total	44 897 874	44 897 874	2 000 000	2 000 000

Cette action couvre les dépenses de fonctionnement du réseau culturel et de coopération ainsi que sa coordination et son animation au niveau de l'administration centrale. Les priorités de cette action sont la mise en place d'outils et de fonctions support mutualisés pour le réseau et le bon fonctionnement des établissements à autonomie financière et des SCAC pour la mise en œuvre de leurs projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	44 897 874	44 897 874
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 897 874	44 897 874
Total	44 897 874	44 897 874

Les crédits prévus en 2025 pour l'animation du réseau et le fonctionnement des services centraux sont essentiellement consacrés aux postes suivants :

Rubrique JPE	PLF 2024
Communication	80 000
Informatique/internet	1 043 070
Formation	80 000
Frais de justice	16 000
Valise diplomatique	140 000
Frais de mission et de représentation en administration centrale	980 000
Gratifications des stagiaires	40 000
Dotations de fonctionnement aux EAF	41 000 000
Appui logistique aux projets de coopération	1 518 804
Total action 1	44 897 874

Communication (80 000 €)

Ces crédits, mis en œuvre par la DGM, doivent permettre de financer les actions de communication relevant du champ de la diplomatie culturelle et d'influence. Celles-ci concernent la mise en place de nouveaux outils de communication interne (ex : les *mémos de la DGM* permettent chaque mois d'exposer un sujet et enjeu de la diplomatie porté et piloté par la DGM), la coordination de la communication globale de la DGM et du réseau

(notamment à l'occasion de séminaires ou rendez-vous récurrents tels que les Journées du réseau culturel), l'appui opérationnel apporté aux directions sectorielles sur la création, l'édition et l'événementiel.

Informatique (1 043 070 €)

Ces crédits sont destinés à financer la maintenance des applications informatiques de gestion internes à la DGM, à savoir la plate-forme numérique *Études en France* (EEF) dédiée à la gestion des candidatures des étudiants internationaux ainsi que l'outil comptable AGE/ELAP spécifique aux EAF (marché renouvelé).

Formation (80 000 €)

Ces crédits sont dévolus à l'organisation de sessions de formations en matière de gestion comptable et de projets destinées aux agents des SCAC et des EAF.

Frais de justice (16 000 €)

Cette dotation correspond à une provision permettant de couvrir les frais liés aux contentieux de personnels (honoraires d'avocat, dommages/intérêts).

Valise diplomatique (140 000 €)

Cette dotation correspond à une provision devant permettre de couvrir les frais de valise diplomatique.

Frais de missions et de représentation en administration centrale (980 000 €)

Cette dotation est destinée à couvrir les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux (en représentation du ministère ou au titre de l'animation du réseau culturel et de coopération) dans un double contexte fortement inflationniste et de surenchérissement du coût du transport et des déplacements et dans une dynamique de montée en puissance des échanges et programmes de coopération.

Dotations de fonctionnement aux EAF (41 000 000 €)

Se reporter également à « Éléments transversaux au programme – le réseau de coopération et d'action culturelle / EAF (supra).

Les dotations de fonctionnement aux EAF pluridisciplinaires (celles versées aux IFRE/UMIFRE relèvent de l'action 4 - cf. infra) contribuent à la couverture des charges courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, incluant notamment les dépenses immobilières et de personnel. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements, principalement générée par les recettes propres.

Dans le prolongement des états généraux de la diplomatie (mars 2023) appelant à un « réarmement du réseau » et au titre de la généralisation de l'agenda transformationnel, la dotation pour fonctionnement aux EAF permettra au ministère de poursuivre son accompagnement sur :

- le processus de convergence des cadres salariaux (devant permettre de combler la différence de traitement entre les agents de droit local des Instituts français et des ambassades) dans les cas où le niveau du fonds de roulement des instituts ne permet pas d'internaliser une telle mesure. Les crédits 2024 ont déjà permis de soutenir l'effort de convergence d'une cinquantaine d'EAF ; cependant les besoins demeurent importants à l'échelle du réseau. Sur la base d'une analyse multicritères (différentiel des salaires à l'embauche, taux d'inflation, soutenabilité budgétaire pour l'EAF...), 65 EAF ont été identifiés comme prioritaires en 2025 ;

- l'élargissement des mesures de protection sociale des agents de droit local visant, dans la continuité des recommandations de l'IGAE et d'une étude approfondie réalisée en 2021, la mise en place de « complémentaires santé et retraite » dans les pays où le régime général est très faible.

Appui logistique aux projets de coopération (1 518 804 €)

Ces crédits, majoritairement utilisés par le réseau culturel et de coopération, sont mobilisés en complément des actions ou projets mis en place par les directions ou les services de coopération (par exemple les dépenses liées à l'organisation de colloques, de rencontres, de séminaires).

ACTION (11,2 %)

02 – Coopération culturelle et promotion du français

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	75 569 580	75 569 580	0	0
Dépenses de fonctionnement	26 521 625	26 521 625	0	0
Subventions pour charges de service public	26 521 625	26 521 625	0	0
Dépenses d'intervention	49 047 955	49 047 955	0	0
Transferts aux ménages	5 636 945	5 636 945	0	0
Transferts aux autres collectivités	43 411 010	43 411 010	0	0
Total	75 569 580	75 569 580	0	0

Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (21 600 000 €)

Promotion, diffusion et enseignement du et en français

La diffusion, la promotion et l'enseignement du et en français sont au cœur des priorités fixées par le plan pour la langue française et le plurilinguisme (mars 2018). Ces priorités, qui constituent la feuille de route de notre action dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes principaux :

1° Soutenir le développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement francophone

En accompagnement des systèmes éducatifs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives efficaces pour l'enseignement du français et en français, nos actions visent à faire des filières francophones un choix attractif et un facteur d'intégration socio-professionnelle pour la jeunesse, et ce, sous différentes déclinaisons :

- La formation : pilier central de cet accompagnement, la formation linguistique et/ou pédagogique des acteurs de l'enseignement du/en français correspond à des attentes croissantes de nos partenaires. La réponse apportée prend la forme principalement de formations dispensées sur place mais également de bourses de stages courts complémentaires en France au profit des formateurs, de cadres éducatifs ou d'enseignants locaux ;
- L'échange d'expertise en matière de politique éducative (conclusion ou suivi de partenariats, missions de conseil, visite d'études pour des responsables éducatifs étrangers, etc.) : la valorisation d'une expertise française, internationalement reconnue, est un vecteur d'influence essentiel pour notre langue et nos valeurs auprès des partenaires étrangers ;

- Le développement et la mise à disposition des ressources pédagogiques francophones, notamment numériques ;
- La promotion de la langue française et de son image : cette ligne d'action est principalement portée par la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), partenaire majeur de la francophonie, soutenu par le ministère, qui contribue, d'une part, au rayonnement de la langue française et d'autre part, à la valorisation du métier de professeur de français à travers le monde, grâce à ses 200 associations d'enseignants œuvrant dans plus de 120 pays.

2° Répondre à la demande d'éducation française et en français

L'objectif affiché est, dans la continuité de la dynamique initiée en 2024, de maintenir l'exigence de qualité de l'enseignement tout en continuant de répondre à la demande d'éducation en français dans les établissements locaux comme dans le réseau des établissements homologués.

L'expansion du réseau de l'enseignement français à l'étranger est impulsée par l'objectif présidentiel du Cap 2030, qui prévoit un doublement des effectifs scolarisés dans le réseau.

Cet objectif est décliné selon 4 axes d'intervention principaux :

- l'augmentation du nombre d'établissements : grâce à une stratégie de développement proactive mise en œuvre par les postes diplomatiques, un meilleur accompagnement des projets de création d'écoles et une simplification des procédures d'homologation, le nombre d'établissements est ainsi passé de 495 en 2018 à 600 (dont 25 établissements nouvellement homologués en 2024) soit plus de 400 000 élèves scolarisés fin 2024 au sein du réseau des établissements homologués (10 000 de plus que fin 2022);
- l'enrichissement de l'offre éducative, élément essentiel de l'attractivité des établissements : enseignement bilingue francophone, en particulier les filières labellisées *LabelFrancEducation* (716 filières bilingues francophones implantées dans 67 pays), numérique éducatif, dispositifs d'enseignement précoce ;
- un soutien à l'accompagnement des élèves les plus méritants, à l'exemple du programme de bourses « Excellence Major », qui offre aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger de poursuivre leurs études supérieures en France jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master (un millier de boursiers en 2023) ;
- un renforcement des dispositifs de formation : les 16 instituts régionaux de formation (IRF) créés par la loi du 28 février 2022 et gérés directement par l'AEFE constituent une avancée cruciale dans la restructuration de la formation du personnel visant à garantir la qualité des enseignements et la croissance du réseau.

3° Promouvoir la langue française afin de renforcer son attractivité

Promouvoir et renforcer le français comme langue de communication internationale, au sein des institutions européennes, et des organisations internationales et régionales, est une priorité pour laquelle la France et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se mobilisent. Le développement d'une offre spécifique de formation linguistique pour les diplomates et les hauts fonctionnaires européens et voisins de l'UE constitue un axe fort de cette stratégie (soutenue par le programme « Millefeuille » dont les fonds ont été abondés en 2024).

La maîtrise du français, sinon comme langue exclusive, mais de plus en plus souvent comme langue additionnelle peut être un élément décisif pour l'accès à un emploi qualifié ou la conclusion d'un contrat. A ce titre, les actions de promotion de la langue française comme langue de communication, langue d'accès à l'emploi et langue des affaires demeurent essentielles.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – français (3 200 000 €)

Cette dotation est principalement mobilisée pour le financement de formations en français langue étrangère (FLE) ou de formations pédagogiques pour des boursiers, s'inscrivant dans les cursus d'étudiants, d'enseignants ou de formateurs de français. Ces séjours, qui répondent à une demande récurrente de formation initiale ou continue pour les enseignants ou futurs enseignants de français, constituent un volet spécifique de nos actions de coopération éducative en soutien aux systèmes éducatifs locaux. Ils se déroulent dans des centres de formation spécialisés en France.

Échanges d'expertise – français (600 000 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des invitations de partenaires éducatifs étrangers à venir en France et des missions d'experts nationaux intervenant dans les pays partenaires. Cet instrument est majoritairement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions de coopération éducative, dans le cadre d'organisation de colloques, de séminaires ou de formations de haut niveau nécessitant la présence d'une expertise scientifique. Il permet également de mettre en place des voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers, contribuant ainsi à faire connaître le système éducatif français, et l'expertise de la France en éducation.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – promotion du français (3 800 000 €)

Les EAF participent activement à la mise en œuvre de notre politique de coopération éducative :

- pour le volet linguistique, en assurant la formation en langue des enseignants et formateurs de français,
- pour le volet pédagogique, en organisant des formations à l'enseignement du FLE (stages FLE pour étudiants).

Plus globalement, ils s'imposent comme des acteurs à part entière de la stratégie de diffusion du français en menant des actions de promotion du français et de la francophonie, notamment à destination des établissements scolaires et universitaires étrangers partenaires.

Subventions aux alliances françaises locales – français (4 100 000 €)

Se reporter à « *Éléments transversaux au programme – le réseau de coopération et d'action culturelle / « AF et FAF »* (supra).

Cette ligne intègre les subventions alloués aux AF conventionnées ainsi que les crédits relevant des dotations spécifiques.

Subvention à la Fondation des Alliances françaises (FAF) et fonds de coordination et de modernisation du réseau des alliances françaises (1 200 000 €)

Se reporter à « *Éléments transversaux au programme – le réseau de coopération et d'action culturelle / « AF et FAF »* (supra).

Cette ligne comprend la subvention allouée à la Fondation des Alliances françaises (0,6 M€) ainsi que les crédits dédiés à la coordination et à la modernisation du réseau.

Autres crédits d'intervention des postes à l'étranger et en administration centrale – français (8 700 000 €)

Cette rubrique regroupe les subventions et les partenariats financiers mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale :

- en accompagnement de programmes de coopération linguistique et éducative : diversification des cursus universitaires, co-conception et mise en œuvre de plans de formation des enseignants, formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou achat de ressources numériques ;

- en soutien à des institutions publiques et acteurs français basés en France mais ayant vocation à intervenir dans l'ensemble du réseau (FIPF, Réseau Canopé ou France Éducation International (ex-CIEP), CAVILAM-Alliance française de Vichy) ;
- en poursuivant le développement de l'offre numérique d'enseignement en français.

Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles » (53 969 580 €)

Mobilisant le réseau de coopération et d'action culturelle dans son ensemble (SCAC, IF, AF) ainsi que l'Institut français (IF), opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France, la stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC) et, plus largement, le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

Subvention à l'Institut Français Paris (26 521 625 €)

La SCSP de l'opérateur s'élève en 2025 à 26 521 625 €, soit une diminution de 1,8 M€ par rapport à la LFI 2024. **Une description détaillée des missions et du budget de l'Institut français est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.**

Cette dotation permet de financer les charges de fonctionnement et d'intervention de l'Institut français (IF). Sous la double tutelle des ministères de l'Europe et des affaires étrangères et de la culture, l'Institut français est le seul opérateur pluridisciplinaire de l'action culturelle extérieure de la France (son opérateur « pivot »). En conséquence, il assume un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre des priorités politiques de notre diplomatie culturelle et d'influence.

L'opérateur est chargé d'accompagner le réseau culturel à l'étranger (Instituts français, Alliances françaises, centres binationaux) dans le cadre de missions de formation, de conseil et expertise, de soutien aux projets. Il contribue au développement des échanges entre les acteurs français et les cultures européennes, francophones et internationales. Il promeut les industries culturelles et créatives françaises à l'étranger. Il assure la promotion et la diffusion de la langue française ainsi que les rencontres entre talents, jeunes et acteurs des sociétés civiles. Enfin, il contribue au rayonnement de la France lors d'événements artistiques internationaux à forte visibilité comme les saisons culturelles, la biennale de Venise ou le festival de Cannes.

En 2025, l'opérateur mettra en œuvre les engagements prioritaires liés aux saisons culturelles (Brésil 2025, Méditerranée 2026, pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise), de promouvoir les échanges sur les enjeux qui traversent l'Europe (cycles de débat d'idées, échanges artistiques, livre et traduction...), d'accompagner les initiatives liées au renouveau des relations avec l'Afrique (soutien aux ICC et forum Création Africa...). Enfin, l'opérateur poursuivra sa modernisation dans un souci d'efficacité de ses missions et de maîtrise des coûts (réformes des procédures internes, rationalisation de ses programmes, etc.).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – culture (936 945 €)

Les bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études s'inscrivent dans le cadre de l'appui apporté à la structuration des secteurs culturels locaux mais participent aussi à l'attractivité

de la création et de l'expertise françaises, par les liens durables qu'elles permettent de créer avec les futurs professionnels.

Échanges d'expertise – culture (900 000 €)

Les échanges d'expertise intègrent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Les missions d'experts correspondent à la venue de conférenciers dans le cadre de débats d'idées à l'étranger, de professionnels du secteur audiovisuel et à la participation de professionnels français à certains festivals prescripteurs. Les invitations permettent, quant à elles, à des artistes ou à des professionnels de la culture étrangers de participer à des résidences, formations, séminaires ou festivals en France.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – culture (10 551 310 €)

Les EAF constituent un levier privilégié de notre réseau à l'étranger en matière de coopération culturelle. Les missions de ces établissements concernent l'appui à la professionnalisation des artistes et acteurs culturels ainsi qu'à la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.), un accompagnement qui permet également de valoriser les savoir-faire et l'expertise françaises en ce domaine.

Subventions aux alliances françaises locales – culture (2 559 700 €)

Se reporter à « *Éléments transversaux au programme – le réseau de coopération et d'action culturelle / « AF et FAF »* » (*supra*).

Cette ligne intègre les subventions allouées aux AF conventionnées ainsi que les crédits relevant des dotations spécifiques.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale – culture (12 500 000 €)

Cette dotation regroupe les crédits d'intervention mis en œuvre par le ministère (en administration centrale et dans le réseau) dans le domaine de la coopération et de la diffusion culturelles, essentiellement sous la forme de subventions et de cofinancement et/ou en cohérence avec les orientations ministérielles et les stratégies de coopération des postes diplomatiques.

Secteur clé de l'économie française, recouvrant une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture française, le soutien aux industries culturelles et créatives (ICC) constitue un objectif essentiel de notre diplomatie d'influence. Ainsi le ministère continue à investir tous les champs des ICC en soutenant substantiellement leur présence à l'export (en lien avec le Secrétariat Général pour l'Investissement et le ministère de la Culture dans le cadre de la stratégie nationale pour les ICC et les opérateurs à l'export), dans une logique de pérennisation des filières et en renforçant les dispositifs d'accompagnement, particulièrement pertinents en termes d'influence.

Parallèlement, le ministère apporte également un appui souvent déterminant aux organismes et associations professionnelles compétents pour la promotion et l'exportation des biens culturels français à l'international : Unifrance, le Centre national de la musique (CNM), le Bureau international de l'édition française (BIEF) et l'association Architectes Français à l'Export (AFEX). Ce soutien financier, auquel s'ajoutent les actions des attachés spécialisés au sein des SCAC, permet d'appuyer directement les professionnels français des ICC dans leurs démarches d'internationalisation, à commencer par les pays prescripteurs et émergents.

Enfin, de nombreuses initiatives seront poursuivies dans le cadre d'un renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France :

- en matière de mobilité internationale, les programmes de résidence au bénéfice des artistes et des professionnels demeurent des modes d'action privilégiés pour diffuser le modèle français et renforcer notre action d'influence (Villa Albertine aux États-Unis, nouveau quartier culturel et créatif au Bénin) ;
- dans le domaine du livre et du débat d'idées, le ministère maintient son action visant à mieux promouvoir, diffuser, et faire circuler les œuvres et la pensée française et francophone, par le biais de tournées d'auteurs, de rencontres professionnelles (éditeurs, traducteurs) ou encore d'invitations d'honneur à des événements prescripteurs (foires et salons). La « nuit des idées » constitue l'événement phare d'échanges et de débats d'idées porté par le réseau diplomatique, en lien avec l'Institut français et ses autres dispositifs *ad hoc* (forums « Face à la guerre » en Europe ou « Notre futur » en Afrique, par exemple) ;
- le soutien spécifique apporté à la création d'instituts culturels intégrés franco-allemand, l'un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle (janvier 2019), répond à une recherche commune de renforcement de l'attractivité et de diffusion de valeurs partagées. Depuis la signature du Traité, trois Instituts culturels franco-allemands (Palerme, Ramallah et Atlanta). L'année 2023 a été marquée par la pose de la première pierre de l'ICFA d'Erbil et par la pré-inauguration de l'ICFA de Cordoba en Argentine en novembre. Des projets d'ICFA sont également en cours à Rio de Janeiro, à Glasgow et à Bichkek alors que le projet à Minsk est en suspens du fait de l'état des relations bilatérales ;
- la valorisation de l'expertise culturelle française demeure une priorité majeure de notre diplomatie d'influence, ce segment d'activité étant porteur de fortes opportunités en termes économiques et de rayonnement. A ce titre, la France peut s'appuyer sur un savoir-faire mondialement reconnu et se prévaloir de réussites exemplaires (création du Louvre Abou Dhabi aux Émirats Arabes Unis). En 2025, de nouvelles collaborations devraient se concrétiser avec un accompagnement à la création du musée national indien, à la rénovation du musée national du Cambodge ou encore un projet de collaboration avec le musée du continent au Maroc.

ACTION (0,3 %)

03 – Objectifs de développement durable

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	1 769 355	1 769 355	0	0
Dépenses d'intervention	1 769 355	1 769 355	0	0
Transferts aux ménages	1 394 355	1 394 355	0	0
Transferts aux autres collectivités	375 000	375 000	0	0
Total	1 769 355	1 769 355	0	0

Cette action est destinée aux postes situés dans des pays ne relevant pas de l'APD et qui financent néanmoins des actions relevant des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer la coordination internationale

Plus inclusifs et plus efficaces que les objectifs du millénaire, les ODD ont été adoptés lors du sommet de New York en septembre 2015. Ils s'adressent à tous les pays, du Nord comme du Sud, et intègrent des thèmes fondamentaux et jusqu'à alors marqués par des approches divergentes, comme le genre, la couverture santé universelle, la lutte contre les inégalités, l'environnement ou le changement climatique. Sur ces sujets, parfois nouveaux, il s'agit de pouvoir mobiliser l'attention et les interventions des gouvernements et des acteurs non-étatiques.

2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

La régulation de la mondialisation passe par une action normative au plan mondial mais aussi de plus en plus, par l'action de coalitions d'acteurs sur le terrain, par l'innovation sociale.

La France participe activement aux débats d'idées au sein de l'Union européenne, des pays de l'OCDE ou encore des institutions financières internationales, du système des Nations unies et aux fonds verticaux grâce à la mobilisation d'une expertise dans les domaines des biens publics mondiaux et du climat.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (730 000 €)

Cette dotation permet de financer des bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation.

Échanges d'expertise (664 355 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (55 000 €)

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales, etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de communication, etc.) et contribuer à la formation d'un public spécialisé sur des sujets relatifs à l'environnement, au climat, ou encore à la santé (cours, séminaires).

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale (320 000 €)

Cette dotation regroupe les crédits d'intervention mis en œuvre par le ministère (en administration centrale et dans le réseau) en matière d'enjeux globaux, essentiellement sous la forme de subventions et de cofinancement et/ou en cohérence avec les orientations ministérielles et les stratégies de coopération des postes diplomatiques.

ACTION (16,0 %)**04 – Enseignement supérieur et recherche**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	107 869 959	107 869 959	0	0
Dépenses de fonctionnement	8 077 263	8 077 263	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 694 131	4 694 131	0	0
Subventions pour charges de service public	3 383 132	3 383 132	0	0
Dépenses d'intervention	99 792 696	99 792 696	0	0
Transferts aux ménages	75 605 712	75 605 712	0	0
Transferts aux autres collectivités	24 186 984	24 186 984	0	0
Total	107 869 959	107 869 959	0	0

Mobilisant le réseau de coopération (SCAC, IFRE-UMIFRE) ainsi que l'opérateur Campus France, la conduite de la stratégie d'influence en matière de coopération universitaire et scientifique s'articule autour de quatre axes principaux :

- Renforcer l'attractivité universitaire et scientifique de la France

La stratégie interministérielle d'attractivité universitaire de la France « Bienvenue en France », laquelle prévoit un doublement du nombre de bourses d'études d'ici 2027 (soit un objectif de 15 000 bourses), demeure la feuille de route de la politique d'attractivité universitaire et scientifique.

Dans un contexte d'attractivité des étudiants et des chercheurs internationaux qui demeure extrêmement concurrentiel, le nécessaire recentrage qualitatif des objectifs de la stratégie « Bienvenue en France » est mis en œuvre à différents niveaux : définition de géographies (Indopacifique, Afrique non-francophone et Europe) et de niveaux de cursus (master et doctorat) prioritaires de provenance des étudiants, simplification des procédures administratives d'inscription et de candidature (via la plateforme « Études en France »), amélioration du suivi des boursiers pendant (enquête de satisfaction, suivi pédagogique renforcé) et après leur séjour (mise en place en 2024 d'un plan d'action « France Alumni », piloté par Campus France).

La sectorialisation des bourses doit également être poursuivie pour renforcer la mise en œuvre qualitative de nos crédits, ce afin de rendre l'offre académique plus concurrentielle. Au nombre des mesures principales, on citera : l'instruction donnée aux postes diplomatiques de flécher 10 % de l'ensemble des crédits bourse (postes et centrale) vers des domaines liés aux hautes technologies (au sens de technologies de pointe et/ou de rupture au sens du plan « France 2030 ») et de servir les objectifs des stratégies nationales d'influence (droit, coopération en matière de gouvernance impliquant nos grandes écoles d'administration) ainsi que les stratégies nationales du plan « France 2030 » (santé, changement climatique ou quantique) ; ou encore l'effort de priorisation sectorielle du programme France « Excellence Eiffel » en relation étroite avec les établissements d'enseignement supérieur.

- Continuer à appuyer la projection de l'enseignement supérieur français à l'international

La projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, sous forme de nouvelles universités franco-étrangères, fortement pilotées par le MEAE et/ou le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ou de formations délocalisées, développées de façon autonome par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'inscrit dans un objectif d'influence et de visibilité. Elle doit également permettre de faire face à la massification de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique et dans les géographies où le coût d'une période d'études en France peut s'avérer trop onéreux.

En Afrique (Université Rose Dieng France Sénégal, ex Campus franco sénégalais, à Dakar, le « hub » franco-ivoirien), en Asie-Océanie (Campus franco-indien dans le domaine des sciences de la vie pour la santé, Centre franco-australien sur la transition énergétique – FACET –, Université franco-ouzbèke, Centre universitaire franco-

kazakhstanais « Lumières ») ou en Amérique latine (projet de création d'une École Centrale Amérique du Sud en Uruguay et, dans un registre différent, relance du Centre franco-brésilien pour la biodiversité amazonienne), le développement des campus franco-pays est un levier de renforcement de notre attractivité universitaire et, s'agissant de l'Inde ou de l'Australie, de notre position dans l'Indopacifique.

- Mieux insérer la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe et contribuer à la réponse aux défis globaux en promouvant nos valeurs

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires, avec le triple objectif de valoriser l'expertise scientifique française à l'international et de renforcer notre action diplomatique sur une série d'enjeux globaux (liés au développement durable et au changement climatique, à la santé et à la préparation aux pandémies, au numérique, au quantique et à l'intelligence artificielle), enfin de porter, jusque dans les collaborations scientifiques, les valeurs européennes en défendant les principes tels que la liberté académique, la science ouverte, l'éthique et la responsabilité sociétale.

Les Comités mixtes pour la coopération en science et technologie (COMIXTE), les Assises bilatérales et les partenariats Hubert Curien (PHC) demeurent, à ce titre, des outils privilégiés (car à fort effet de levier) pour la mise en place de partenariats de recherche structurants.

Dans le prolongement de la déclaration de Marseille (PFUE, mars 2022) sur les valeurs et principes de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, les postes diplomatiques sont fortement incités à inscrire leurs actions de coopération universitaire et de recherche dans une logique européenne en déclinant localement les priorités ministérielles (cadre stratégique 2021-2027 pour une meilleure participation française aux programmes européens de l'enseignement supérieur et de la recherche) et en créant des synergies entre les outils bilatéraux (PHC, bourses du gouvernement français, accords de coopération), nationaux (instruments de coopération des organismes et agences de recherche, universités du réseau UDICE - « i-dex » et « i-site ») et les opportunités de coopération internationale du programme-cadre « Horizon Europe ».

Initialement conçu en réponse à l'annonce de retrait des États-Unis de l'accord de Paris en 2017 et traduisant une préoccupation globale forte - celle du réchauffement climatique et de la transition énergétique -, le programme annuel « MOPGA » donne une visibilité accrue aux actions multilatérales de la France dans le domaine, tout en se donnant les moyens d'attirer des talents du monde entier dans ces secteurs scientifiques d'avenir. Le 8^e appel à projet du programme, financé par le MEAE, en partenariat avec le MESR et mis en œuvre par Campus France, permettra d'accueillir en 2025 au minimum 60 jeunes chercheurs souhaitant effectuer leurs recherches en France. Il est à noter que le programme pourra s'insérer dans le contexte de la prochaine conférence des Nations unies sur l'Océan - UNOC3 (Nice, juin 2025) et de la conférence de Belém sur les changements climatiques - COP 30, organisée par l'ONU et qui se déroulera du 10 au 21 novembre 2025 au Brésil.

- Valoriser l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

Parmi les secteurs faisant l'objet d'un soutien ancien et important du ministère dans le cadre de la politique d'influence, la recherche archéologique française à l'étranger relève à la fois d'une démarche de rayonnement scientifique – validée par la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger – de coopération et de valorisation de notre expertise, et d'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. Sur le terrain, le réseau des IFRE-UMIFRE (Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger) constitue un point d'appui précieux pour les nombreux missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Au titre de la politique française de protection et de valorisation du patrimoine culturel, la France a renouvelé en 2022 son soutien à l'organisation ALIPH pour la période 2022-2024 à hauteur de 30 MUSD. Cette contribution n'est pas renouvelée en 2025. La reconstitution des fonds doit permettre à l'ALIPH de continuer à soutenir près de 400 projets de protection du patrimoine dans 35 pays en 2025. Enfin, avec le ministère de la culture, le MEAE contribue au financement d'un fonds franco-allemand de recherche de provenance des objets culturels d'Afrique subsaharienne, depuis son lancement en janvier 2024. La contribution française s'élève à 300 000 €, auxquels s'ajoute le financement d'une experte technique internationale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Dotations de fonctionnement aux IFRE-UMIFRE (4 694 131 €)

Ces crédits sont destinés à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement (loyer, agents support sous contrat local, etc.), hors programmes de recherche, des 27 unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (IFRE-UMIFRE). Au rang des mesures prioritaires figure le financement des mesures de revalorisation salariale et d'amélioration de la protection sociale des agents de droit local relevant de ces établissements.

Subventions pour charges de service public

SCSP à Campus France (3 383 132 €)

La SCSP de l'opérateur s'élève en 2025 à 3 383 132 €.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de Campus France (CF), opérateur sous double tutelle MEAE/MESR investi de différentes missions : promotion et valorisation à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, accueil des étudiants étrangers en France et suivi des anciens étudiants étrangers, gestion des bourses et programmes de mobilité internationale des étudiants et chercheurs, promotion et le développement de l'enseignement supérieur.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses - enseignement supérieur et recherche (65 205 712 €)

Se reporter également à « Éléments transversaux au programme – les bourses de mobilité (supra)

Au regard d'un contexte budgétaire qui exigera un ajustement du niveau d'engagement, la politique des bourses en 2025 s'inscrit dans le respect des axes dominants définis en 2024 en privilégiant les géographies dites « prioritaires » car à fort enjeu stratégique et/ou d'influence (en particulier l'Indopacifique - Inde, Vietnam - avec la création d'un programme dédié aux mobilités dans le Pacifique) et l'Afrique. Les efforts déployés devront ainsi permettre de :

- poursuivre, dans un contexte de forte compétition internationale marqué par la montée en puissance de nouveaux acteurs (Australie, Turquie, Arabie Saoudite), la politique d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux. En 2022/2023, le seuil historique de plus de 400 000 étudiants internationaux a été atteint, plaçant ainsi la France au 6^e rang mondial comme pays d'accueil de la mobilité étudiante étrangère. Le ministère a également financé 11 617 bourses sur le P185 (sur un total de quelque 12 500 mobilités) ;
- consolider les programmes de bourses unifiés sous la marque « France Excellence », vitrine de notre politique d'attractivité : « France Excellence Europa » (mobilités intra-européennes), « France Excellence Eiffel » qui permet aux établissements d'enseignement supérieur français d'attirer les meilleurs étudiants internationaux de niveau master et doctorat, « France Excellence Major » qui finance jusqu'à bac+5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger ou encore le programme « MOPGA », pour le niveau post-doc (cf. supra) ;
- servir une gestion plus qualitative des moyens alloués, en les fléchissant vers des secteurs prioritaires liés aux enjeux thématiques relevant de l'influence (droit et gouvernance, santé, lutte contre le changement climatique) et aux stratégies de renforcement de l'excellence scientifique et de notre attractivité économique (hautes technologies, notamment dans le cadre des priorités du plan « France 2030 ») de

même qu'en priorisant les niveaux de cursus (master et doctorat avec la mise en œuvre dès 2024 de la mesure de revalorisation annuelle du contrat doctoral telle que prévue par la loi de programmation pour la recherche).

Échanges d'expertise - enseignement supérieur et recherche (2 700 000 €)

Cette dotation permet de financer des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité par une université française ou encore d'un chercheur étranger invité en France par une institution (par ex. CNRS) ou dans le cadre de colloques.

Pérenniser les moyens alloués aux échanges d'expertise est essentiel dans la mesure où ils permettent d'accompagner la structuration de filières professionnelles (ex : Industries culturelles et créatives ICC), de consolider les partages d'expertise (ex. : la lutte contre la désinformation) et de favoriser la médiation scientifique auprès de l'ensemble des publics.

Cette politique d'échanges d'expertise revêt également une grande importance pour certaines thématiques stratégiques (questions polaires ou océaniques dans le cadre de la lutte contre le changement climatique) pour lesquelles la recherche est une clé d'entrée pour la France.

Programmes d'échanges scientifiques - PHC et assimilés (7 700 000 €)

Le partenariat Hubert Curien (PHC) constitue un instrument d'influence historique : en 45 ans, plus de 70 PHC ont été lancés avec une soixantaine de pays partenaires ; 100 000 mobilités croisées en soutien à plus de 11 000 projets scientifiques d'excellence franco-étrangers ont été mises en œuvre depuis 2005, ayant conduit à plus de 17 000 coproductions scientifiques indexées.

Tourné à la fois vers la performance scientifique et la diplomatie d'influence, à dimension bilatérale ou régionale (financements français et étrangers), cet outil contribue à faire avancer les travaux sur les priorités globales et à positionner la recherche française (PHC régional « Danube », transfrontalier avec l'Autriche, la République tchèque, la Serbie, la Slovaquie, la Bulgarie, et le Monténégro ou encore les PHC régionaux assimilés « AmSUD Maths, Climat et STIC » avec les pays du cône Sud).

A ce titre, le PHC participe pleinement de la mise en place d'un espace européen de la recherche (EER) en préparation à des demandes de financements plus importantes, notamment dans le cadre des programmes « Horizon Europe ». Dans les pays du Sud, les PHC contribuent à la formation de docteurs de nouvelle génération qui viendront alimenter les rangs des effectifs enseignants. Le lancement au Cameroun du programme PHC « Bantou » en début d'année, second meilleur lancement jamais enregistré, traduit une demande réciproque de nos chercheurs à travailler ensemble.

Les moyens mobilisés en 2025 devront permettre de soutenir la projection régionale des PHC (en accompagnant davantage les collaborations scientifiques d'excellence vers des projets d'envergure) et d'appuyer la relance ou la création de certains PHC (en particulier sur les géographies prioritaires) dans un contexte qui demeure fortement inflationniste.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF et aux UMIFRE – enseignement supérieur et recherche (3 000 000 €)

Cette ligne comprend les dotations pour opérations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche portées par les EAF.

Alors que les Instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires) interviennent en accompagnement d'actions de soutien à la mobilité étudiante, de promotion de l'enseignement supérieur français ou encore de diffusion

scientifique, les IFRE/UMIFRE se mobilisent sur l'ensemble des activités des centres de recherche en sciences humaines et sociales (bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs pour des séjours courts ou longs, édition, aides à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, soutien aux fouilles archéologiques de la zone de compétence, initiatives de débat d'idées ouvertes au grand public avec invitation de chercheurs français renommés). Les IFRE-UMIFRE, par la production de savoirs sur les évolutions contemporaines des sociétés qu'ils étudient, contribuent à l'analyse et à la mise en perspective des grands bouleversements sociaux, économiques, climatiques et politiques en cours.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale - enseignement supérieur et recherche
(21 186 984 €)

En 2025, les actions du ministère prioriseront plus particulièrement les axes d'intervention suivants :

- Poursuivre la mise à niveau de la plateforme numérique « Études en France », équivalent pour les étudiants étrangers de la plateforme « Parcoursup » sur le plan national et outil central de pilotage de la mobilité étudiante étrangère vers la France. En cours de généralisation à l'ensemble des postes diplomatiques dans les pays dont les étudiants sont soumis à visa, cette plateforme a vocation à devenir le « point d'entrée unique » des candidatures des étudiants internationaux.
- Renforcer les programmes de coopération scientifique d'excellence.

La consolidation des moyens dédiés à la coopération scientifique concernera plus particulièrement les crédits mis en œuvre (i) dans le cadre des projets de campus « franco-pays » et grands instruments bilatéraux, en particulier en Inde (autour du COMIXTE, Centre franco-Indien pour la promotion de la recherche avancée CEFIPRA et du Centre franco-indien des sciences de la vie pour la santé), en Chine (Centre franco-chinois pour la neutralité carbone et programme de mobilité « Jeunes Talents »), en Australie (montée en puissance du projet de Centre franco-australien pour la transition énergétique FACET), dans le Caucase et en Asie centrale (création d'une Université franco-ouzbèke en Ouzbékistan, refonte ou renforcement des campus franco-pays au Kazakhstan et en Arménie - Université française en Arménie), en Afrique (Côte-d'Ivoire, Bénin, Afrique du Sud, Kenya) ou encore en Amérique latine (avec le Centre franco-brésilien de biodiversité amazonienne ou le projet de création d'une École centrale en Uruguay) ; (ii) dans le cadre de la structuration de la relation scientifique bilatérale en appui aux dialogues de haut niveau comme les COMIXTE et les Assises (organisation des dialogues eux-mêmes ou des ateliers de préparation et de suivi ; financement de programmes pour favoriser l'émergence de collaborations ou en appui aux priorités identifiées, comme le programme Sophie Germain).

Par ailleurs, une dotation sera également mobilisée dans le cadre de la préparation de l'année de l'Innovation prévue en 2026 en Inde, pays partenaire essentiel à la stratégie de renforcement de notre présence dans la région Indopacifique.

Enfin, le ministère s'efforcera de préserver les moyens alloués au financement de la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger (« commission des fouilles ») dans le but de conforter l'expertise française en ce domaine dans un contexte international de concurrence très active (notamment allemande et américaine) et de préserver un instrument historique de notre politique d'influence, construit sur des partenariats solides et souvent anciens. 167 missions archéologiques dans 75 pays ont ainsi été financées en 2024.

ACTION (65,2 %)**05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	440 828 726	440 828 726	0	0
Dépenses de fonctionnement	440 828 726	440 828 726	0	0
Subventions pour charges de service public	440 828 726	440 828 726	0	0
Total	440 828 726	440 828 726	0	0

Cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Subventions pour charges de service public**

SCSP à l'AEFE (440 828 726 €)

La SCSP de l'opérateur s'élève en 2025 à 440 828 726 €.

Une description détaillée des missions et du budget de l'AEFE est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

ACTION (0,7 %)**07 – Diplomatie économique et attractivité**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	5 000 000	5 000 000	0	0
Dépenses d'intervention	5 000 000	5 000 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	5 000 000	5 000 000	0	0
Total	5 000 000	5 000 000	0	0

Transferts aux autres collectivités

Les crédits du ministère mobilisés au titre de la diplomatie économique et de l'attractivité, sont, pour moitié, mis en œuvre sous forme de contributions à des organismes multilatéraux ou à des entités (opérateurs de l'État, associations) dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Les actions programmées en 2025 par la direction de la diplomatie économique porteront notamment sur :

- L'accompagnement au renforcement de filières spécifiques : promotion du nucléaire civil à l'international en partenariat avec l'I2EN afin de promouvoir une offre française intégrée, poursuite du déploiement d'une diplomatie des « métaux stratégiques » pour soutenir cette filière et ses clients français, en lien avec le délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques et en partenariat avec le BRGM ; soutien au secteur spatial (New space et acteurs historiques) en lien avec l'interministériel, poursuite de l'action des fédérateurs dédiés à la ville durable et la santé ;

- La poursuite de deux programmes de rayonnement économique à destination des ambassades étrangères en France (programme AMB-ECO) et de personnalités économiques étrangères (programme VIP-ECO). Ces programmes visent à présenter nos priorités de diplomatie économique, mettre en avant nos filières, innovations et savoir-faire et valoriser les atouts économiques de nos régions et salons professionnels ;
- Le soutien au volet international du Plan Export lancé en août 2023, via l'organisation de plusieurs salons et forums de promotion économique de la France en partenariat avec les postes diplomatiques, le réseau des Chambres de Commerce et Business France (Afrique du Sud, Canada, ...)
- La poursuite de notre action dans le domaine des normes à l'international en collaboration avec l'AFNOR.

Par ailleurs, le ministère renouvellera les contributions récurrentes suivantes :

- Participation ministérielle pour la construction du pavillon français à l'Exposition universelle de Osaka-Kansai 2025 d'un montant de 3,8 M€ (niveau de contribution identique à 2024) ;
- Participation ministérielle au Sommet *Choose France* d'un montant de 300 000 € (niveau de contribution identique à 2024) ;
- Contribution au Forum pour le gaz de la Méditerranée orientale (EMGF), pour un montant estimé à 255 000 USD (budget 2025 soumis à approbation des États membres) ;
- Contribution au Bureau international des expositions (BIE) d'un montant de 48 000 €.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	454 928 726	454 928 726	444 778 726	444 778 726
Subvention pour charges de service public	454 928 726	454 928 726	440 828 726	440 828 726
Transferts	0	0	3 950 000	3 950 000
CAMPUS France (P185)	77 120 339	77 120 339	73 883 132	73 883 132
Subvention pour charges de service public	3 470 339	3 470 339	3 383 132	3 383 132
Transferts	73 650 000	73 650 000	70 500 000	70 500 000
Institut Français (P185)	28 267 161	28 267 161	26 521 625	26 521 625
Subvention pour charges de service public	28 267 161	28 267 161	26 521 625	26 521 625
Total	560 316 226	560 316 226	545 183 483	545 183 483
Total des subventions pour charges de service public	486 666 226	486 666 226	470 733 483	470 733 483
Total des transferts	73 650 000	73 650 000	74 450 000	74 450 000

En titre 6 (dépenses d'intervention), on note :

- des transferts de 3,95 M€ vers l'AEFE depuis le P185 correspondent aux bourses dites « Excellence Major » auxquelles s'ajoute un versement de 0,5 M€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra pour un total de 4,45 M€ ;
- des transferts à destination de Campus France (70,5 M€) recouvrent le mandat confié à l'opérateur au titre des bourses, échanges d'expertises et échanges scientifiques (cf. *infra*).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024				PLF 2025					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger			5 594				5 579	5 161		
CAMPUS France			228	25			233	25		
Institut Français			153	19			153	19		
Total ETPT			5 975	44			5 965	5 205		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	5 975
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	-10
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	5 965
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	-10

Le plafond d'emploi global sous plafond des 3 opérateurs relevant du P185 s'élève à 5 965 ETPT, détaillé comme suit :

- AEFE 5 579 ETPT (-15 ETPT par rapport à la LFI 2024)
- IF 153 ETPT (stable par rapport à la LFI 2024)
- CF 233 ETPT (+5 ETPT par rapport à la LFI 2024)

Quant au hors plafond d'emploi, il est mentionné à titre indicatif, ce dernier pouvant évoluer en fonction des besoins ponctuels des opérateurs, après approbation de leurs administrateurs respectifs

A noter que l'effectif 2024 hors plafond de l'AEFE (5161 ETPT) n'avait pu être renseignée dans le PAP Action extérieure de l'État annexé au PLF 2024 compte tenu d'une erreur matérielle.

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2024 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2024 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2024 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Missions

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé, sous la tutelle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

L'agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.
- de veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- de conseiller les promoteurs d'initiatives en vue de la création d'un établissement d'enseignement français dans la conduite de leur projet d'homologation ;
- d'instruire les dossiers de demande de garantie de l'État pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- d'être un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues.

L'Agence coordonne un réseau qui atteindra, à la rentrée 2024, 600 établissements d'enseignement français à l'étranger, homologués par le ministère de l'Éducation nationale (MEN). Elle gère directement 68 établissements scolaires, les établissements en gestion directe (EGD), services déconcentrés de l'Agence. De plus, elle affecte des moyens publics et entretient un dialogue de gestion étroit avec les 168 établissements avec lesquels elle est liée par une convention, les établissements conventionnés. Elle est liée enfin par un accord de partenariat avec 374 établissements partenaires pour lesquels elle offre des services en matière de formation des personnels, d'aide à l'orientation des élèves et au suivi pédagogique des enseignants.

Ces trois types d'établissements sont homologués par le MEN. Ils dispensent tous un enseignement sur programme français. Les 374 établissements « partenaires » sont gérés par des associations, fondations ou structures *sui generis*. Ils disposent de la pleine autonomie de gestion et recrutent directement leurs personnels d'encadrement et d'enseignement.

Au total, le réseau des établissements homologués scolarisait 392 142 élèves en 2023/2024. Ce chiffre devrait avoisiner les 400 000 élèves à la rentrée scolaire 2024. Aujourd'hui, après les crises successives (sanitaire, géopolitique, économique) qui l'ont affecté mais auxquelles il a bien résisté, avec le soutien de l'État français, le réseau des établissements français à l'étranger a repris une croissance dynamique. Le cap fixé par le Président de la République est maintenu : l'effectif global s'est accru de plus de 40 000 enfants supplémentaires depuis 2018, tiré notamment par le Maghreb et l'Asie (+4,3 %).

L'Agence met en œuvre pour l'ensemble des établissements homologués des actions de formation des personnels et des missions de suivi pédagogiques (inspections) qui permettent d'assurer un fonctionnement et des enseignements conformes aux programmes et aux standards du MEN. Elle accompagne également les établissements en situation de grave crise, au plan humain, sécuritaire ou éventuellement financier, selon des modalités adaptées à chaque situation, sous la supervision du MEAE.

Elle propose par ailleurs un certain nombre d'événements fédérateurs du réseau (Jeux internationaux de la jeunesse, orchestre des lycées français du monde, Ambassadeurs en herbe, etc.). La loi n° 2022-272 du 28 février 2022 a donné à l'Agence de nouvelles missions dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger : un rôle renforcé en matière de formation, l'accompagnement des projets de création d'établissements homologués et l'instruction des demandes de garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires.

En 2024, l'AEFE rémunère 10 593 équivalents temps plein travaillés (ETPT) dont :

- 224 au siège ;
- 896 expatriés ;
- 4 625 résidents ;
- 4 848 recrutés locaux (hors plafond d'emplois).

L'AEFE affecte aux établissements en gestion directe et conventionnés des personnels enseignants et d'encadrement et peut attribuer à ces établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement.

Les familles françaises, dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués, peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité grâce à une dotation du MEAE sur le programme 151.

Par ailleurs, prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions d'élèves qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des filières locales d'enseignement bilingue francophone, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le label LabelFrancEducation, dont la gestion administrative a été confiée à l'AEFE. Ce label distingue les établissements étrangers à programme nationaux qui satisfont les critères suivants : un enseignement de disciplines non linguistiques en français à hauteur d'un minimum de 20 % du nombre d'heures enseignées, le niveau de compétence et de formation de l'équipe enseignante, la préparation aux certifications de français et l'existence d'un environnement francophone.

La croissance de ce réseau se confirme et l'objectif fixé par le Président de la République de 500 filières labellisées en 2022 est largement dépassé puisque l'on compte désormais 717 établissements labellisés dans 67 pays, à la rentrée 2024.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le principal outil de pilotage stratégique de l'AEFE est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les objectifs de l'opérateur et ses indicateurs de performance. Les travaux relatifs au nouveau COM de l'AEFE ont été lancés à l'automne 2023, à la suite des consultations du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Ils ont permis d'aboutir à une version presque finalisée du COM. Le prochain COM de l'AEFE est en cours d'adoption, dans un contexte de réflexion sur les futures orientations stratégiques de l'opérateur.

Une lettre de mission ainsi qu'une lettre d'objectifs sont par ailleurs remises au directeur général de l'AEFE par le MEAE, respectivement en début de mandat et annuellement. La lettre d'objectif définit les critères d'évaluation annuelle du directeur général selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage stratégique du réseau.

A la suite de recommandations de la Cour des comptes, une personnalité extérieure est nommée présidente du conseil d'administration de l'AEFE depuis 2021.

Gestion immobilière et financière

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres et sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI en cours actuellement (2016-2020) a été validé par le conseil d'administration du 27 juin 2016. Compte tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, et d'un travail préparatoire à réactualiser en 2021, le SPSI actuel a été prolongé, après accord de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et du conseil d'administration de l'Agence. Le prochain SPSI intégrera des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Il s'inscrira dans la continuité du schéma précédent, notamment en raison de la poursuite de projets déjà entamés ou du report d'autres opérations. Il veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation élaborés par les postes et prendra en compte les conséquences de la crise, pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

A la suite de la suppression de l'ANEFE en novembre 2019, un nouveau mécanisme a été mis en place permettant aux établissements conventionnés d'emprunter pour leur projet immobilier. Le nouveau dispositif a été adopté en LFI 2021. Il permet que les garanties soient octroyées directement par l'État, et non plus par l'intermédiaire de l'ANEFE. Une commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur l'octroi de la garantie de l'État aux établissements d'enseignement français à l'étranger se réunit désormais régulièrement afin d'étudier les demandes émanant des établissements.

Pour participer au financement des projets immobiliers des établissements en gestion directe (EGD), l'agence peut recourir à des avances de l'agence France trésor (AFT) sur le programme 823 « Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics » de la mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », dans la limite de l'autorisation annuelle en loi de finances. Un travail est engagé entre les différents acteurs de ce dispositif afin de mettre en œuvre un nouveau mécanisme pérenne de remplacement au système des avances de l'AFT. Dans le cadre de Consultations sectorielles sur l'Enseignement français à l'étranger qui se sont clôturées le 3 juillet 2023, le maintien de la solution des avances France Trésor jusqu'à fin 2026 a été validé par le Gouvernement, dans l'attente de trouver au plus vite une solution de financement pérenne.

Perspectives 2025

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en octobre 2019, décline un ensemble de mesures pour atteindre cet objectif. Il s'articule autour de quatre axes majeurs :

- attirer de nouveaux élèves dans les établissements du réseau en valorisant les atouts du modèle éducatif français ;
- encourager la création de nouvelles écoles grâce à la simplification des procédures d'homologation et à un meilleur accompagnement des porteurs de projet ;
- renforcer la formation de tous les personnels par la création de 16 instituts régionaux de formation ;
- mieux associer les parents d'élèves à la vie des établissements et adapter le pilotage de l'enseignement français à l'étranger, en particulier le rôle dévolu à l'AEFE, aux enjeux de la croissance du réseau homologué.

A cet effet, l'AEFE s'est transformée pour assumer son rôle de développeur de potentiel et d'accompagnateur de la croissance par le biais d'une réorganisation interne engagée dès 2020-21, du développement de son offre de formations, de la promotion du plurilinguisme ainsi que d'un meilleur accompagnement en matière d'orientation des élèves.

En 2025, l'AEFE poursuivra la montée en charge de ces nouveaux dispositifs, dans un contexte financier contraint et inflationniste.

Lors des consultations de l'EFE qui se sont tenues au printemps 2023, 11 pays-cibles ont été identifiés pour leur potentiel de croissance des effectifs : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal. Des études de potentiel ont déjà été menées sous la houlette du Service d'Appui au Développement du Réseau (SADR) de l'AEFE et du Département dans la plupart de ces pays afin d'effectuer un ciblage des zones où pourraient se situer un vivier de futurs élèves, notamment en Inde – pays pilote – où un travail est déjà engagé avec le poste diplomatique et les investisseurs afin d'ouvrir des établissements homologués dans les 3 villes identifiées pour leur potentiel. Ce travail a également été mené au Brésil, au Mexique et en Égypte notamment. Cette étude a vocation à être menée dans chaque pays cible afin d'en analyser l'écosystème éducatif et de mieux comprendre comment susciter l'intérêt des investisseurs. Elle est actuellement en phase préparatoire aux Émirats Arabes Unis. En 2025, les équipes du SADR poursuivront leurs missions d'accompagnement dans ces pays-cibles et continueront à lancer des appels à projets auprès des groupes éducatifs et des investisseurs. En parallèle, le Département et le SADR informent et soutiennent l'ensemble des postes pour les aider à assurer leur nouveau rôle de développeur et les sensibiliser à l'évolution du marché de l'éducation internationale. Une série de 4 webinaires a été diffusée par le SADR et le Département à destination des conseillers d'action culturelle et leur adjoint. Une autre série sera lancée en 2025 afin de former les personnels des postes diplomatiques à leur nouveau rôle de prospecteur.

La formation demeure primordiale dans le cadre de notre stratégie de développement. A ce titre, les 16 Instituts régionaux de formation (IRF) sont un outil visant à structurer, renforcer et fluidifier le dispositif de formation des personnels des établissements français à l'étranger. Les perspectives pour l'année 2024-2025 sont l'ouverture à toutes les zones des masters MEEF (Master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) premier et second degrés ainsi que le lancement d'un appel à participation auprès du réseau des Inspé, afin de parfaire la formation des personnels de droit local jusqu'au master, en l'adaptant toutefois au public concerné. Cette proposition permet de répondre à la fois à la demande légitime des familles et à celle des autorités locales quant à la validation du niveau d'exigence.

Afin d'améliorer l'articulation entre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement supérieur, le nombre de boursiers France Excellence Major sera porté à 1 000 étudiants par année académique, d'ici 2028, contre 850 en 2023 et 880 en 2024. L'objectif est fixé à 910 en 2025. Ces boursiers incarnent l'excellence académique des établissements d'enseignement français à l'étranger, où le taux de réussite au baccalauréat est de 98 %.

Enfin, l'une des pistes envisagées pour accroître la demande d'EFE est le développement du plurilinguisme. Dans des pays comme l'Inde, l'Égypte, le Brésil ou les États-Unis, il est essentiel de développer les sections internationales (environ 200 actuellement) et de mettre en valeur le Bac Français International (BFI). Il s'agit d'un dispositif souple et adapté conçu par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui renforce la dimension internationale de l'examen. Il a été déployé en 2022-23 et une deuxième cohorte de bacheliers français internationaux sera diplômée en juin 2025. Une étude a été lancée auprès des postes diplomatiques sur la reconnaissance du baccalauréat français auprès des autorités locales. Les résultats de cette étude sont en cours d'analyse afin d'identifier comment valoriser notre diplôme de fin d'études auprès des publics cibles et de renforcer notre coopération éducative avec les pays où il ne serait pas reconnu.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	454 929	454 929	444 779	444 779
Subvention pour charges de service public	454 929	454 929	440 829	440 829
Transferts	0	0	3 950	3 950
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P151 Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	113 500	113 500
Subvention pour charges de service public	0	0	113 500	113 500
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	454 929	454 929	558 279	558 279
Subvention pour charges de service public	454 929	454 929	554 329	554 329
Transferts	0	0	3 950	3 950
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

En 2025, le montant de la dotation du MEAE depuis le programme 185 à l'agence s'établit à :

- 440,83 M€ en AE et en CP au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». La baisse de 14 M€ par rapport à 2024 s'explique par la fin de l'aide exceptionnelle au Liban accordée jusqu'en 2024 (-10 M€) et l'ajustement de la subvention de l'État pour la prise en compte du coût réel de la réforme du statut des personnels détachés de l'AEFE ;
- 3,95 M€ en AE et en CP au titre des bourses dites « Excellence Major » positionnées dans l'action 5 « Enseignement supérieur et recherche » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 0,5 M€ en AE et en CP pour la subvention destinée au lycée franco-australien de Canberra.

En PLF 2025, aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée, l'opérateur finançant à ce jour ses investissements immobiliers via des ressources propres.

Les transferts de 113,5 M€ en provenance du P151 correspondent au financement des bourses attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'AEFE.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	5 594	10 740
– sous plafond	5 594	5 579
– hors plafond		5 161
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En PLF 2025, une baisse de 15 ETPT sous plafond est prévue pour l'AEFE, afin de tenir compte de la sous consommation de ce plafond d'emploi par l'opérateur, et permettre le redéploiement de 5 ETPT vers un autre opérateur du programme 185.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il est issu de la fusion, en 2011, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Égide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, l'établissement public Campus France a notamment pour missions :

1. La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
2. L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
3. La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;

4. La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle Bienvenue en France lancée en novembre 2018, confirmée par la feuille de route de l'influence de décembre 2021, et fixant des objectifs très ambitieux pour 2027 : 500 000 étudiants étrangers en mobilité et ceux déjà en France inscrits dans des établissements en France (contre 325 000 en 2017), triplement du nombre de bourses dont le doublement du nombre de bourses du gouvernement français financées par le MEAE (15 000 contre 7 000 en 2017, 11 000 en 2024), promotion des campus français à l'étranger. Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 200 Espaces Campus France appartenant au réseau culturel du MEAE dans 127 pays.

Campus France a célébré ses dix ans à la fin 2021, ce qui lui a permis de faire un bilan rétrospectif de son activité sur la décennie, marquée par une augmentation du nombre d'étudiants étrangers (+30 %).

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques, lesquelles se réunissent régulièrement et font des propositions au conseil d'administration.

L'actuelle directrice générale, Donatienne Hissard, a été nommée par le décret du Président de la République du 11 mai 2022. Sa lettre de mission a été renouvelée le 26 avril 2023 par les deux ministres de tutelle pour la période 2022-2025. Elle est accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs dont la réalisation détermine la part variable de sa rémunération.

Les ministères de tutelle ont travaillé avec l'opérateur sur le contrat d'objectifs couvrant la période 2023-2025. Il a été approuvé par les Assemblées en juillet 2023 et voté par le conseil d'administration de Campus France en septembre 2023. Les objectifs fixés à l'opérateur portent sur volets suivants :

- Poursuivre l'adaptation des stratégies de promotion en fonction des géographies ;
- accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre française de formation universitaire ;
- améliorer le suivi des boursiers ;
- poursuivre la modernisation de l'établissement et le développement des ressources propres.

Gestion immobilière et financière

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESR, Campus France finance ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations du Département des deux ministères. Au budget initial (BI) 2024, ces recettes sont estimées à 7,35 M€, en hausse de +9 % (+609 k€) par rapport à l'exécution 2023. En tant qu'EPIIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés pour la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers, etc.), mais aussi par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou encore la réponse à des appels européens. Ces recettes sont estimées à 11,75 M€ au BI 2024, une prévision en augmentation par rapport à l'exécution 2023 (+614 k€ soit +5,5 %).

Enfin, l'opérateur devrait présenter prochainement un nouveau SPSI.

Perspectives 2025

L'année 2025 doit permettre à l'opérateur de poursuivre la mise en œuvre de son nouveau contrat d'objectif, en conformité avec les nouvelles orientations de la politique d'attractivité de la France fixées dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » et de la Feuille de route de l'influence. Ces dernières visent une approche plus qualitative des objectifs d'attractivité qui s'imposent à l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'attractivité dont l'opérateur Campus France est un pivot : amélioration de l'accueil et du suivi des étudiants boursiers et chercheurs, renforcement des outils de promotion de l'offre de formation française, prise en compte des priorités géographiques du MEAE, priorité à l'excellence des candidats à la mobilité vers la France, priorisation des niveaux master et doctorat.

Les chantiers principaux concernent ainsi :

- l'accompagnement des postes de la zone indopacifique et Afrique (y compris non francophone) dans la mise en œuvre du plan d'action opérationnel à la suite des séminaires d'attractivité organisés depuis 2022 (en Colombie et à Oman en 2024) ;
- le maintien d'un accent en Europe, en lien avec Erasmus +, tout particulièrement dans les Balkans et l'Europe médiane ;
- la promotion des projections françaises en Afrique (mobilités régionales et croisées) et en Asie (campus franco-indien) ;
- la mise en place d'un suivi pédagogique renforcé pour les boursiers d'études ;
- l'accompagnement du déploiement de la plateforme « Études en France » notamment dans les ambassades nouvellement rattachées ;
- la poursuite des groupes de travail concernant le transfert de la plateforme « Études en France » vers l'opérateur ;
- l'organisation des deuxièmes Journées France *Alumni* et la rédaction d'une stratégie nationale France *Alumni* ;
- un effort spécifique de promotion et de communication auprès des doctorants internationaux.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	77 120	77 120	73 883	73 883
Subvention pour charges de service public	3 470	3 470	3 383	3 383
Transferts	73 650	73 650	70 500	70 500
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P209 Solidarité à l'égard des pays en développement	8 700	8 700	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	8 700	8 700	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	1 786	1 786	2 125	2 125
Subvention pour charges de service public	1 786	1 786	1 786	1 786
Transferts	0	0	338	338
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	87 607	87 607	76 008	76 008

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subvention pour charges de service public	5 257	5 257	5 170	5 170
Transferts	82 350	82 350	70 838	70 838
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

En PLF 2025, le montant de la subvention pour charges de service public allouée à Campus France depuis le programme 185 est en légère baisse par rapport à la LFI 2024.

Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2025 pour l'opérateur, ce dernier autofinanciant, à ce jour, ses investissements. Les crédits prévus en transferts du P 185 pour 70,5 M€ correspondent à des crédits pour les bourses des étudiants étrangers (58,0 M€) et pour des échanges d'expertise et partenariats Hubert Curien (12,5 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	258
– sous plafond	228	233
– hors plafond	25	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de Campus France en PLF 2024 est fixé à 233 ETPT (+5 ETPT rapport à la LFI 2024) correspondant à un schéma d'emploi de 5 ETP. Les 5 ETPT supplémentaires doivent permettre de soutenir le transfert progressif de la plateforme « Études en France » à l'opérateur, et favoriser la participation de l'établissement aux projets financés par l'Union européenne.

OPÉRATEUR

Institut Français

Missions

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il s'est substitué à l'association Cultures

France au 1^{er} janvier 2011. L'opérateur est placé par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de la culture, qui en définissent les grandes orientations. L'Institut français travaille également avec les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la mise en œuvre de la politique de promotion du français.

L'Institut français est l'opérateur « pivot » de l'action culturelle extérieure de la France. Il assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la structuration des secteurs culturels locaux, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français ainsi que le soutien à la circulation des écrits, des œuvres et des auteurs francophones. Son périmètre d'action comprend également la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées et des savoirs, l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française, la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger et le développement de plateformes numériques dans ces différents domaines à destination du réseau et des publics. Il contribue au rayonnement de la France lors d'événements internationaux (Saisons culturelles et Biennales notamment).

L'Institut français n'est pas la tête de pont du réseau des instituts français locaux dans le monde, qui relève exclusivement du MEAE. Il a néanmoins vocation à appuyer le réseau culturel français à l'étranger (composé des IF locaux, des Alliances Françaises et des centres binationaux) sur de nombreux aspects (notamment la formation des agents et la professionnalisation du réseau) et à mettre en œuvre des programmes structurants de notre politique d'influence (notamment sous forme d'appels à projets) en lien avec les priorités stratégiques qui lui sont assignées par ses tutelles.

Afin de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources dans les actions d'appui au réseau culturel à l'étranger, le Président de la République a annoncé en août 2017 le rapprochement entre la Fondation des Alliances françaises (FAF) et l'Institut français. Cela s'est traduit par un rapprochement fonctionnel formalisé par une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français signée le 17 octobre 2019 puis renouvelée le 19 juillet 2023 et fixant les modalités de ce rapprochement au bénéfice des deux réseaux (IF/AF) : le soutien au FLE, la diffusion culturelle, la professionnalisation des agents du réseau des AF et la mise en œuvre de la démarche qualité sont désormais confiés à l'IF.

Par ailleurs, l'opérateur s'est pleinement saisi des enjeux prioritaires que sont la transition écologique et l'égalité femmes-hommes avec l'adoption de deux feuilles de route pour la période 2023-2025 traduisant l'ambition de repenser ses modalités d'action et contribuer à la sensibilisation de chacun sur ces sujets, notamment à l'échelle du réseau.

L'Institut français est rattaché à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». Il participe à la réalisation de l'objectif 1 « Renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

Gouvernance et pilotage stratégique

Éva Nguyen Binh a été nommée, par décret du 2 juin 2021, Présidente du conseil d'administration de l'établissement public Institut français et ambassadrice chargée de l'action culturelle extérieure de la France, à partir du 1^{er} juillet 2021. Son mandat a été renouvelé par décret du 20 juin 2024.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments :

- Un contrat d'objectifs et de performance (COP). Celui-ci donne les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le COP 2024-2026 de l'Institut français est en cours de finalisation ;

- Une lettre de mission adressée en début de mandat par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de la culture à la présidence de l'IF. Celle-ci se décline chaque année par une lettre d'objectifs et des indicateurs annuels de performance ;
- Un Conseil d'orientation stratégique (COS). La loi du 27 juillet 2010 prévoit que l'Institut français soit consulté sur l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, et notamment sur les orientations données par l'État à l'Institut français. Quatre COS se sont tenus depuis la création de l'Institut français : en septembre 2011, en octobre 2012, en décembre 2016 et en janvier 2020. Un COS devrait être organisé au second semestre 2024 afin d'entériner le COP 2024-2026.

Gestion immobilière et financière

Depuis sa création en tant qu'établissement public en 2011, l'Institut français occupait des locaux au Carré Suffren à Paris 15^e. L'opérateur a emménagé le 8 janvier 2024 dans un nouveau siège rue de la Folie-Regnault à Paris 11^e. En fin d'année 2022, l'opérateur a communiqué à ses tutelles un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour la période 2022-2026.

L'Institut français est également inscrit dans la démarche du contrôle interne financier (déployée avec l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, le 1^{er} janvier 2016) depuis 2017. La cartographie des risques et le plan d'actions associés sont présentés annuellement pour vote en CA, et le déploiement du contrôle interne financier fait partie des objectifs assignés au dirigeant de l'établissement depuis 2018.

Perspectives 2025

Les priorités et perspectives pour 2024 et 2025 s'inscriront dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2024-2026, en cours de finalisation. Le document devrait se structurer autour des objectifs suivants : 1) Soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger, 2) Accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives (ICC) françaises dans leur développement à l'international, 3) Renforcer le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés, 4) Renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable.

L'opérateur sera par ailleurs partie prenante de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Influence, de l'agenda transformationnel et du CICID. Dans la droite ligne de la priorité gouvernementale donnée aux industries culturelles et créatives et à l'instar des programmes ICC Immersion et IF Incontournable/IF Export, l'opérateur continuera son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs à l'international.

L'appui et la formation du réseau culturel demeureront prioritaires pour l'Institut français. L'opérateur poursuivra ainsi le déploiement du plan pluriannuel 2023-2025 de professionnalisation des agents du réseau (SCAC, IF, AF et centres binationaux) annoncé en juin 2023. Les enjeux du numérique occuperont également une place importante. L'opérateur achèvera en 2024 la mise en œuvre de la feuille de route de la transformation numérique du réseau. Celle-ci avait initialement un calendrier triennal (2021-2023).

Enfin, l'opérateur s'attachera à poursuivre la modernisation de ses procédures internes et méthodes de travail pour lui permettre réaliser plus efficacement ses missions. Un effort de priorisation et de rationalisation de ses activités, en lien avec les tutelles, sera également mené. L'Institut français continuera également la mise en œuvre de ses feuilles de route égalité femmes-hommes et transition écologique.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	28 267	28 267	26 522	26 522
Subvention pour charges de service public	28 267	28 267	26 522	26 522
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	28 267	28 267	26 522	26 522
Subvention pour charges de service public	28 267	28 267	26 522	26 522
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

En PLF 2025, le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'Institut français depuis le programme 185 est de 26,5 M€, soit une diminution de 1,7 M€ par rapport à la LFI 2024. Cette diminution s'explique par la participation de l'Institut français, à l'instar des autres opérateurs et actions mises en œuvre par le MEAE, à l'effort de redressement des finances publiques.

La différence entre le montant inscrit en LFI 2024 et le budget initial 2024 de l'opérateur s'explique par la déduction de la mise en réserve pondérée.

Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2025 pour l'opérateur, ce dernier autofinçant, à ce jour, ses investissements.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	172	172
– sous plafond	153	153
– hors plafond	19	19
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'Institut français en PLF 2025 est stable par rapport à la LFI 2024.

PROGRAMME 151
Français à l'étranger et affaires consulaires

MINISTRE CONCERNE : JEAN-NOËL BARROT, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Pauline CARMONA

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » a pour objet de fournir aux Français établis, ou de passage, hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

Piloté par la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, le programme 151 est constitué de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- **L'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger »** se décline en plusieurs pôles : assemblée des Français de l'étranger (AFE), service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections, qui concerne à la fois l'élection des conseillers des Français de l'étranger et les autres élections auxquelles participent les Français de l'étranger (présidentielle, législatives, européennes et sénatoriales pour les grands électeurs des Français de l'étranger, referendum). Cette action regroupe ainsi les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger (état-civil et services administratifs, titres d'identité et voyage, aide sociale, élections) ;
- **L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française »** correspond à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenus modestes et à l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap (ASESH) ;
- **L'action 3 « Instruction des demandes de visa »** est menée conjointement avec le ministère de l'intérieur. Elle consomme des crédits issus du fonds européen de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation. Elle intègre depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion des frais de contentieux de refus de visa.

En 2024, le réseau consulaire est constitué de 209 postes consulaires répartis dans près de 160 pays, complété par un réseau très dense de 525 agences consulaires. Ce réseau accompagne les communautés françaises à l'étranger, qu'elles soient résidentes ou de passage. Cet accompagnement fait l'objet de mesures d'adaptation et de rationalisation du réseau consulaire en tenant compte à la fois du poids de nos communautés dans les nouvelles zones de croissance économique, de nos priorités politiques ainsi que de nos intérêts économiques et culturels.

Les postes consulaires sont également en première ligne en matière de sécurité des Français de l'étranger dans un contexte marqué par l'accroissement de situations de crise dans de nombreux pays et par l'impact des catastrophes naturelles majeures. Sous l'égide du centre de crise et de soutien, les postes consulaires sont l'échelon opérationnel de la préparation et de la mise en œuvre de la gestion des crises.

2025 sera marquée par l'aboutissement des principaux projets de modernisation de l'administration consulaire lancés ces dernières années afin d'améliorer la qualité du service rendu aux Français de l'étranger : la finalisation du registre de l'état civil électronique avec la création d'actes d'état civil entièrement dématérialisés, le déploiement du Service France consulaire, qui couvre actuellement 60 pays, à l'ensemble du monde et la mise en place de la nouvelle solution de vote par internet. Les consulats, service public de proximité, continueront de soutenir nos compatriotes en difficulté, grâce à l'attribution d'aides sociales et d'aides à la scolarité. Les mesures de soutien à la scolarisation dans le réseau des établissements français à l'étranger des enfants en situation de handicap augmenteront en 2025.

Présentation stratégique

Chargé d'une mission de service public, le programme 151 s'appuie sur un réseau de 209 postes consulaires dans le monde, tourné vers un public multiple : une communauté de plus de 2,5 millions de Français établis à l'étranger (dont 1,7 millions d'inscrits au registre des Français établis hors de France), ainsi que les très nombreux Français de passage à l'étranger (plus de 10 millions chaque année), les étrangers demandeurs de visas, les Français en France ayant eu un épisode de vie à l'étranger pour les questions d'état civil ou qui souhaitent adopter un enfant à l'étranger, et les étrangers en France ayant besoin de légalisation de documents. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assure une protection consulaire, des missions d'aide sociale et d'aide à la scolarité et rend des services essentiels à la communauté française (état civil, délivrance de titres, élections). Il participe, conjointement avec le ministère de l'intérieur, à la définition de la politique d'attribution des visas et assure par son réseau l'instruction et la délivrance de ceux-ci.

2025 sera une année critique pour la finalisation des trois projets de modernisation s'inscrivant dans le cadre de la réforme prioritaire « Améliorer et moderniser le service public des Français à l'étranger » : le **vote par internet**, le **registre de l'état civil électronique (RECE)** et le **Service France Consulaire**. Le projet RECE a permis d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers en facilitant la délivrance d'actes d'état civil, dans des délais réduits à moins de quatre jours pour l'obtention des actes. La création d'actes d'état civil dématérialisés, dernière étape du projet, devrait s'achever fin 2025.

Fort de la satisfaction des usagers mis en évidence dans les enquêtes lancées après chaque appel, le service France consulaire, qui a vu son périmètre progressivement élargi pour atteindre 60 pays au 31 août 2024, achèvera son déploiement en vue d'une couverture mondiale d'ici fin 2025. Enfin, alors que le vote par internet a été plébiscité lors des élections législatives de 2024 (76 % des votants y ont eu recours), la nouvelle solution de vote par internet, présentant une fiabilité et une sécurité renforcée du système de vote, sera finalisée.

Les progrès réalisés dans la simplification et la numérisation des démarches permettront de rediriger les ressources vers un service consulaire de proximité. Ainsi, le réseau consulaire maintiendra un effort important en faveur du soutien aux Français les plus démunis. Après plusieurs années de hausse du montant des aides sociales versées (+1,9 M € entre 2018 et 2023), les budgets consacrés aux aides sociales demeureront élevés.

L'aide à la scolarité est également maintenue à un niveau important, après un pic à 118 M € en LFI 2024, dans un contexte de hausse tendancielle des frais de scolarité qui s'inscrit dans la durée, sous l'effet conjugué de l'inflation et des fluctuations de change défavorables dans certains pays. Les moyens alloués à la prise en charge des accompagnants pour la scolarisation des élèves en situation de handicap seront quant à eux renforcés, pour tenir compte de l'extension du dispositif sans condition de ressources. Enfin, la protection des Français de l'étranger constituera cette année encore un axe de travail prioritaire pour le réseau consulaire français en matière de gestion de crise, comme d'assistance aux Français résidant ou de passage confrontés à des situations d'urgence.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur

INDICATEUR 1.3 : Délai de transcription des actes d'état civil en consulat

OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance du programme 151 a évolué par rapport au PAP 2024 avec la création du nouvel indicateur 1.3 Transcription des actes d'état civil.

OBJECTIF mission

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

L'augmentation de l'activité du réseau consulaire depuis 2023 a confirmé le retour à un fonctionnement d'avant la crise sanitaire, en référence à l'activité de l'année 2019.

La délivrance de documents par les postes consulaires, dans le cadre de l'administration des Français, a ainsi continué d'augmenter, en particulier les titres d'identité et de voyage. La demande globale de visas a également confirmé la reprise d'activité observée depuis deux ans.

En administration centrale, les développements informatiques sur le registre d'état civil électronique (RECE) se sont poursuivis en 2024. En accompagnement du déploiement de ce projet, et plus largement du processus de dématérialisation des procédures d'exploitation et de rédaction des actes, des mesures de réorganisation du service ont été mises en œuvre afin de renforcer la qualité du service consulaire.

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
1. Administration des Français (réseau)	Nb	141	138	140	140	140	140
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	57	49	70	70	65	65
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 504	1 562	1 600	1 600	1 650	1 650
4. Visas (réseau)	Nb	240	307	440	350	350	350

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC). France Visas.

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).

- L'indicateur « visas (réseau) », la productivité mensuelle en matière de visas.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Administration des Français (réseau)

Le nombre de documents délivrés par ETP restera probablement stable pendant les prochaines années, les services consulaires fonctionnant déjà à flux tendu pour l'ensemble des documents délivrés aux Français.

La reprise sensible des demandes de titres d'identité et de voyage (TIV) par les Français de l'étranger, observée en 2022 et 2023, se confirme en 2024.

Cependant, l'augmentation attendue ne se traduira pas par un allongement des délais de rendez-vous, l'administration ayant mis en œuvre des mesures destinées à faciliter les démarches des Français établis à l'étranger : le déploiement de stations mobiles permettant le recueil des demandes de TIV lors des tournées consulaires, l'envoi postal sécurisé des passeports, l'assouplissement de l'obligation réglementaire de double comparution imposée aux demandeurs de passeport ou de carte d'identité.

Par ailleurs, une expérimentation a été lancée depuis le 1^{er} mars 2024 afin de permettre le renouvellement à distance des demandes de passeports pour les Français résidant au Canada et au Portugal.

Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)

L'établissement d'actes d'état civil représente la plus grande part de la cible « établissement et transcription » (2), soit environ 75 % de la demande.

En 2025, l'ouverture d'une démarche en ligne au bénéfice des usagers permettant la déclaration d'un évènement d'état civil survenu à l'étranger devrait permettre de maintenir la cible.

Actes d'état civil : exploitation (SCEC)

Ces dernières années, le service central d'état civil a mené une réflexion sur l'évolution des procédures au sein du département « exploitation » (3). Ces mesures de réorganisation ont permis une amélioration des données de délivrance et une augmentation très sensible du nombre d'actes délivrés par ETPT.

L'actualisation des cibles 2025, 2026 et 2027 intègre la fin des développements du RECE (attendue fin 2025) qui se traduira par l'amélioration notable des conditions de travail des agents et l'ouverture de nouvelles démarches en ligne au bénéfice des usagers.

Visas (réseau)

La forte reprise de la demande en 2022 s'est poursuivie en 2023. Cependant l'activité est affectée par des contextes politiques défavorables dans certains pays (Russie, Sahel, Soudan, Gaza). En 2024, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques a entraîné une hausse des demandes de visas. La montée en puissance des moyens de traitement est effective depuis le 1^{er} septembre 2023 et se poursuit en 2024 grâce à la création de nouveaux ETPT et à la rationalisation de l'organisation des services de visas entamée en 2023, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Hermelin. Cette hausse des effectifs entraîne une diminution mécanique du nombre de dossiers traités par les agents.

INDICATEUR mission

1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	18	18	18

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	17	16	18	18	18	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	11,5	7	5	4	4
4. Visas court séjour	jours	13	8	9	9	9	9

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1) et (2) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(3) : donnée communiquée par le service central d'état civil

(4) : donnée extraite des applications réseau mondial (RMV) et France Visas

Méthode de calcul :

Passeports et CNI (cartes nationales d'identité) :

Les délais de délivrance des passeports et des CNI sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

En 2024, le délai moyen de fabrication des passeports et CNI se maintiendra probablement à un niveau identique à 2023. S'agissant d'une moyenne ces délais peuvent varier à la hausse, notamment pendant l'été, en raison de la pression sur le dispositif de production de l'ANTS.

Pour mémoire, les passeports et CNI peuvent être remis, au choix de l'utilisateur, au guichet du poste diplomatique et consulaire, à l'occasion de tournées consulaires ou par un consul honoraire habilité à cet effet. Par ailleurs, les passeports peuvent, sous certaines conditions, être envoyés aux usagers par courrier sécurisé. L'envoi postal sécurisé des passeports est actuellement activé dans une trentaine de pays qui représentent environ 75 % des Français établis hors de France.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Du fait des correctifs informatiques apportés depuis ces derniers mois, les délais de délivrance d'actes d'état civil (3) devraient se rapprocher des 5 jours en moyenne en 2024. Ils devraient même légèrement baisser dans les années à venir du fait du déploiement d'un outil informatique plus performant. Les deux inconnues qui demeurent toutefois à ce stade sont l'évolution des demandes dématérialisées et l'adaptation des effectifs dévolus à leur traitement.

Visas (réseau)

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou

partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande auprès du poste diplomatique et consulaire ou auprès d'un prestataire de service (si externalisation) et la date d'édition de la vignette visa ou de la notification de refus.

La méthode de calcul des indicateurs a connu des évolutions à partir de juillet 2023 et les nouveaux indicateurs ne pourront être renseignés en année complète qu'à partir de 2024.

INDICATEUR

1.3 – Délai de transcription des actes d'état civil en consulat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Délai de transcription des actes d'état civil en consulat	jours				79	79	75

Précisions méthodologiques

Source de données : le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les représentations consulaires françaises dans le monde provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire) et de l'Infocentre OSCAR.

Méthode de calcul : les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Périmètre : tous les actes d'état civil (naissance, mariage, reconnaissance, enfant sans vie, décès et autres actes) et tous les postes consulaires dans le monde.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques en raison de la grande diversité des postes consulaires.

Les contrôles renforcés et les vérifications auprès de l'état civil local, nécessaires dans certains pays, allongent le délai moyen de transcription et limitent la portée de cet indicateur.

Par conséquent, le délai moyen mondial en résultant apparaît très peu significatif.

La refonte des applications d'état civil en poste, à la faveur du projet RECE, nécessitera un temps de formation et d'adaptation des agents à leur nouvel outil de travail. Une évolution à la baisse de la cible est envisagée à partir de 2027.

OBJECTIF

2 – Simplifier les démarches administratives

Depuis plusieurs années, l'administration consulaire est engagée sur la voie de la simplification et d'une dématérialisation de ses procédures afin de faciliter les démarches des usagers tout en garantissant un service public de qualité. Ces alternatives sont de plus en plus plébiscitées par les Français de l'étranger.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	96	83	95	95	96	96
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	44	35	35	35	35	35

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 1 : données extraites de *Planete* (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2 : données extraites de l'infocentre OSCAR.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisés / Nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2 : Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil (SCEC)

Le taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil est de 95 % en 2024, au-dessus des réalisations 2023. Cela est dû aux travaux de fiabilisations informatiques qui se poursuivent, visant à améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et à stabiliser les flux de données.

Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger (ADF)

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme celle de l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « www.service-public.fr ». Depuis plusieurs années, cette démarche dématérialisée remporte un certain succès dans la mesure où elle facilite l'accomplissement de certaines démarches consulaires.

Après la hausse exceptionnelle de 2022, effet des élections présidentielle et législatives qui ont incité les Français à s'inscrire au Registre, ce taux s'est stabilisé à 35 % en 2023 et devrait rester stable sur les prochaines années. Afin d'augmenter ce taux, une réflexion sera menée pour simplifier la démarche d'inscription au Registre et la rendre automatique à l'occasion de certaines démarches consulaires, pour les personnes éligibles et qui ne s'y opposeraient pas.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
	LF1 2024 PLF 2025			
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	20 526 747 18 827 100	22 020 000 20 420 000	42 546 747 39 247 100	0 0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française	0 0	120 500 000 113 500 000	120 500 000 113 500 000	0 0
03 – Instruction des demandes de visa	2 580 000 3 780 000	0 0	2 580 000 3 780 000	0 0
Totaux	23 106 747 22 607 100	142 520 000 133 920 000	165 626 747 156 527 100	0 0

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
	LF1 2024 PLF 2025			
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	20 126 747 19 172 600	22 020 000 20 478 200	42 146 747 39 650 800	0 0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française	0 0	120 500 000 113 500 000	120 500 000 113 500 000	0 0
03 – Instruction des demandes de visa	2 580 000 3 780 000	0 0	2 580 000 3 780 000	0 0
Totaux	22 706 747 22 952 600	142 520 000 133 978 200	165 226 747 156 930 800	0 0

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027			
3 - Dépenses de fonctionnement	23 106 747 22 607 100 24 519 100 25 822 800		22 706 747 22 952 600 23 701 800 27 844 300	
6 - Dépenses d'intervention	142 520 000 133 920 000 133 920 000 133 920 000		142 520 000 133 978 200 133 920 000 133 920 000	
Totaux	165 626 747 156 527 100 158 439 100 159 742 800		165 226 747 156 930 800 157 621 800 161 764 300	

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
3 – Dépenses de fonctionnement	23 106 747 22 607 100		22 706 747 22 952 600	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 106 747 22 607 100		22 706 747 22 952 600	
6 – Dépenses d'intervention	142 520 000 133 920 000		142 520 000 133 978 200	
61 – Transferts aux ménages	137 960 000 130 000 000		137 960 000 130 000 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	4 560 000 3 920 000		4 560 000 3 978 200	
Totaux	165 626 747 156 527 100		165 226 747 156 930 800	

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2025 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2025 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2025, le montant pris en compte dans le total 2025 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2024 ou 2023); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2023	Chiffrage 2024	Chiffrage 2025
070205	Dégrèvement au bénéfice des non-résidents au titre de l'année de leur retour en France d'un pays pour lequel un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif a été décidé Taxe d'habitation <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1414 A</i>	-	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage 2023	Chiffrage 2024	Chiffrage 2025
070205	Dégrèvement au bénéfice des non-résidents au titre de l'année de leur retour en France d'un pays pour lequel un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif a été décidé Taxe d'habitation <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1414 A</i>	-	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	0	39 247 100	39 247 100	0	39 650 800	39 650 800
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française	0	113 500 000	113 500 000	0	113 500 000	113 500 000
03 – Instruction des demandes de visa	0	3 780 000	3 780 000	0	3 780 000	3 780 000
Total	0	156 527 100	156 527 100	0	156 930 800	156 930 800

Dans le cadre du PLF 2025, les crédits et effectifs du programme 151 sont regroupés sur le programme 105.

ÉVOLUTION DU PERIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Crédits de titre 2 : les dépenses de personnels et les crédits d'emplois du programme 151 sont regroupés au sein du programme 105 à compter du 1^{er} janvier 2025.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que la masse salariale du programme 151 sont transférés vers le programme 105. La nouvelle maquette budgétaire, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025, permettra une simplification et une amélioration du suivi budgétaire, ainsi qu'une gestion plus dynamique des effectifs du ministère. Un transfert technique a été effectué.

Il s'agit de la première évolution majeure de la maquette budgétaire du ministère depuis la promulgation de la LOLF.

Quatre actions LOLF supplémentaires ont été créées au sein du programme 105 pour pouvoir continuer à flécher les ETP en fonction des programmes auxquels les agents concourent, conformément à l'article 7 I 2° de la LOLF (« un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre [...] un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère »).

La réforme de la nomenclature permettra une simplification du pilotage budgétaire (notamment en fin de gestion), garantira un niveau de détail qui fiabilisera l'analyse des écarts entre les projets annuels de performances et l'exécution ainsi qu'une plus grande exactitude de la comptabilité budgétaire et donc une meilleure redevabilité devant le Parlement.

Enfin, pour une meilleure visibilité, les crédits inscrits en loi de finances initiale 2024 ont été re-ventilés sur la nouvelle maquette au sein du programme unique, qui comporte dorénavant neuf actions.

TRANSFERTS EN CREDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-242 153 322	-32 908 696	-275 062 018	-4 400 000	-4 400 000	-279 462 018	-279 462 018
rétro transfert des dépenses engagées pour les élections européennes des français à l'étranger	► 232	-250 396		-250 396	-4 400 000	-4 400 000	-4 650 396	-4 650 396
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (1/3)	► 105	-241 902 926	-32 908 696	-274 811 622			-274 811 622	-274 811 622

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-3 296,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (1/3)	► 105	-3 296,00	

Au 1er janvier 2025, un transfert en base PLF en provenance du programme 151 de -3 296 ETPT ainsi que -274,8 M€ de crédits de titre 2 dont -32,9 M€ de crédits CAS « Pensions » a été effectué suite au regroupement des crédits et effectifs du MEAE au sein du programme 105.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2024	Effet des mesures de périmètre pour 2025	Effet des mesures de transfert pour 2025	Effet des corrections techniques pour 2025	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2024 sur 2025	dont impact des schémas d'emplois 2025 sur 2025	(en ETPT)
								Plafond demandé pour 2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	527,54	0,00	-542,07	+10,22	+4,31	+4,31	0,00	0,00
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 049,00	0,00	-1 054,93	0,00	+5,93	+5,93	0,00	0,00
1103 - CDD et volontaires internationaux	101,46	0,00	-102,00	0,00	+0,54	+0,54	0,00	0,00
1105 - Agents de droit local	1 597,00	0,00	-1 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	3 275,00	0,00	-3 296,00	+10,22	+10,78	+10,78	0,00	0,00

Suite au regroupement au sein du programme 105 des crédits de dépenses de personnels et des effectifs du programme 151, un transfert de 3 296 ETPT a été effectué à destination du programme 105.

Une correction technique de +10,22 ETPT est nécessaire pour la transition.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2024	PLF 2025	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2025	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025</i>
Administration centrale	536,00	0,00	-542,07	0,00	10,22	+4,31	+4,31	0,00
Services à l'étranger	2 638,00	0,00	-2 651,93	0,00	0,00	+5,93	+5,93	0,00
Autres	101,00	0,00	-102,00	0,00	0,00	+0,54	+0,54	0,00
Total	3 275,00	0,00	-3 296,00	0,00	10,22	+10,78	+10,78	0,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2025
Administration centrale	0,00	0,00
Services à l'étranger	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	0,00
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française	0,00
03 – Instruction des demandes de visa	0,00
Total	0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Les crédits de titre 2 liés à l'apprentissage du programme 151 sont imputés sur le programme 105 à compter du 1^{er} janvier 2025.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2024	PLF 2025
Rémunération d'activité		

Catégorie	LFI 2024	PLF 2025
Cotisations et contributions sociales		
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		
– Civils (y.c. ATI)		
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations		
Prestations sociales et allocations diverses		
Total en titre 2		
Total en titre 2 hors CAS Pensions		
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Les crédits et effectifs du programme 151 sont regroupés au sein du programme 105 à compter du 1^{er} janvier 2025.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2024 retraitée	0,00
Prévision Exécution 2024 hors CAS Pensions	0,00
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024–2025	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	0,00
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	0,00
EAP schéma d'emplois 2024	0,00
Schéma d'emplois 2025	0,00
Mesures catégorielles	0,00
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,00
GVT positif	0,00
GVT négatif	0,00
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,00
Indemnisation des jours de CET	0,00
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	0,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,00
Total	0,00

MESURES CATEGORIELLES

A compter du 1^{er} janvier 2025, les dépenses de personnels et crédits d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères relèvent uniquement du programme 105.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères relèvent du programme 105.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
1 117 380	0	162 946 100	163 514 506	1 033 748

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 1 033 748	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP 403 700 0	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025 591 048	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025 21 750	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025 17 250
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP 156 527 100 0	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP 156 527 100 0	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 0	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 0	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 0
Totaux	156 930 800	591 048	21 750	17 250

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (25,1 %)

01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	39 247 100	39 650 800	0	0
Dépenses de fonctionnement	18 827 100	19 172 600	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 827 100	19 172 600	0	0
Dépenses d'intervention	20 420 000	20 478 200	0	0
Transferts aux ménages	16 500 000	16 500 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	3 920 000	3 978 200	0	0
Total	39 247 100	39 650 800	0	0

Les dépenses de l'action 1 « **Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger** » comprennent un volet fonctionnement et un volet intervention. Cette action comprend 5 pôles distinguant les grands domaines de l'administration consulaire : Assemblée des Français de l'étranger, fonctionnement du service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections.

Les crédits inscrits au PLF 2025 s'établissent à **44,05 M€ en CP**. La hausse de 1,9 M€ par rapport à la LFI 2024 (42,15 M€ y compris 4,4 M€ de transfert en base du MIOM) est principalement due à l'augmentation des crédits consacrés aux projets de modernisation (+4,9 M€ dont 2,1 M€ pour le Service France consulaire), pondérée par la baisse des briques élections (-1,5 M€) et affaires sociales (-1,6 M€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activité	Description	Volume	Dotation 2024 (en CP)	Dotation 2025 (en CP)
Assemblée des Français de l'étranger	Indemnités conseillers AFE	296 000 €	2 544 800	2 544 800
	Fonctionnement AFE	231 000 €		
Fonctionnement administration centrale	Indemnités conseillers des Français de l'étranger	2 017 800 €	309 000	309 000
	Frais de mission et de représentation	270 000 €		
	Frais de représentation (administration centrale)	16 000 €		
Service central de l'état civil	Indemnités stagiaires	23 000 €	500 000	508 800
	Fonctionnement et dépenses d'affranchissement			
Achat et acheminement de documents sécurisés	Achats et acheminement de documents sécurisés et autres documents (livrets de famille, papier sécurisé d'état civil, passeports d'urgence, laissez-passer, procurations de vote, carnets de santé)	570 000 €	780 000	799 000
	Acheminement des titres sécurisés	229 000 €		
Adoption internationale	Invitations en France des autorités centrales des pays	Au moins	100 000	53 000
		1 réunion annuelle		

	d'origine, organisation de rencontres avec les conseils départementaux, missions d'experts et invitations de personnalités étrangères.	avec les magistrats et versement de la cotisation annuelle au Service Social International		
Communication et information sur l'expatriation	Fonctionnement de la cellule	-	180 000	160 000
Entretien des cimetières civils français	Entretien courant et réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger	-	120 000	120 000
Agences consulaires	Dotations de fonctionnement aux agences	525 agences consulaires	1 200 000	1 200 000
Lutte contre la fraude	Levées d'actes d'état civil, équipements		40 000	20 000
Service France Consulaire			3 800 000	5 900 000
Autres dépenses	Études, litiges et frais divers	40 000 € en administration centrale	58 000	78 000
		18 000 € dans les postes		
Modernisation de l'administration consulaire	Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration	2 865 000 €	4 520 000	7 370 000
	Dématérialisation de l'état-civil	3 305 000 €		
	Vote par internet	1 115 000 €		
	Infocentre OSCAR	75 000 €		
	Autres projets informatiques	10 000 €		
Élections			1 574 947	110 000
Total fonctionnement action 1			15 726 747	19 172 600

Pôle Assemblée des Français de l'étranger (AFE) - indemnités des conseillers et fonctionnement : 2 544 800 €

• Remboursement des frais de séjour et de déplacement des conseillers AFE : 296 k€

Les conseillers à l'AFE perçoivent un remboursement de leurs frais de séjour et déplacements lors de leur venue aux deux sessions annuelles de l'AFE. Ce remboursement est fixé par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires.

Les crédits du PLF 2025 sont maintenus au même niveau qu'en 2024.

• Fonctionnement : 231 k€

Comme en 2024, le budget de fonctionnement de l'AFE intègre l'organisation de deux sessions annuelles à Paris pour les 90 conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger). Il couvre aussi l'hébergement du site internet de l'AFE et ses actualisations, le financement d'études et de formations sollicitées par les conseillers de l'AFE ainsi que des événements ponctuels relatifs à la représentation politique des Français de l'étranger.

• Indemnités des conseillers des Français de l'étranger : 2 M€

Les conseillers des Français de l'étranger reçoivent deux indemnités semestrielles fixées par décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. Les textes prévoient également un remboursement en cas de dépassement des frais de déplacement dans l'exercice du mandat de conseiller consulaire, ainsi qu'une allocation d'assurance annuelle.

Il est proposé de maintenir la même dotation pour 2025.

Pôle Service public consulaire : 9,7 M€ (+2,1 M€)

• Fonctionnement courant de la DFAE : 309 k€

Cette rubrique regroupe les frais de représentation et de mission de la directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et de ses collaborateurs, tous services confondus, ainsi que les gratifications versées aux stagiaires accueillis dans les services de la DFAE.

• Achats de documents consulaires et acheminement des titres sécurisés : 799 k€ (+19 k€)

Achat de documents sécurisés : 570 k€ (+10 k€)

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. La plupart des documents sécurisés font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale. Le ministère s'attache à mettre en concurrence les autres produits commandés auprès de prestataires distincts. Une partie de ces crédits sera également consacrée aux achats de laissez-passer européens (EU Emergency Travel Documents) qui commenceront à être mis en œuvre en décembre 2025.

Acheminement des titres sécurisés : 229 k€ (+9 k€)

Concernant les titres d'identité et de voyage, hors leur confection, seul le financement de leur acheminement (direct ou via le service de la valise diplomatique) reste de la compétence du MEAE. L'acheminement direct des passeports et des cartes d'identité concerne, à ce stade, 43 postes consulaires dont l'activité est très importante et pour lesquels le service de la valise diplomatique ne pourrait prendre en charge la totalité des documents dans les délais impartis (dans la plupart des cas un délai plus court qu'en France).

Les crédits demandés en 2025 tiennent compte de l'élargissement progressif de la couverture pays pour l'acheminement direct des titres selon un rythme de trois consulats intégrés dans ce dispositif par an en moyenne, pour un coût estimé à +10 k€/an à ce jour. L'élargissement de ce dispositif permet d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers.

• Activité du service central d'état civil (SCEC) : 513 k€ en AE et 509 k€ en CP

L'expérimentation de dématérialisation de l'établissement et de la délivrance des actes d'état civil dont le MEAE est dépositaire (projet du Registre de l'état civil électronique-RECE, canaux de délivrance d'actes « Comedec » et « Planete ») et dans laquelle le service central d'état civil (SCEC) est engagé depuis plus de trois ans, a permis de dégager des économies importantes, notamment sur l'affranchissement et l'expédition des courriers (diminution des dépenses du SCEC d'environ 30 % en 5 ans).

Depuis, les dépenses de fonctionnement du SCEC sont à nouveau en augmentation sous l'effet de la hausse substantielle de l'activité liée à la croissance de la communauté française à l'étranger (augmentation du nombre d'actes détenus au SCEC -16 millions- et de leur exploitation), de l'impact de l'inflation annuelle sur les fournitures (papier, enveloppes) et du coût des nouveaux contrats liés au traitement du courrier.

• Expertise juridique locale pour mieux lutter contre la fraude à l'état civil : 20 k€

La lutte contre la fraude, qui touche l'ensemble des secteurs de l'activité consulaire, demeure une des priorités de la DFAE.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a acquis dans ce domaine une expertise reconnue au niveau interministériel et les services consulaires français font preuve d'une vigilance constante dans la lutte contre ce phénomène.

Afin de permettre aux postes diplomatiques et consulaires de poursuivre leur action, notamment grâce à la création de nouvelles cellules transversales de lutte contre la fraude (fraude à l'identité, perception induite de prestations sociales), les crédits sont maintenus.

Les crédits alloués sont utilisés pour l'achat ou le renouvellement des équipements de détection de la fraude documentaire, la vérification d'actes d'état civil étrangers, la rédaction d'études juridiques par les avocats conseils des postes et l'abonnement à des plateformes de vérifications (comptes bancaires, registre des sociétés).

• Adoption internationale (fonctionnement) : 53 k€

La mission de l'adoption internationale (MAI) est, depuis 1998, l'autorité centrale française pour la mise en œuvre de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH93).

A ce titre, elle assure le pilotage, le contrôle et l'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA), la tutelle stratégique de l'Agence française de l'adoption (AFA, opérateur public intégré depuis 2023 au sein du groupement d'intérêt public France Enfance Protégée), la veille et l'expertise juridique sur les questions liées à l'adoption internationale, le partage de connaissance et la formation des acteurs notamment magistrats et, enfin, l'accueil de délégations étrangères compétentes en matière d'adoption internationale issues des pays d'origine des enfants adoptés.

Les frais de fonctionnement de la MAI diminuent (-47 k€) en raison de la réduction du nombre d'invitations d'autorités centrales de pays d'origine et de la décision de ne pas reconduire les Rencontres annuelles de la MAI afin de privilégier les journées d'information et les conférences organisées par France Enfance Protégée et par les associations d'adoptés.

• Communication en direction des Français à l'étranger et information sur l'expatriation : 160 k€

Le budget 2025 sera prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur l'action consulaire menée par la Direction des Français à l'étranger et son réseau à travers le monde, en particulier, l'actualisation et la diffusion de guides et brochures pratiques au bénéfice des usagers résidant à l'étranger ou bien l'organisation et la participation à des conférences et salons spécialisés à destination du grand public en vue de la préparation à l'expatriation.

La dotation servira également à conduire des actions de communication sur les réseaux sociaux (France consulaire) en continuant la diffusion de tutoriels vidéo pour les services en ligne afin d'accompagner au mieux les Français à l'étranger dans leurs démarches dématérialisées.

Le budget a été revu légèrement à la baisse par rapport à l'exercice précédent, qui intégrait la communication pour l'organisation des élections européennes.

• Agences consulaires : 1,2 M€

Grâce au réseau des 525 agences consulaires réparties dans 105 pays, les consuls honoraires constituent des relais de proximité extrêmement utiles auprès de nos communautés établies à l'étranger (protection des ressortissants français en difficulté résidents ou de passage, travail de relais administratif des consulats, et possiblement relais d'influence, en fonction de leurs profil et rôle auprès des communautés locales, notamment en matière de coopération éducative ou culturelle, ou dans le cadre d'opérations de promotion économique).

Le budget est reconduit à hauteur de 1,2 M€ afin d'accompagner efficacement notre réseau de consuls honoraires.

• Entretien des cimetières civils français : 120 k€

Le MEAE et le ministère des armées partagent la gestion des cimetières français à l'étranger : les cimetières et sépultures militaires sont gérés quasi exclusivement sur les crédits de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, tandis que les cimetières civils relèvent du MEAE. Le MEAE intervient dans près de 37 pays, cimetières civils et mixtes confondus, avec un enjeu essentiellement historique et patrimonial : il participe à l'entretien d'environ une centaine de cimetières et monuments civils français, hors Algérie, et assure directement l'entretien d'une trentaine de sites de cimetières civils, dont la France est propriétaire.

En Algérie, au moins 523 cimetières ont été recensés, dont 209 regroupés dans le cadre du plan d'action et de coopération en faveur des sépultures civiles françaises (2005-2018). Le MEAE suit avec attention la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Stora sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie (70 % des crédits sur l'enveloppe de 120 k€ sont consacrés à l'entretien des cimetières en Algérie).

• Service France consulaire (centre de contacts) : 5,9 M€

La création d'un centre de contact consulaire constitue l'une des politiques prioritaires du Gouvernement.

Déployé au 31 août 2024 dans 60 pays (42 européens et 18 africains), ce centre soulage les services consulaires en offrant, sans délais, une réponse de 1^{er} niveau aux questions générales des usagers, permettant aux consulats de se concentrer sur le traitement local des dossiers individuels, les urgences et la protection consulaire. Le succès du dispositif auprès des usagers (taux de satisfaction supérieur à 89 %) et des postes du réseau consulaire (seuls 10 % des demandes leur sont renvoyés pour traitement local) confirme l'intérêt de ce modèle de réponse centralisée, déjà mis en œuvre par plusieurs partenaires étrangers (Royaume-Uni, Pays-Bas, Hongrie, Suisse, République tchèque, Roumanie...).

Le service est accessible aux personnes sourdes et malentendantes grâce à un abonnement au service de l'entreprise ACCEO.

Après un déploiement à tous les pays d'Europe et du continent africain qui partagent les mêmes fuseaux horaires (France +1/-1), le Service France Consulaire élargira progressivement ses horaires d'ouverture de 7h à 22h pour intégrer des pays plus éloignés.

Ce déploiement par étape dans l'objectif d'une couverture mondiale fin 2025 nécessitera l'installation du centre d'appel dans de nouveaux espaces ainsi que l'accroissement du nombre d'agents du MEAE (une partie de l'équipe, actuellement installée à La Courneuve, a été transférée à Nantes en septembre 2024, dans l'attente d'un transfert intégral à l'été 2025) et de téléconseillers du prestataire.

Afin de mener à bien cette extension, le dispositif Service France consulaire sera doté de 5,9 M€ en 2025, soit une hausse de crédits de 2,1 M€ par rapport à 2024.

• Autres dépenses : 78 k€

Cette dotation est utilisée à la fois en administration centrale et à l'étranger. Ces dépenses correspondent principalement à des études et provisions pour litiges. Une hausse sensible des règlements de litiges avec incidence financière conduit à une réévaluation de la dotation en 2025 à hauteur de 78 k€ (+20 k€).

Pôle Modernisation de l'administration consulaire : 7,37 M€

S'inscrivant dans l'amélioration continue des services rendus par l'administration consulaire aux 2,5 millions de Français de l'étranger (dont plus de 1,7 millions inscrits au Registre des Français établis hors de France), la DFAE poursuivra les travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers, conformément aux objectifs fixés par la politique prioritaire du gouvernement « Amélioration de la qualité du service rendu aux Français à l'étranger ».

Quatre projets de modernisation revêtent un caractère prioritaire : le vote par internet, le registre de l'état civil électronique, le Service France Consulaire (activité suivie au sein du pôle « Service public consulaire ») et l'expérimentation sur le renouvellement des passeports à distance. Les dépenses prévues pour 2025 se répartiront de la façon suivante :

• Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration : 2,8 M€ en AE et 2,86 M€ en CP

Les projets qui concentreront l'attention de la DFAE sont les suivants :

- la refonte de l'application REGISTRE, dans la même perspective de pérennisation et d'amélioration constante de la démarche en ligne d'inscription au registre des Français établis hors de France et sur les listes électorales ;
- la consolidation des travaux effectués sur nos systèmes d'information relatifs à la gestion des élections suite à la mise en place du système de procuration en ligne Maprocuration.fr et aux évolutions du système Électis (dispositif permettant de générer les documents nécessaires pour les scrutins et de centraliser les résultats des bureaux de vote dans lesquels votent les Français de l'étranger) ;
- la poursuite de l'expérimentation de la dématérialisation du renouvellement des passeports lancée en mars 2024 pour les Français résidant au Canada et au Portugal (renouvellement du passeport sans comparution). Cette démarche nécessite des adaptations de l'application Registre, du système de télépaiement en ligne ainsi que du cadre réglementaire. L'expérimentation fera l'objet d'un rapport d'évaluation d'ici fin novembre 2024, établi par un comité co-présidé par l'inspection générale des affaires étrangères et l'inspection générale de l'administration. Les prochains travaux doivent également permettre de définir les

futures étapes de son déploiement, en veillant notamment à garantir les fondamentaux de la protection de l'identité ;

- l'extension du paiement par timbre électronique des droits de chancellerie pour les principales démarches. L'expérimentation en cours du renouvellement à distance des passeports a permis d'ouvrir la voie au paiement par timbre électronique des droits de chancellerie. Dans le prolongement de la mise en œuvre de cette option de paiement, le comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 23 avril 2024 a décidé de l'ouverture en 2025 du paiement par timbre électronique des droits de chancellerie pour les principales démarches (demandes de passeport, laissez-passer, etc.). Ce chantier constitue l'une des 10 mesures prioritaires de simplification administrative du MEAE. Les développements techniques requis afin de pouvoir étendre aux Français de l'étranger le paiement par timbre électronique des droits de chancellerie pour les principales démarches seront mis en œuvre en lien avec l'ANTS/France Titres et la DGFIP.

Devront également être poursuivis en 2025 : le développement de l'infocentre **OSCAR**, outil de pilotage de l'activité consulaire et de restitutions de données, le renouvellement des licences de l'application de prise de rendez-vous en ligne **RV Consulat** (largement utilisée dans les postes consulaires : 1,5 million d'utilisateurs ont pris un rendez-vous en ligne auprès des services consulaires l'an dernier), les travaux de maintenance, de sécurisation et de mise en conformité à l'égard des nouvelles directives du Service d'information du Gouvernement (SIG).

• **Dématérialisation de l'état civil : 3,3 M€**

Depuis 2019, le MEAE travaille à la mise en place du **registre de l'état civil électronique (RECE)**, projet d'expérimentation de dématérialisation complète de l'état civil des Français nés à l'étranger ou ayant eu un événement d'état civil à l'étranger, et de modernisation de l'ensemble de la gestion de l'état civil.

Politique prioritaire du gouvernement, ce projet a bénéficié de co-financement du fonds de transformation de l'action publique (programme 349) et du fonds d'innovation et transformation numérique (programme 363).

Trois objectifs majeurs sont poursuivis à travers cette démarche de dématérialisation :

- modernisation, en donnant à un acte d'état civil numérique la même valeur authentique qu'un acte papier signé de façon manuscrite par un officier d'état civil ;
- simplification des démarches des usagers grâce à la dématérialisation : réception de documents authentiques numériques, délais réduits, sans déplacement dans les consulats ;
- réduction significative des coûts de production et de gestion des actes.

La première étape du projet concerne la délivrance d'extraits et de copies d'actes. Axée sur la simplification des démarches à l'utilisateur et la réduction des coûts, cette étape est effective depuis mars 2021. Plus de 2,5 millions de documents ont déjà été délivrés électroniquement, dans des délais d'obtention considérablement réduits (moins de 4 jours en moyenne depuis le début de l'année 2024).

La seconde étape est intervenue en janvier 2024, avec le début de la dématérialisation des documents d'état civil consignés dans les registres et la création des premiers actes dématérialisés, signés, horodatés et archivés électroniquement.

La loi n° 2024-538 du 13 juin 2024 visant à poursuivre la dématérialisation de l'état civil du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a inscrit dans le droit commun la possibilité, pour le MEAE, de délivrer de façon dématérialisée des copies et extraits d'actes d'état civil. Elle prolonge également jusqu'au 10 juillet 2027 l'expérimentation sur son volet de création et mise à jour électroniques des actes d'état civil.

Dans ce cadre, une accélération des principaux développements informatiques est nécessaire afin de généraliser la création d'actes d'état civil électroniques, d'assurer l'ouverture de nouvelles démarches en ligne pour les usagers et de consolider la migration des données d'état civil vers les nouvelles bases applicatives. Pour sécuriser ces chantiers, le budget du projet est porté à 3,3 M€ en 2025.

• **Vote par internet : 850 k€ en AE et 1,115 M€ en CP**

Conformément aux dispositions du code électoral qui prévoient la mise en œuvre du vote par internet pour les Français de l'étranger pour deux scrutins (élection des députés représentant les Français établis hors de France et élection des conseillers des Français de l'étranger), le vote par internet a été mis en place pour les élections législatives de juin 2012 et juin 2022, pour les législatives partielles d'avril 2023, pour les élections législatives organisées les 29-30 juin et 6-7 juillet 2024 à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, ainsi que pour les élections des conseillers des Français de l'étranger en 2014 et en 2021.

Les dernières élections législatives de juin et juillet 2024 ont confirmé le succès du vote par internet auprès des électeurs français de l'étranger : 72,58 % des votants ont choisi cette modalité de vote au 1^{er} tour (416 601 électeurs pour un total de 573 950 votants), 77,65 % au 2^d tour (459 539 électeurs pour un total de 591 835 votants).

A l'issue de l'attribution au prestataire Voxaly-Docaposte du marché de vote par internet pour la période 2024-2028, l'exercice 2025 aura pour priorité le développement de la solution de vote électronique qui sera mise en œuvre dans le cadre de ce marché avec notamment la réalisation d'audits, de phases de cadrage, de développements et des premières phases de tests de la solution.

• **Autres projets informatiques : 10 k€**

Cette dotation permettra de financer diverses licences informatiques.

Pôle Élections : 110 k€

A ce stade, aucune élection n'est prévue en 2025 (des élections législatives partielles pourraient devoir être organisées à la suite des recours déposés devant le Conseil constitutionnel à la suite des élections législatives anticipées de juin et juillet 2024 dans plusieurs circonscriptions). Cependant, un budget de 110 k€ est constitué pour les dépenses de communication en vue de la préparation des élections consulaires de 2026.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Activité	Volume	Dotation 2025 AE=CP (titre 6)
Adoption internationale	5 OAA, AFA, FFOAA,	358 200 €
	4 associations de personnes adoptées, 1 ONG	220 000 €
	Au moins 10 projets de coopération (12 pays d'origine des enfants)	
Rapatriements et hospitalisations d'urgence (y compris le Vanuatu)	217	1 300 000 €
Aide sociale	4 246 bénéficiaires	15 200 000 €
Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)	93 associations	1 200 000 €
Caisse des Français de l'étranger	2 198 bénéficiaires	380 000 €
Centres médico-sociaux	9 associations	220 000 €
Soutien au tissu associatif (STAFE)	198 associations	1 600 000 €
Total		20 478 200 €

• **Adoption internationale - subventions : 358 k€**

Ces crédits ont vocation à soutenir les projets d'associations de personnes adoptées qui interviennent dans le domaine de la recherche des origines. En particulier, le projet Racine mis en œuvre par la branche française du Service social international (SSI France) visant à accompagner les personnes adoptées dans la quête de leurs origines dans six pays (Sri Lanka, Éthiopie, Madagascar, Haïti, Colombie et Roumanie) a vocation à être maintenu et développé. Les crédits de subvention ont également pour objectif de soutenir et professionnaliser les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) dont la MAI assure la tutelle et le pilotage, ainsi que la Fédération française des OAA (FFOAA) et l'association Enfance et Famille d'adoption (EFA) qui effectuent des activités de formation au bénéfice des candidats à l'adoption et des personnels des OAA.

Comme en 2024, la priorité en 2025 portera sur les projets de recherche des origines conformément aux recommandations du rapport de la mission d'inspection interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France.

• Adoption internationale - projets de coopération : 220 k€

L'article R148-8 du code de l'action sociale et des familles prévoit que l'autorité centrale française conduit des missions de coopération internationale, bilatérale ou multilatérale, en matière d'adoption ou de protection de l'enfance. Les crédits de coopération dont dispose la MAI sont, d'une part, destinés à consolider les échanges entre autorités centrales prescrits par l'article 7 de la convention de La Haye et, d'autre part, dédiés à la promotion des principes éthiques fondamentaux de la convention.

En 2024, l'appel à projets de coopération diffusé auprès des ambassades a été réorienté pour soutenir des activités d'accompagnement de la recherche des origines menées par des associations locales agissant avec professionnalisme et dans le respect des réglementations locales. Dix projets ont ainsi été sélectionnés afin d'accompagner un nombre de cinq à dix adoptés par pays d'origine (Bulgarie, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guatemala, Madagascar, Népal, Philippines, Roumanie, Salvador, Sri Lanka).

En 2025, ces projets devraient être reconduits et d'autres pays ajoutés à la liste.

• Aides sociales : 15,2 M €

Ces crédits sont destinés à octroyer des aides sociales à nos compatriotes à l'étranger démunis, après avis des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS). Cette enveloppe permet :

- De verser des aides mensuelles à nos compatriotes à très faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés (taux d'incapacité supérieur à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants) ;
- D'apporter des aides mensuelles à des enfants en détresse ;
- De fournir des aides ponctuelles à nos compatriotes en difficulté temporaire (résidents, de passage ou détenus).

Le niveau de ces aides est ajusté en fonction des évolutions du coût de la vie locale et du taux de change (les montants des allocations étant fixés en euros).

Au regard des besoins exprimés, notamment dans le cadre de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) de mars 2024, il est nécessaire de continuer à protéger nos compatriotes en difficulté en maintenant autant que possible les taux de base, c'est-à-dire l'équivalent d'un minima social établi par pays.

• Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) : 1,2 M€

Les OLES, associations locales œuvrant au soutien des Français installés à l'étranger, sont des relais et partenaires essentiels de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigés par des bénévoles, les OLES jouent un rôle complémentaire par rapport à l'action de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solution dans le cadre des aides sociales directes.

La dotation de 1,2 M€ permet de garantir le versement de subventions aux associations utiles à nos compatriotes (la campagne 2024 a ainsi permis de subventionner 91 associations pour un montant total de 1,16 M€).

Il est souhaitable de continuer à soutenir les OLES, constamment mobilisés pour venir en aide à nos compatriotes les plus vulnérables, en préservant le soutien financier qui leur est apporté et afin de répondre, dans le contexte inflationniste actuel, aux difficultés que rencontrent les Français les plus démunis à l'étranger ou en situation de détresse.

• Caisse des Français de l'Étranger : 380 k€

Régie par le code de la sécurité sociale et placée sous la tutelle des ministères en charge du budget et de la santé, la Caisse des Français de l'étranger (CFE) est une caisse de sécurité sociale qui, à la différence des caisses primaires d'assurance maladie métropolitaines, est un organisme de droit privé assurant une mission de service public.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une « catégorie » pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors espace économique européen) dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la sécurité sociale.

Ce dispositif a bénéficié à 2 138 adhérents fin 2023, chiffre en légère baisse par rapport à 2022, et représentait un coût global d'environ 4,35 M€ selon la CFE, avant concours de l'État. Le financement de cette catégorie aidée est assuré - conformément à l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale - par la CFE sur ses fonds propres et par un concours de l'État, financé sur les crédits du programme 151.

La CFE a réformé sa tarification en 2019 (basée sur l'âge et non plus sur les revenus) tout en maintenant la catégorie aidée : la cotisation forfaitaire trimestrielle s'élève désormais à 210 €.

Le montant de la contribution de l'aide versée à la CFE au titre de la catégorie aidée est reconduit en 2025 à hauteur de 380 k€.

• Rapatriements et hospitalisation d'urgence : 1,3 M€ dont 500 k€ pour les rapatriements et hospitalisation d'urgence pour les Français du Vanuatu

L'enveloppe 2025 permettra de faire face à l'augmentation de la demande d'assistance dans des cas extrêmes d'indigence et d'urgence sanitaire ainsi que du coût moyen d'un rapatriement. Chaque année, un millier de signalements doivent être traités et environ 200 rapatriements sont organisés, pour raison médicale ou d'indigence. De manière générale, un certain nombre de facteurs concourt à la progression constante des besoins en termes d'assistance, notamment :

- l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement sanitaire ;
- la crise économique, qui affecte l'ensemble des pays, fragilise la situation de beaucoup de compatriotes résidents, dont un nombre croissant peut nécessiter un rapatriement pour indigence.

Dans ce contexte, le MEAE doit, comme par le passé, rester vigilant, notamment vis-à-vis des opérations ne manifestant pas de caractère d'urgence avérée. Avant de faire appel à un financement public, la recherche d'autres modes de financements (assurance, solidarité familiale, cagnotte en ligne etc.) est systématiquement privilégiée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément à un arbitrage du cabinet du Premier ministre le MEAE est par ailleurs chargé de l'intégralité du suivi des évacuations sanitaires depuis le Vanuatu vers Nouvelle Calédonie au titre d'une convention signée en 1982, qui était auparavant mise en œuvre par le ministère chargé de la santé s'agissant des hospitalisations sur le territoire français. L'enveloppe de 500 k€, correspondant au montant du transfert en base opéré du programme 183 vers le programme 151 en 2022 est reconduite.

• Centres médico-sociaux : 220 k€

La dotation de 220 k€, permettra le versement de subventions aux centres médico-sociaux situés à Pékin, en Afrique et dans l'Océan Indien dans des pays défavorisés sur le plan des structures sanitaires.

La vocation de ces centres est de renforcer la sécurité sanitaire de nos compatriotes résidant dans des pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et/ou la préparation d'évacuations sanitaires dans des conditions satisfaisantes. La crise sanitaire a mis en lumière le rôle prépondérant de ces structures qui ont continué à être fortement sollicitées en 2024.

• Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) : 1,6 M€

Mis en place en 2018, ce dispositif repose sur l'attribution de subventions à des projets de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger. Ces projets bénéficient impérativement, en tout ou partie, à des usagers français, dans le but précité de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique.

Les projets du STAFE viennent compléter, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide aux Français gérés par nos postes diplomatiques et consulaires. Ils se distinguent également des subventions versées dans le secteur culturel et éducatif qui dépendent d'autres programmes budgétaires.

ACTION (72,5 %)**02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	113 500 000	113 500 000	0	0
Dépenses d'intervention	113 500 000	113 500 000	0	0
Transferts aux ménages	113 500 000	113 500 000	0	0
Total	113 500 000	113 500 000	0	0

L'action 2 « **Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française** » est constituée de deux enveloppes, celle des bourses scolaires et celle de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier (AESH). Les bourses sont attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), sur critères sociaux, après instruction par les services consulaires et examen par les conseils consulaires des bourses puis par la commission nationale des bourses. Elles sont versées par l'AEFE aux établissements. Les AESH, attribuées aux familles sans conditions de ressources depuis le 1^{er} septembre 2021, que les enfants soient boursiers ou non, sont versées aux établissements qui les rétrocèdent ensuite en tout ou partie aux familles.

DÉPENSES D'INTERVENTION**• Bourses scolaires : 111,5 M€**

Le nombre d'élèves boursiers est passé de 24 810 en 2022/2023 à 20 575 en 2023/2024, soit une diminution de 17 %.

En 2024, la baisse de l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA) dans plusieurs pays a également conduit à réduire les prévisions de dépenses 2024 pour les bourses scolaires. Ces baisses ont été compensées par la décision prise en juin 2024 de revenir à une contribution progressive de solidarité (CPS) à 2 points, après la hausse de 2 à 7 points qui était intervenue en 2023.

Dans ce contexte, les crédits alloués aux bourses scolaires pour l'exercice 2025 s'élèvent à 111,5 M€.

• Aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap : 2 M€

L'enveloppe allouée aux élèves à besoins éducatifs particuliers permet de venir en aide aux élèves français inscrits dans un établissement de l'AEFE qui, du fait de leur handicap, ont besoin d'un AESH (accompagnant à la scolarité d'un élève en situation de handicap) pour suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. A sa création en 2018, ce dispositif ne concernait que les élèves boursiers. Dans un souci de promotion de l'éducation inclusive, le dispositif a été étendu, depuis le 1^{er} septembre 2021, à tous les élèves scolarisés dans un établissement de l'AEFE, qu'ils soient boursiers ou non.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (249 en 2022, 300 en 2023, 440 en 2024), le montant de l'enveloppe est porté à 2 M€ en 2025.

• Pass Éducation langue française :

Une expérimentation du « Pass enfants langue française » (PELF) a été lancée fin 2024 dans 14 pays pilotes, sous la forme d'une offre gratuite de 20 heures de cours de français en ligne pour les enfants français de 6 à 11 ans éloignés de la langue française, dispensés par 22 Instituts français et Alliances françaises subventionnées à cette fin. Dans l'attente d'une évaluation de ce dispositif, prévue dans le courant du deuxième trimestre 2025, il n'est pas prévu de reconduire en 2025 les crédits inscrits en LFI 2024.

ACTION (2,4 %)**03 – Instruction des demandes de visa**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	3 780 000	3 780 000	0	0
Dépenses de fonctionnement	3 780 000	3 780 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 780 000	3 780 000	0	0
Total	3 780 000	3 780 000	0	0

L'action 3 « **Instruction des demandes de visas** » porte les crédits de titre 2 destinés à la sous-direction de la politique des visas (SDPV) et aux agents chargés de l'instruction des demandes de visas dans le réseau consulaire. Depuis 2022, elle comprend aussi la gestion des « Frais de justice de contentieux pour refus de visa ».

• Fonds de concours :

Il s'agit de la réception des subventions du fonds « Instrument de gestion frontières et visas » (IGFV) de l'Union européenne, sous forme de remboursements rétroactifs partiels des dépenses engagées dans le cadre de la mise en œuvre de projets conventionnés.

Pour la période 2021-2027, 3 des 4 demandes de subventions présentées à ce titre ont fait l'objet, en mai 2023, d'une décision d'attribution par la direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

En 2025, le fonds IGFV interviendra ainsi en co-financement à 75 % (hors titre 2) dans le cadre de :

- 1) la lutte contre la fraude ;
- 2) la rénovation des locaux des services des visas agissant en représentation d'au moins un autre État Schengen ;
- 3) la formation d'agents employés dans les services des visas ainsi que des missions d'audit effectuées par les agents de la SDPV dans les services des visas et les centres externalisés de collecte des demandes.

Le montant total des dépenses hors titre 2 prévues dans ce cadre s'élève à 292 k€ dont : 42 k€ pour les activités de la cellule fraude, 120 k€ pour la rénovation des services des visas et 130 k€ pour le fonctionnement des services (formation et audits).

• Frais de contentieux de refus de visa : 3,8 M€

Depuis 2022, le programme 151 est chargé de la gestion des frais de justice induits par les contentieux suite à refus de visas.

Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Il peut également s'agir de condamnations pour préjudices subis.

Le PLF 2025 porte la dotation des frais de justice à 3,8 M€, soit une augmentation de 1,2 M€ par rapport à 2024 : le renforcement de cette enveloppe doit permettre la résorption complète du stock de dossiers et le traitement du flux annuel de nouveaux dossiers. Il est à noter que le programme 151 bénéficie d'un remboursement de la part du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer à hauteur de 50 % des frais de justice engagés lors de l'exercice budgétaire précédent.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	0	0	113 500 000	113 500 000
Subvention pour charges de service public	0	0	113 500 000	113 500 000
Total	0	0	113 500 000	113 500 000
Total des subventions pour charges de service public	0	0	113 500 000	113 500 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	